

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE (CRFD) EN
« SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES »

FACULTES DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

UNITE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE
L'EDUCATION ET INGENIERIE EDUCATIVE

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION
SPECIALISEE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH AND
TRAINING CENTRE (CRFD) IN
“SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES”

FACULTY OF EDUCATION

DOCTORAL RESEARCH AND
TRAINING SCHOOL IN EDUCATION
AND EDUCATIONAL ENGINEERING
FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT SPECIALIZED
EDUCATION

GOUVERNANCE LOCALE ET AUTONOMISATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN ZONE RURALE : CAS DES VEUVES

Mémoire rédigé et soutenu le 20 Septembre 2025

Par

Henriette Sonia BIKIE

Licenciée en Lettres Bilingues

Spécialité : **Intervention et Action Communautaire**

Jury

Président :

Kisito Aubin BESSALA, Maîtres de Conférences, Université de Yaoundé 1

Membre :

Marie Ange AKOA, Chargé de Cours, Université de Yaoundé 1

Rapporteur

Vandelin MGBWA, Professeur des Universités, Université de Yaoundé 1



À

Ma mère MESSOMO Gisèle Philomène

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
RÉSUMÉ.....	v
ABSTRACT	vi
0. INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Chapitre 1 : GOUVERNANCE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
Chapitre 2 : PRÉCARITÉ SOCIALE ET INDICATEURS D'AUTONOMISATION CHEZ LA VEUVE EN ZONE RURALE	38
Chapitre 3 : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	58
Chapitre 4 : PRÉSENTATION DES CAS ET ANALYSE DES RÉSULTATS	74
Chapitre 5 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET PERSPECTIVES DE L'ÉTUDE	89
CONCLUSION GÉNÉRALE	103
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	107
ANNEXE.....	113
TABLE DES MATIÈRES	123

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a été rendu possible grâce au soutien et à l'accompagnement de plusieurs personnes à qui nous tenons à témoigner notre gratitude. Il s'agit singulièrement de :

Le Professeur MGBWA Vandelin, notre encadrant et par ailleurs notre Chef de Département, pour avoir accepté d'encadrer le présent mémoire et surtout pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils qui ont contribué à canaliser nos réflexions tout au long de la réalisation et la rédaction du présent mémoire ;

Les enseignants du Département de l'Éducation Spécialisée pour les enseignements et les conseils qui ont été comme une lampe sous nos pieds pour notre éveil scientifique ;

Maman NGAH Julienne Aimée, qui nous a toujours apporté le soutien dont nous avons besoin pendant notre formation : « tu m'as donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance dont je te suis reconnaissante » ;

Notre sœur et à nos frères dont MESSOMO Ariane Philomène, EFFANDENE Théophile Gilles Astrid, MESSI EFFANDENE René Yvan pour l'accompagnement moral ;

Mes très chers amis MADJITOULOUM Valéry et GRENABA Mermoz pour l'accompagnement moral et intellectuel ;

Tous ceux, de près ou de loin, qui ont participé à la réalisation du présent travail de recherche.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : récapitulatifs des différents niveaux de SEP	56
Tableau : tableau récapitulatif des variables, modalités, indicateurs et indices	63
Tableau 2 : Grille d'analyse des contenus d'entretiens	73

RÉSUMÉ

Le présent projet de mémoire s'est donné pour objectif d'« examiner comment la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale à travers la régulation de proximité, la régulation par la spécification des normes et des standards et la régulation par qualification ». Pour y parvenir, il a été donné de constater que plus la veuve va mal, moins elle demande de l'aide et qu'à certains moments de sa vie, plus on l'aide et plus elle va mal. Dans ces conditions, l'idée d'autonomisation face à la veuve en zone rurale impose une certaine proximité entre le professionnel et sa cible. Or, selon Bouvier (2012), alors que la proximité géographique facilite la coordination et le tissage de liens d'entraide, elle tend également à être le théâtre de tensions et de conflits, dès lors qu'elle est investie sur un plan symbolique en termes de construction sociale relationnelle, porteuse de significations, de mémoires et d'enjeux identitaires. Aussi la recherche s'est inscrite dans une étude de cas avec un paradigme compréhensif. Les données ont été collectées auprès de deux (02) femmes veuves dans la localité d'Essessal-Akok à l'aide d'un guide d'entretien. À partir de la technique d'analyse thématique horizontale, les principaux résultats suggèrent premièrement que l'action communautaire agit comme catalyseur d'un processus d'autonomisation enraciné dans les réalités locales. Deuxièmement, à travers les mutations actuelles dans les CTD, les nouvelles règles sont l'objet de discussions collectives allant parfois jusqu'à l'élaboration de chartes. Elles accordent une place plus grande, même conséquente, à l'environnement et au développement durable. Troisièmement, à travers l'action communautaire, l'autonomisation de la femme veuve tend à passer d'un système local d'administration pensé nationalement à un système de « gouvernement » local d'actions territorialisées co-construit par les parties prenantes territoriales. Ce qui donne d'envisager que la question de l'autonomie de personne en situation de précarité en zone rurale doit pouvoir intégrer deux aspects complémentaires : d'abord celui technique illustré par des formations dans divers domaines avec un objectif de renforcement des connaissances et compétences, et celui en équipements et infrastructures.

Mots-clés : gouvernance, régulation, précarité, autonomisation.

ABSTRACT

The aim of this dissertation is to “understand how local governance accounts for the empowerment of widowed women in precarious situations in rural areas”. To this effect, it was found that the worse off widows are, the less help they seek, and that at certain points in their lives, the more help they receive, the worse off they become. In this regard, the idea of empowering widows in rural areas requires a certain proximity between professionals thereto and the target. However, according to Bouvier (2012), while geographical proximity facilitates coordination and the weaving of mutual aid links, it also tends to be the scene of tensions and conflicts, since it is based on a symbolic level in terms of relational social construction, bearers of meanings, memories and identity issues. The research was therefore conducted as a case study using a comprehensive paradigm. Data was collected from two (02) widowed women in the Essessal-Akok locality using an interview guide. Using the horizontal thematic analysis technique, the main findings suggest, firstly, that community action acts as a catalyst for an empowerment process rooted in local realities. Secondly, through the current changes in the CTDs, the new rules are the subject of collective discussions, sometimes going as far as drawing up charters. They give a greater, even consistent, place to the environment and sustainable development. Thirdly, through community action, the empowerment of widows tends to move from a nationally conceived local system of administration to a system of local “government” of territorial-led actions co-constructed by the territorial stakeholders. This suggests that the issue of empowering people in precarious situations in rural areas, must be able to integrate two complementary aspects: firstly, the technical aspect, illustrated by training in various fields with the aim of strengthening knowledge and skills, and secondly, the equipment and infrastructure aspect.

Key words : governance, regulation, precariousness, empowerment

0. INTRODUCTION GÉNÉRALE

En sciences économiques, la notion de gouvernance s'appréhende d'une part dans les approches contractuelles comme une structure contractuelle et complémentaire au marché qui permet de se coordonner. D'autre part, dans la théorie de la régulation, la gouvernance renvoie à une structure politique représentée essentiellement par l'État. Du côté des sciences politiques, la gouvernance renverrait au système de décision publique qui préconise une diminution de l'intervention étatique et/ou une affirmation de la participation des acteurs privés à la définition et à la mise en œuvre de l'action publique.

Malgré sa dualité notionnelle, l'on reconnaît à la gouvernance locale un triple avantage. Le premier est de réintroduire dans l'analyse le pouvoir à travers ses conflits. Le deuxième avantage de la dualité notionnelle de la gouvernance porte sur l'endogénéisation de l'espace en termes de construit social et de simple réceptacle des relations économiques. Quant au troisième, il renouvelle le débat entre État, marché et société civile à travers la question de la mobilisation communautaire. Des développements de Bernard (2001) à ceux de Bertrand et Moquay (2004), se dégagent deux éléments fondamentaux. D'une part, parler de proximité géographique n'assure pas une régulation harmonieuse des conflits dans une communauté. D'autre part, il n'existe pas de consensus ou de conception univoque de la notion de gouvernance locale.

Dans l'optique de penser une définition convergente de la gouvernance locale, Talbot (2006) suggère un double niveau d'analyse. Le premier niveau, dit institutionnel rassemble un ensemble de repères nécessaires à toute coordination d'une intervention communautaire. Quant au second niveau, dit organisationnel, il renvoie à l'ensemble des formes de coordination. Si l'idée d'une gouvernance locale suggère celle d'une intervention de proximité, l'auteur associe à ces dernières trois (03) dimensions à savoir la dimension géographique, la dimension institutionnelle et la dimension organisationnelle. Pour Talbot, penser la gouvernance locale comme une combinatoire des différentes dimensions qui précèdent nécessite d'accorder une large place à la dimension institutionnelle. Dans une perspective institutionnaliste de la gouvernance locale, les repères d'une coordination de toute action apparaissent comme des modèles normatifs qui définissent ce qui semble devoir être fait dans un contexte socioculturel visiblement connu et compris.

Les repères de coordination dans la gouvernance locale à l'instar des règles présentent la particularité d'être formulées et acceptées par les acteurs locaux qui les appliquent en définissant les devoirs, les libertés et les droits de chacun, c'est-à-dire ce qu'il est possible de

faire et ce qui ne l'est pas. Seulement, l'on ne saurait voir dans les règles de la gouvernance locale une proscription ou une prescription précise des comportements. Car, les règles guident l'action sans la produire, ce sont en quelque sorte des « théories » de l'action. Elles nécessitent donc une interprétation, c'est-à-dire un accord ou un compromis sur le contenu de l'activité d'intervention face à une catégorie sociale vulnérable comme la veuve en zone rurale dont il faut penser l'autonomisation par des actions concrètes.

0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Une étude de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indique que dans le monde, moins de 20% des propriétaires fonciers sont des femmes. En Afrique occidentale et centrale ainsi qu'au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les femmes représentent moins de 10% des propriétaires. Ce qui laisse transparaître d'une certaine mise à l'écart de la femme surtout lorsque celle-ci vient à perdre son mari. Elle est privée et déposséder de ce qui lui est dû pourtant désormais appeler à prendre en charge l'ensemble de sa maison. Ce qui implique des réflexions sur la question de l'autonomie fortement répandu en intervention et action communautaire. C'est dans l'optique de penser ladite question chez la femme veuve en zone rurale dans la localité d'Essessal-Akok que la présente articulation se propose de présenter les éléments de contexte et justification de la présente étude dans le champ de l'intervention et action communautaire.

0.1.1. Contexte de l'étude

Pour survivre, la femme veuve en zone rurale fait préférentiellement recours aux activités agricoles, les commerces informels, l'intégration dans les regroupements des microcrédits solidaires, les emprunts aux tierces personnes, la location de terre et le salariat agricole, les ristournes, la prostitution et le transfert des enfants dans certains membres des familles ou des amis. Ce qui permet à la veuve de se substituer aux pôles maritaux en vue de répondre aux besoins vitaux de leurs familles. Selon Fofana (2022), 57% des veuves font l'agriculture ; 24% le commerce informel des produits vivriers ; 3,8% l'enseignement alors que 5,7% sont dirigeantes de regroupement féminin local et enfin, 9,5% restent inactives, c'est-à-dire les sans occupations.

Un ensemble de chiffres qui rend compte d'une idée fondamentale : l'idée d'autonomisation de la femme veuve en zone rurale n'est pas un non-sens, car ces dernières pour la plupart entreprennent des activités génératrices de revenus leur permettant de subvenir à leur besoins et à ceux de leurs enfants. Seulement, il n'est pas rare que ces activités

connaissent des freins rendant périlleuse le processus d'autonomisation souhaité chez toute personne en situation de précarité. Afin de saisir les contours de l'univers de la veuve en zone rurale, la présente articulation portant sur le contexte de l'étude articule un argumentaire organisé autour de quelques idées directrices dont la ruralité comme zone de précarité ; la ruralité comme espace commun des pratiques et usages ; la ruralité comme un espace de transmission des valeurs ; la ruralité : entre contrainte et ouverture ; le statut de la veuve comme le visage de la fragilisation en zone rurale.

0.1.1.1. Ruralité comme zone de précarité

L'approche holistique du développement, longtemps portée par l'État, donne le sentiment aux communautés rurales d'être marginalisées dans les politiques de développement. Cette conception a provoqué chez celles-ci, l'idée de s'auto-émanciper à partir de leurs propres ressources locales. D'une manière générale, les populations rurales vivent dans la précarité totale principalement les veuves délaissées. Elles rencontrent quotidiennement des difficultés qu'elles subissent et qui font partie de leur style de vie. Ces problèmes sont multiples et fragilisent leurs conditions de vie sociale. Ils se résument essentiellement à la question de la pauvreté. Ces femmes sont confrontées à de nombreux problèmes liés au développement social et à leur autonomisation. Face à toutes ces incertitudes, de nombreuses organisations coopératives à vocation agricole ont été mises en place dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations rurales qui subissent durement et fortement la précarité et l'insécurité alimentaire dans les ménages.

À côté de la catégorie qui revendique, travaille et milite pour son épanouissement et son autonomisation, la zone rurale tend parfois à transformer l'Homme en entité amotivationnelle. Car, du point de vue psychosocial, plus les gens vont mal, moins ils demandent de l'aide et qu'à certains moments de leur vie, plus on les aide et plus ils vont mal. Ce qui suggère avec Frutos (2009) que, dès lors que l'intégrité de l'humain n'est pas saisie par le professionnel en intervention sociale et/ou en action communautaire dans une perspective d'autonomisation, le sujet en situation de précarité va devoir « se débrouiller », penser la question de la perte des objets sociaux de base ou de la « perte des sécurités » (Wresinski, 1987) dans l'immédiat. Ce qui implique une sorte d'urgentification imposant un ensemble de pratique et d'usages.

0.1.1.2. Ruralité comme espace commun des pratiques et des usages

La ruralité se caractérise par la combinaison de différents types de sols, et du point de vue historique et social, par la combinaison de divers types de propriétés et de modes

d'exploitation, ainsi que de divers modes de résidence : opposition entre l'habitat groupé des villages et l'habitat dispersé des fermes, situées loin du village sur des exploitations en moyenne plus grandes. La variation de ces diverses conditions sociales permet de repérer des différences entre les ruralités étudiées. Le caractère de l'habitat, la nature du territoire et des cultures qu'il autorise, ainsi que le type de sensibilité à la crise agricole qui découle de la spécialisation agricole et qui déterminent deux variables essentielles pour l'étude menée ici, la force de la communauté paysanne d'une part, l'offre de terres et de maisons abandonnées conséquence de l'exode rural, mais plus encore du déplacement des exploitations paysannes vers les bonnes terres, de l'abandon des fermes les plus mal placées disponibles pour l'occupation secondaire, d'autre part. Les terres les moins fertiles sont délibérément assignées au marché des résidences secondaires qui apparaît ainsi comme un complément du marché agricole, la logique de l'exploitation agricole commandant ainsi les usages non agricoles du territoire.

Selon Laville (2010), l'idée de ruralité implique un ensemble de pratiques d'intervention qui ont pour principale caractéristique la mise en tension d'une citoyenneté active et militante dans divers champs d'action et de revendication à caractère social, économique et même politique auprès d'une communauté parfois marginalisée. Les pratiques dont il s'agit en zone rurale se déploient au sein d'organismes qui peuvent être désignés de manières différentes, selon les époques et les réalités nationales. Certains parlent d'« organismes communautaires » (Québec), d'autres de « *community-based organizations* » (dans les pays anglo-saxons) et d'autres encore d'« *organizaciones comunitarias* » (en Amérique). Dans l'un ou dans l'autre des cas, l'idée fondatrice de ces regroupements porte sur la transmission d'un ensemble de valeurs.

0.1.1.3. Ruralité comme espace de transmission des valeurs

Bontron (1996), pense qu'aujourd'hui, la société rurale n'est plus simplement une société agricole, elle est multiforme à la fois par les activités qui s'y exercent, les personnes qui y habitent, leur origine géographique et les motivations qui les y ont amenés. En effet, les nouveaux venus sont nombreux, ils introduisent des références et des modes de vie différents, et un brassage culturel qui ouvre la société sur l'extérieur. On peut ainsi affirmer que la nouvelle population rurale a de plus en plus choisi son milieu de vie.

L'espace rural assume maintenant de nouvelles fonctions qui vont bien au-delà de la production agricole et forestière. Il est davantage le cadre résidentiel de ménages pratiquant un mode de vie intégrant une forte mobilité, le lieu de développement d'initiatives économiques

innovantes, l'espace de récréation d'une large partie de la population ; il est aussi de plus en plus un lieu de reproduction des grands équilibres naturels et de conservation d'un patrimoine paysager et de savoir-faire traditionnels. Aussi apparaît-il comme un espace fertile pour des initiatives d'entrepreneuriat féminin susceptible d'assurer un meilleur lendemain à la femme veuve en zone rurale.

0.1.1.4. Ruralité : entre contrainte et ouverture

Selon Bombenger (2011), les interventions en matière d'urbanisme dans les espaces moins densément peuplés sont d'abord marquées par la faiblesse des ressources financières, humaines et techniques des collectivités, qui s'accompagne d'une fragmentation institutionnelle particulièrement marquée. Il montre que la réduction des moyens de l'État local, et notamment de l'appui technique des directions départementales des territoires (DDT) aux collectivités rurales, est d'autant plus problématique pour les élus locaux qu'elle s'accompagne souvent d'un renforcement des objectifs sociaux et environnementaux de la planification d'urbanisme. Cette situation va de pair avec un élargissement des systèmes d'acteurs, avec l'entrée dans le jeu d'acteurs comme les Parcs naturels Régionaux. Cette fragmentation des structures de la ruralité, ainsi que la compétition entre les administrations locales, amplifient la pression sur le foncier non urbanisé.

Bossuet, (2007) pense qu'une autre spécificité de l'urbanisme rural tient à la proximité entre les propriétaires fonciers et les acteurs publics locaux, élus et techniciens, du fait de la faible population communale. De ce fait, les processus de décisions en matière d'urbanisme sont marqués par des négociations et des ajustements, dans la définition aussi bien des zonages des plans que des usages possibles des terrains. Une dernière spécificité de l'urbanisme rural renvoie au fait que les formes préexistantes d'urbanisation limitent parfois sensiblement la capacité des acteurs publics à transformer l'espace. La dispersion des structures de peuplement, dans les espaces périurbains ou ruraux, favorise les stratégies de rétention et de spéculation foncière, ainsi que les revendications d'habitants s'opposant à la densification urbaine ou cherchant à préserver la biodiversité.

0.1.1.5. Statut de veuve comme visage de la fragilisation en zone rurale

Pour Lawrence (2014) la prise en compte du bien-être économique et social des femmes veuves est une des composantes des projets de développement communautaire qu'initient les associations et coopératives communautaires. En effet, au sein des villages, l'observation donne de constater que les femmes veuves sont exposées au risque de vulnérabilité au regard de leur

positionnement social dans l'espace rural. Alors que les femmes sont confinées dans leur statut de ménagère ou femmes au foyer, les veuves quant à elles, sont exposées à la marginalisation dans l'espace aussi bien familial que social. Ce qui rime à certains moments avec une certaine oppression.

Les questions de genre et de veuve sont saisissables et traitées en termes de lutte contre de pauvreté dans les programmes de développement des coopératives enquêtées. Mais, cela suppose la mise en place de groupements d'intérêts communs au travers desquels des financements peuvent être obtenus. Cependant, la SCOOPACA a suscité la création d'une association féminine dénommé « Môka-Môka » qui signifie en langue locale ; entraide. Créé en 2011, ce groupement associatif féminin revendiquant plus d'une centaine de membres de tout statut social (ménagères, mariés, célibataires, veuves, déscolarisées, femmes au foyer...). Cette association intervient dans le secteur du vivrier notamment la production et la commercialisation des produits alimentaires dont le manioc, la banane plantain, le piment, la tomate et de l'aubergine. L'objectif visé est l'autonomisation des femmes grâce au travail agricole participatif. Celles-ci bénéficient d'appuis techniques, matériels et financiers de la coopérative. Ainsi, la plupart des femmes veuves issues de cette association acquiert des parcelles de terres à titre de cession provisoire ou soit par location) par l'entremise de la coopérative auprès des propriétaires fonciers. Aujourd'hui, leur activité est en pleine un essor, en témoignent les propos d'une des responsables : Depuis longtemps, nous étions marginalisées.

0.1.2. Justification de l'étude

Selon Lamoureux (2003, p. 56), « si beaucoup de professionnels du travail social œuvrent auprès des individus, d'autres agissent auprès des groupes et des collectivités locales ». C'est face à ce propos qu'en intitulant le présent projet de mémoire « gouvernance locale et autonomisation des personnes en situation de précarité en zone rurale : cas des veuves », il nous semble important qu'il faudrait peut-être bien que les praticiens soient capables d'œuvrer dans les deux champs. En effet, le travail auprès des groupes communautaires pose des problèmes éthiques d'un autre ordre. Il n'est pas sans importance, face aux dérives actuelles, d'envisager une pratique professionnelle où, le travailleur social respecte les droits des personnes et des organismes communautaires à poursuivre leurs objectifs propres.

Historiquement, les travailleurs sociaux ont farouchement défendu l'interventionnisme en s'abstenant de faire des pressions indues sur celles et ceux avec qui et auprès de qui ils

travaillent. En effet, les travailleurs sociaux conçoivent leur activité professionnelle comme une activité d'accompagnement. Dans ce sens, ils aident les personnes et les groupes à mettre en œuvre des stratégies d'intervention qui permettent d'atteindre certains objectifs, notamment en ce qui concerne la gestion des situations et des relations difficiles. Mais, parvenu à ce jour, il se peut que l'on doive s'interroger ou mettre en doute la qualité du jugement des personnes et des choix qu'ils font tant pour eux-mêmes que pour d'autres. Car, un des choix les plus difficiles que doit effectuer un professionnel du travail social, c'est de décider qu'une personne est « inapte » à décider pour elle-même ou encore que sa décision risque de lui être dommageable, voire fatale. Dans ce sens, quel est le rôle de l'intervention du travailleur social de le processus d'autonomisation de la femme veuve en zone rurale ?

0.2. FORMULATION ET POSITION DU PROBLEME DE L'ETUDE

L'appréhension contemporaine de la question de l'autonomisation de la veuve, à l'instar de celle de tout sujet en situation de vulnérabilité sociale, requiert une clarification des notions de pauvreté, de précarité et d'exclusion, en tant que catégories sociales et expériences subjectives. La pauvreté, entendue comme « le fait d'avoir peu », fluctue en fonction des seuils socio-économiques définis dans un contexte donné, révélant ainsi l'existence de cultures différenciées de la pauvreté. Toutefois, lorsque cette dernière devient massive et s'accompagne de mépris social, elle se transforme en une condition de déshumanisation, marquée par un déficit de reconnaissance symbolique et de dignité existentielle. La précarité, pour sa part, peut être abordée selon une typologie tripartite : une précarité dite ordinaire, traduisant l'impossibilité de faire face seule aux contingences de l'existence ; une précarité propre à la modernité, fondée sur l'instabilité ontologique des repères sociaux ; et une précarité contemporaine, exacerbée par les logiques d'un capitalisme financier mondialisé, qualifié d'« amoral » par Frutos (2009). Dans chacun de ces cas, l'effacement progressif de la question de l'humain ouvre sur l'horizon de l'exclusion sociale, laquelle ne se limite pas à un retrait des dispositifs d'intégration, mais engage une rupture du lien d'appartenance au groupe humain lui-même.

Pour la veuve, confrontée à la perte du conjoint en milieu rural, ce processus peut engendrer un sentiment d'auto-exclusion particulièrement invalidant, la privant de la capacité à solliciter ou à accepter une aide, même lorsque celle-ci est disponible. Cette distinction entre précarité dite « normale », où le recours à autrui reste possible, et précarité « pathologique »,

où le repli devient une modalité défensive radicale, permet de comprendre la difficulté d'intervention auprès de certaines femmes en situation de veuvage prolongé. Dans ce contexte, la proximité géographique constitue un levier d'action sociale potentiellement structurant, bien qu'ambivalent : facilitant la coordination et le tissage de liens d'entraide, elle peut également être le théâtre de tensions et de conflits, dès lors qu'elle est investie sur un plan symbolique. L'espace géographique ne saurait donc être réduit à un cadre physique ; il doit être conçu comme une construction sociale relationnelle, porteuse de significations, de mémoires et d'enjeux identitaires.

L'exigence d'autonomie qui pèse sur la veuve contemporaine (qu'il s'agisse d'autonomie administrative, économique ou psychique) ne relève pas tant d'un choix individuel que d'une norme sociale intériorisée. Dans une société traversée par des injonctions à la performance et à l'émancipation économique, l'autonomie apparaît moins comme une conquête que comme une obligation. Comme le souligne Herman (2011, p. 89), « l'autonomie économique s'impose à tous dans notre société, et fonde notre modèle social ». Cette injonction, si elle peut permettre à certaines veuves de rompre avec une dépendance familiale patriarcale, comporte néanmoins le risque d'une nouvelle aliénation, par laquelle l'insertion dans le système économique se paie du prix d'une dépossession de soi et de la capacité à orienter subjectivement son existence.

0.3. QUESTIONS DE RECHERCHE

Partant de l'analyse de la question de l'autonomie chez la femme veuve en zone rurale à travers d'une part le modèle des régulations de Bouvier (2012) et d'autre part le modèle du sentiment d'auto-efficacité de Bandura (2003), la présente recherche s'organise autour d'un ensemble de questionnement. Il s'agit de manière pratique d'une question principale et de trois (03) questions spécifiques.

0.3.1. Question principale

L'analyse documentaire autour de l'autonomisation d'une personne vulnérable en zone rurale à travers les principes de la gouvernance locale, le présent projet de mémoire se propose de répondre à la question principale de savoir : « comment la gouvernance locale rend-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ? »

0.3.2. Questions spécifiques

De la question principale précédemment énoncée, il se dégage trois questions spécifiques formulées comme suit :

Question spécifique 1 : Comment la régulation de proximité ou par supervision rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ?

Question spécifique 2 : Comment la régulation par la spécification des normes et des standards rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ?

Question spécifique 3 : Comment la régulation par qualification rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ?

0.4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Dans l'optique de répondre à la question de savoir, « comment la gouvernance locale rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ? », la présente recherche se donne un certain nombre d'objectif à atteindre au bout de sa réalisation. Il s'agira d'un objectif principal associé à la question principale et des trois (03) objectifs spécifiques associés aux différentes questions spécifiques.

0.4.1. Objectif général

Afin de répondre à sa question principale, la présente étude se donne pour objectif général de : « examiner comment la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale à travers la régulation de proximité, la régulation par la spécification des normes et des standards et la régulation par qualification ».

0.4.2. Objectifs spécifiques

De l'objectif général qui précède et en lien avec les différentes questions spécifiques (cf. 0.3.2), il se dégage trois objectifs spécifiques dont le présent mémoire se propose d'atteindre au bout de sa réalisation. Il s'agit entre autre de :

Objectif spécifique 1 : saisir à travers la régulation de proximité ou par supervision comment la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale.

Objectif spécifique 2 : appréhender à travers la régulation par la spécification des normes et des standards comment la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale.

Objectif spécifique 3 : saisir à travers la régulation par qualification comment la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale.

0.5. INTÉRÊT ET PERTINENCE DE L'ÉTUDE

Chaque travail de recherche trouve son intérêt par rapport à un champ disciplinaire grâce aux travaux antérieurs qui soutiennent la question abordée et sa pertinence à partir du moment où l'auteur fait appel aux modèles théoriques de sa discipline. C'est dans ce sens que la présente articulation présente la posture de la présente recherche sur la question de l'autonomisation et surtout comment elle rend possible le déploiement des théories de l'auto efficacité de Bandoura et des régulations de Bouvier.

0.5.1. Intérêt de l'étude

La question de l'autonomie revêt un caractère ambivalent. Pour penser la trajectoire de l'autonomie chez une personne en situation de précarité, Achin et Naudier (2010) font observer que ces derniers ont souvent des diplômes peu élevés et une expérience professionnelle réduite. En effet, si la précarité peut toucher des femmes de toutes classes sociales, celles venant des zones rurales y sont plus exposées. Selon ces auteurs, la situation de précarité des femmes veuves en zone rurale se trouve accentuée par l'origine sociale et l'absence de diplôme. Selon Fofana (2022), « l'autonomisation des femmes est liée à l'accès aux ressources, certes. Mais la liberté d'en faire usage et de les contrôler en est le principal vecteur » (p. 171). Ce qui suggère qu'on aurait beau avoir les ressources mais si l'on n'a pas une certaine liberté dans leur gestion, l'on peut parler d'autonomie.

En zone rurale, dans leur lutte pour s'émanciper et contribuer au développement socioéconomique, les femmes veuves sont confrontées à d'énormes obstacles dont l'accès aux services financiers officiels. C'est ainsi qu'exclues des réseaux institutionnels classiques, ces dernières se trouvent davantage orientées vers le secteur financier informel avec une participation très faible (32%) au secteur économique du fait des activités essentiellement concentrées dans les secteurs à faible productivité tels que l'agriculture de subsistance et le secteur informel où elles sont très actives et représentent respectivement 67% et 63% de la main

d'œuvre (Sery, 2012). Le manque de services et de produits financiers formels adaptés à leur secteur d'activités et aux revenus qu'il génère, pousse celles-ci à faire appel au secteur financier informel qui leur propose un service de proximité en finançant tous types de besoins adaptés à leur condition. Autrement dit, l'injonction à l'autonomie économique qui est faite à la veuve de par ses charges sociales contribue à l'orienter vers les secteurs les plus dévalués et précarisés du marché du travail.

Pour penser l'épanouissement de la femme veuve en zone rurale, la dimension économique de l'autonomie se trouve indissociable aux dimensions administrative et psychologique évoquée par Herman (2011). Pour lui, l'autonomie administrative rend compte des droits individuels comme les prestations sociales et même les prestations familiales ce qui attestera de l'autonomie de la veuve dans le sens de sa capacité à être un sujet singulier. Car, l'accomplissement des démarches administratives offre un soubassement « légal » ou social à la construction d'un soi individuel. Aussi, penser l'autonomie d'un sujet du point de vue psychologique, c'est créer des conditions pour que ce dernier s'exprime sur ses frustrations et qu'il puisse expliquer ses actions par sa volonté propre en marge de toute persuasion ou d'intimidation.

Allant d'Achin et Naudier (2010) à Fofana (2022) en passant par Herman (2011) la précarité, au sens de la difficulté d'autonomisation, chez la femme veuve en zone rurale se trouve associé à un faible niveau de scolarisation, aux difficultés d'accès aux ressources financières et services administratives. Si parlant de la dimension psychologique de l'autonomie, l'accent reste mis sur la possibilité d'exprimer sa souffrance, quel modèle d'accompagnement adopté face à un sujet en zone rurale ayant donc exposé son malêtre (au sens de Kaës, 2012) ? C'est dans l'optique de penser des prémices de solution à ce questionnement que le présent projet de mémoire organise sa réflexion sur les modèles de régulation de la gouvernance.

0.5.2. Pertinence de l'étude

En intitulant le présent projet de mémoire « gouvernance locale et autonomisation des personnes en situation de précarité en zone rurale : cas des veuves », il est annoncé dans le champ de l'intervention et l'action communautaire. Il n'est pas sans importance de souligner que le cycle de l'action communautaire est le processus à travers lequel, les communautés elles-mêmes sont mobilisées pour organiser une action ; explorer les questions de développement et établir les priorités ; planifier, agir et évaluer les programmes qui réussissent. C'est à ce titre

qu'à travers l'idée de la régulation en gouvernance locale, il est possible de penser l'autonomisation de la veuve en zone rurale.

Selon Bouvier (2012, p. 162), « sur le registre politique, la gouvernance traduit d'abord une volonté de réforme de l'agencement des pouvoirs locaux à l'initiative du pouvoir central ». Ce qui suggère de modalités émergentes en termes de coopérations, de coalitions, de partenariats, de projets collectifs, etc. autour d'un objectif servant l'intérêt de la majorité. Dans ce registre, la question de l'autonomisation des personnes en situation de précarité dans une zone rurale exige d'imaginer des procédures de concertation. Car, elle semble à ce jour donner une impression d'impuissance du politique sur plus d'un aspect. Du point de vue de l'action communautaire, les articulations souhaitées par les populations en zone rurale au Cameroun entre démocratie politique, démocratie sociale, démocratie participative ; nécessitent des régulations rendant possibles des cadres nouveaux permettant l'expression des couches sociales vulnérables. Surtout que, « la société civile demande à participer davantage aux prises de décision sur les domaines la concernant directement » (Bouvier, 2012, p. 163). Ce qui doit pouvoir trouver un champ d'action bien limité, aussi bien du point de vue conceptuel qu'empirique.

0.6. DÉLIMITATION CONCEPTUELLE ET EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE

Dans toute activité de recherche, les concepts et les construits mobilisés se doivent d'être clairement définis et explicités quant à leur signification dans le contexte de la théorie ou des écrits théoriques. Cette opération implique dans cette articulation deux niveaux de délimitation : conceptuelle et empirique.

0.6.1. Délimitation conceptuelle

Parler de délimitation ou de définition conceptuelle renvoie à « la signification abstraite et théorique d'un construit ou d'un concept que l'on a tiré d'une théorie ou d'énoncés théoriques » (Fortin et Gagnon, 2016, p. 42). Suivant cet ordre d'idées, la signification ou le sens d'un concept découle du rôle joué par ce dernier et de ses relations avec les autres construits. Chaque concept qui occupe une place essentielle dans un travail de recherche représente donc un énoncé descriptif qui fait référence aux phénomènes étudiés. En clair, la présente articulation semble ainsi constituer une double balise rendant compréhensible et réalisable le présent projet de mémoire.

0.6.1.1- Gouvernance locale

En sciences économiques, la notion de gouvernance s'appréhende d'une part dans les approches contractuelles comme une structure contractuelle et complémentaire au marché qui permet de se coordonner. Du côté des sciences politiques, la gouvernance renverrait au système de décision publique qui préconise une diminution de l'intervention étatique et/ou une affirmation de la participation des acteurs privés à la définition et à la mise en œuvre de l'action publique. Talbot (2006) suggère pour sa part une conception de la gouvernance locale articulée autour d'une dimension institutionnelle et d'une dimension organisationnelle.

Parler de proximité institutionnelle suppose que l'outil institutionnel que constitue l'État communauté ne vient que soutenir un processus relativement autonome et endogène au territoire. Il peut même dans certaines situations le perturber. Les obligations légales qu'impose la politique de pays peuvent en effet entrer en tension avec les mécanismes locaux de coordination en place, désorganiser une gouvernance locale déjà existante qui avait ses propres pratiques, et accroître par là même les coûts de coordination. Quant à la proximité organisationnelle, elle suggère que les règles juridiques définies par les lois constituent le socle commun qui régit les relations entre les acteurs participant à la gouvernance locale. Seulement, cette association entre proximité institutionnelle et à proximité organisationnelle laisse apparaître un paradoxe qui tend à impulser des dynamiques locales par nature singulières à partir d'un cadre généralisé.

En marge de sa dualité notionnelle, Bertrand et Moquay (2004) reconnaît à la gouvernance locale un triple avantage. Le premier est de réintroduire dans l'analyse le pouvoir à travers ses conflits. Le deuxième avantage de la dualité notionnelle de la gouvernance porte sur l'endogénéisation de l'espace en termes de construit social et de simple réceptacle des relations économiques. Quant au troisième, il renouvelle le débat entre État, marché et société civile à travers la question de la mobilisation communautaire. Dans l'optique de penser une définition convergente de la gouvernance locale, Talbot (2006) suggère un double niveau d'analyse. Le premier niveau, dit institutionnel rassemble un ensemble de repères nécessaires à toute coordination d'une intervention communautaire. Quant au second niveau, dit organisationnel, il renvoie à l'ensemble des formes de coordination. Si l'idée d'une gouvernance locale suggère celle d'une intervention de proximité, l'auteur associe à cette dernière, trois (03) dimensions à savoir la dimension géographique, la dimension institutionnelle et la dimension organisationnelle.

0.6.1.2- L'autonomie

Selon Herman (2011), parler d'autonomie implique trois (03) dimensions intimement liées qui sont l'autonomie administrative, l'autonomie psychique et l'autonomie économique. La dimension administrative de l'autonomie est liée d'une part au discours social sur la construction de soi et d'autre part à la réalité administrative et juridique. En effet, le travail de construction de soi caractérisant la société aujourd'hui est présente dans les discours tenus par les travailleurs sociaux face aux femmes en difficultés. Aussi, la notion d'estime de soi constitue un étai pour permettre à ces dernières de parvenir à l'autonomie en tant qu'individu particulier dont elles seraient privées. Sortir de la précarité sociale qui caractérise la femme veuve au quotidien renverrait donc à « se défaire d'une domination au quotidien empêchant la personne d'être considérée et d'agir comme un individu » (Herman, 2011, p. 85).

L'autonomie administrative peut être observable dans les procédures administratives. Dans la pratique, elle rend compte des droits individuels comme les prestations sociales et même les prestations familiales qui sont considérées comme indicateurs d'autonomie administrative. La bonne conduite des démarches administratives attestera donc de l'autonomie de la veuve dans le sens de sa capacité à être un individu. Par ailleurs, l'accomplissement de ces démarches administratives offre un soubassement « légal » ou social à la construction du soi individuel. Car, si une veuve n'est pas « capable » de se construire comme individu, alors elle n'aura sans doute pas de réussite dans ses cheminements administratifs. Ce qui ne sera pas sans conséquences sur son équilibre psychologique.

À côté de l'autonomie administrative, la dimension psychique de l'autonomie répond au concept d'emprise avancé pour désigner les difficultés de la veuve à se détacher d'un passé douloureux. Selon Herman (2011), l'explication psychologique du « vécu invisibilisé » (Achin et Naudier, 2010) de la veuve en situation de précarité intègre le défaut des objets sociaux de base donnant lieu à la crise du logement, l'isolement social, la précarité financière, etc. À cet effet, penser l'autonomie de la veuve du point de vue psychologique, c'est créer des conditions pour que cette dernière s'exprime sur ses frustrations et qu'elle puisse expliquer ses actions par sa volonté propre en marge de toute persuasion ou d'intimidation. Il y a toutefois lieu de souligner que l'autonomie économique est à la fois le sens plus partagé, invisible, souterrain et évident. D'où la mise au travail se trouve justifiée par la nécessaire survie sociale. D'ailleurs, dans le champ du travail social, la notion d'autonomie se trouve intimement liée à celle d'émancipation. Être autonome économiquement, c'est-à-dire, disposer d'un revenu régulier

provenant d'un emploi, pouvoir assumer des charges telles qu'un loyer et consommer, constitue une évidence qui s'impose à la femme en situation de précarité.

0.6.1.3- La précarité

Selon Mainguy (2018), la notion de précarité renvoie à la fois à la description d'une situation de paupérisation ou de détérioration des conditions de vie et d'une situation de prolétarianisation ou de dégradation du statut de l'emploi occupé et du travail effectué. La notion de précarité permet aussi de rendre compte de la déstabilisation des existences au moyen d'un raisonnement en termes d'instabilité, d'incertitude et de risque.

Elle ne met plus seulement l'accent sur un état de pauvreté et de dénuement, mais sur la permanence d'un risque, celui de devenir encore plus pauvre, de tomber dans la déchéance, et d'autre part sur le développement d'un sentiment profond d'incertitude quant à l'avenir, lié à des difficultés à se projeter, à avoir confiance au futur et à croire au progrès. (Mainguy, 2016, p. 15)

De prime abord, la possibilité d'exister positivement comme individu semble être incompatible avec la situation dans laquelle sont les personnes précarisées. Cette opposition formelle a conduit à envisager l'idée d'« individu par défaut » qui caractérise la situation de celui auquel il manque les ressources pour assumer positivement sa liberté d'individu. En effet, si les femmes veuves peuvent toutes être appréhendées à travers l'idéal type de l'« individu par défaut », elles ne le sont pas toutes de la même manière. À travers l'analyse de la façon dont ces dernières assument cette situation et réagissent face à celle-ci, il est possible de travailler avec et autour de la notion idéale typique de l'« individu par défaut », afin de lui apporter les nuances que sa fécondité euristique appelle. C'est dans cette perspective que les développements de Jean Frutos donnent d'envisager trois niveaux de précarité : la précarité ordinaire, la précarité de la modernité et la précarité actuelle.

Parler de la précarité ordinaire suggère une pensée selon laquelle « je suis précaire parce que seul, je ne peux pas vivre ». Il s'agit d'un niveau de précarité qui implique le lien à l'Autre et qui semble incontournable pour penser la question du bien-être en communauté. À travers la précarité ordinaire, se construit donc la relation à l'Autre. Ce qui est producteur d'un sentiment de confiance car, « la précarité ordinaire, normale donne confiance en soi, confiance en autrui,

confiance dans l'avenir » (Frutos, 2009, p. 13). Pour ce qui est de la précarité de modernité, elle renvoie à un ensemble d'incertitudes portant sur l'humain. Ce qui rime avec l'idée de l'homme aléatoire et l'homme qui ne sait pas a priori ce qu'il va penser mais, qui cherche et qui trouve sa propre vérité. En effet, la précarité de la modernité donne de s'intéresser à la grandeur et à la difficulté de l'Homme moderne au prise avec un certain individualisme créatif. Ce dernier donne lieu dans la communauté des Hommes à des controverses, à des guerres, mais en règle générale, l'individualisme créatif. La précarité actuelle enfin est davantage portée par le capitalisme financier mondial. Si le flux d'argent, de marchandises et d'êtres humains qui caractérise la mondialisation des temps actuelles n'est en soi ni bonne ni mauvaise, il semble tout de même amoral et nécessite une régulation de peur de donner lieu à une précarité pathologique rendant l'humain incapable de toute initiative créatrice.

0.6.1.4- La régulation

L'emploi du terme « régulation » suscite des incompréhensions, des craintes, des réserves et des doutes. Alors qu'il évoque en écho les mécanismes dits de dérégulation, il s'entend au sein de systèmes humains engagés dans des projets d'actions collectives, comme la mise en œuvre de mécanismes *ad hoc* pour réorienter les actions dans le sens voulu, afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Selon Bouvier (2012), la régulation est étroitement liée à la gouvernance pratiquée. En effet, elle est une partie intégrante essentielle et caractéristique des systèmes, de leurs entités et de leur mode de pilotage. De manière pratique, la régulation vise à rétablir des équilibres, à procéder à des réajustements par rapport à des normes ou à des objectifs, sur la base d'informations obtenues par des mesures, par le biais de capteurs et d'indicateurs.

Dans le champ de la gouvernance, Bouvier (2012) fait observer que les régulations sont fragmentées (niveaux micro, méso, macro) et accompagnées de peu de coordination ni verticale ni horizontale. Face à l'extraordinaire diversité des systèmes de gouvernance, l'on peut distinguer deux modèles opposés de régulations : par l'État ou par le marché. Avec pour l'un comme pour l'autre un souci de rationalité, mais pas la même. La régulation par l'État se réfère à la rationalité bureaucratique au sens théorisé par Max Weber, reposant sur des normes et des règles explicites. La régulation par le marché pour sa part adopte les règles du jeu de l'économie concurrentielle. En fait, on pourrait distinguer d'autres rationalités, sociales notamment. La majorité des cas considérés étant des systèmes hybrides, traversés par des rationalités en tension, voire parfois en contradiction, au sein d'une société mixte, aux forces vives multiples.

Ceci dans une perspective de gouvernance, soucieuse des rendus de comptes, des transactions, des coopérations, intégrant d'autres dispositifs liés à la régulation : le contrôle et l'évaluation par exemple.

0.6.1.5- *Sentiment d'auto-efficacité*

Encore appelé sentiment d'efficacité personnelle, le sentiment d'auto-efficacité renvoie aux croyances des individus quant à leurs capacités à réaliser des performances particulières. Aussi contribue-t-il à déterminer les choix d'activité et d'environnement, l'investissement du sujet dans la poursuite des buts qu'il s'est fixé, la persistance de son effort et les réactions émotionnelles qu'il éprouve lorsqu'il rencontre des obstacles. Bandura (2003) dégage quatre (04) principales sources du sentiment d'efficacité personnelle qui permettent de le construire et de le modifier. Il s'agit entre autre de l'expérience active de maîtrise, de l'expérience vicariante, de la persuasion verbale et enfin des états physiologiques et émotionnels.

Dans ses applications, l'idée du sentiment d'auto-efficacité s'inscrit dans le cadre de la théorie sociocognitive issue du béhaviorisme et du cognitivisme. Selon cette théorie, le fonctionnement et le développement psychologique doivent être compris en considérant trois facteurs en interaction : le comportement, l'environnement et la personne. Ces facteurs s'influencent réciproquement mais n'ont pas forcément le même impact. On parle alors de causalité triadique réciproque. Il s'agit d'une posture qui donne de considérer les individus comme des agents actifs de leur propre vie qui exercent un contrôle et une régulation de leurs actes. Avec la notion d'« agentivité » ici, l'on reconnaît la capacité des individus à anticiper et à ajuster leurs actes.

0.6.2- Délimitation empirique

En intitulant le présent projet de mémoire « gouvernance locale et autonomisation des personnes en situation de précarité en zone rurale : cas des veuves », il était judicieux de lui trouver un champ de réalisation bien défini. Ce dernier s'est avéré être le village d'Essessal-Akok. Il s'agit d'un groupement humain ayant à sa tête un chef de 3^{eme} degré que l'on retrouve dans l'arrondissement de Yaoundé 5^{eme}, département du Mfoundi dans la région du Centre-Cameroun. L'unité administrative dont il s'agit ici en tant que collectivité territoriale décentralisée regroupe environ 2. 915 habitants dont la majorité en termes d'autochtones est les Ewondo. Avec l'ensemble des mouvements migratoires du fait de différentes crises sociales aux Cameroun et même de l'exode rural, la zone rurale d'Essessal-Akok héberge aujourd'hui des populations issues des régions du Littoral, de l'Ouest, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-

Ouest Cameroun. Sur le plan infrastructurel, il s'agit d'une localité dont le réseau routier est entièrement non bitumé et difficilement praticable en saison pluvieuse, des habitations y sont majoritairement en matériaux provisoires. Il s'agit donc clairement d'une localité où les conditions de vie sont à la base précaire pour ceux qui y sont ; dans ces conditions, comment une femme ayant perdu son époux est appelée à subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants ?

**Chapitre 1 : GOUVERNANCE LOCALE ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les perspectives qui semblent s'offrir à la gestion des couches sociales vulnérables aujourd'hui repose certainement sur une volonté des politiques publiques. Celle-ci organisée davantage autour d'une réelle autonomie fonctionnelle associant vigilance territoriale et implémentation de stratégies effectives au niveau local. Si la gestion axée sur l'administration centrale a sans cesse donné un rôle stratégique aux grandes métropoles au Cameroun comme partout ailleurs, pour penser le développement durable par la gouvernance locale, le niveau intermédiaire s'avère pertinent et les entités opérationnelles agissant au gré des besoins fondamentaux de la population bénéficiaire. Une approche qui accorde une place de choix au système de régulation. C'est dans ce sens que l'argumentaire du présent chapitre portant sur « gouvernance locale et développement durable » articule premièrement les politiques publiques et les modèles de gouvernance. Deuxièmement, il développe quelques considérations autour de la gouvernance locale. Troisièmement, il lève le voile sur le développement durable et ses principes. Aussi s'achève-t-il par le modèle de « régulation » en gouvernance locale. Tout ceci dans l'optique de penser in fine l'autonomisation de la personne en situation de précarité.

1.1- POLITIQUES PUBLIQUES ET MODES DE GOUVERNANCE

De la petite commune à des dispositifs mondialisés en termes de grandes multinationales, d'organisations non gouvernementales, d'associations, de coopératives, etc., les modes de gouvernance s'organisent aussi bien à des niveaux micro que macro. En effet, le premier met l'accent sur les pratiques, les agents, les acteurs et les usagers, du niveau macro qui se préoccupe à son tour de projets politiques, de systèmes globaux, de leurs finalités, de leurs stratégies et scénarii, de leurs objets et de leurs résultats. Appliquée en zone rurale, la gouvernance suggère une miniaturisation de l'État dans l'optique de tenir compte de la complexité de l'action publique ; elle-même résultat de processus souvent très longs, dus à l'émergence de nouveaux espaces de débats, plus ou moins ouverts à certains mouvements de la société civile. La gouvernance locale serait donc une conséquence d'une pratique généralisée de démarches de contractualisation, de conventions et de partenariats. Une pratique qui se trouve développée dans la présente articulation en termes de gouvernance instrumentale, de gouvernance procédurale et enfin de gouvernance territoriale.

1.1.1- Gouvernance instrumentale

Toute gouvernance se donne des normes, des règles et des procédures qu'elle impose par la suite à l'ordre social. À cet effet, la raison instrumentale trouve dans la gouvernance une forme particulièrement efficace dans la mesure où les instances et les institutions de la

gouvernance se situent au-delà des gouvernements. Car, « la gouvernance instrumentale vise l'efficacité de l'action publique au sens le plus large » (Bouvier, 2012, p. 173). Il s'agit de fait d'une perspective séduisante parce qu'elle permet l'inclusion d'une partie de la société civile (comme les associations, les coopératives, les Organisations Non Gouvernementale) dans des processus de décision et d'actions concrètes. Ici, les palabres parlementaires et les détours par des arrangements plus ou moins licites (corruption) peuvent être évités par des « décisions d'experts ». Seulement, le « prix à payer » pour une telle participation est l'adaptation à la raison instrumentale et l'exclusion des citoyens de la prise de décision.

Dans une perspective instrumentale, Spurk (2016) fait observer que le consentement des citoyens est, certes, rarement total, mais il existe et la gouvernance cherche à développer des « affinités électives » entre ses projets et les citoyens. Dans son implémentation, la gouvernance cherche continuellement à produire des affinités électives entre les citoyens et son système. Une variante selon laquelle le choix semble être seulement dans la main du chimiste qui unit ces êtres. Ceux qui ne veulent ou qui ne peuvent pas développer des affinités avec la gouvernance remarqueront rapidement que ses bras sont très musclés. Car, la gouvernance est un rapport de pouvoir et de violence bien qu'elle prétende être démocratique et citoyenne. En effet, les affinités électives sont possibles dans la mesure où elles s'inscrivent dans la forme contemporaine de la sérialité en vue d'optimiser un certain capitalisme contemporain.

Pour penser la gouvernance locale du point de vue des politiques publiques, une nouvelle forme du politique laissant derrière elle le principe de la délibération publique est à envisager. Dès lors, ce n'est plus l'idée républicaine d'un espace public, espace au sein duquel les citoyens majeurs (dans le sens de Kant) chercheraient dans le débat et la confrontation de leurs opinions un avenir meilleur et plus raisonnable ; mais, l'idée d'un espace qui ébauche le fonctionnement du politique, qui légitime le pouvoir en place et qui le contrôle. Car, à l'opposé d'une gouvernance transparente, raisonnable, objective et efficace, la politique publique tend à être opaque et rationnelle dans le sens le plus instrumental qui soit. Ainsi, l'administration centrale sera donc objective et efficace seulement selon ses propres critères, qu'elle impose aux entités locales. Pourtant, la gouvernance, pour s'établir et pour se normaliser, devrait pouvoir s'ancrer dans la vie quotidienne cadrée par mille et une choses qui « vont de soi » pour les sujets et qui les font agir (hétéronomie) à travers les « routine grounds » (Garfinkel), les « extéro-déterminations » (Riesmann) et les « dispositifs » (Foucault). Un ensemble d'éléments qui agit de l'extérieur sur les individus et qui est internalisé en tant que « principe de réalité » (Freud, 1909).

1.1.2- Gouvernance procédurale

La gouvernance englobe et interconnecte systématiquement sur le plan programmatique les mesures à prendre, les règles à respecter et les lieux de décision. L'information la plus complète tout comme la transparence des décisions et de leur exécution, de la gestion des risques et de l'utilisation des ressources ainsi que le contrôle de la totalité de ce *process* en font également partie. La finalité de la gouvernance, posée comme *a priori*, considérée comme allant de soi et de ce fait incontestable, est le bon fonctionnement et le contrôle des institutions et organisations soumises à cette gouvernance. Du point de vue procédurale, la gouvernance permet le développement et le déploiement d'une stratégie pour atteindre les objectifs définis ou au moins, s'ils ne sont pas atteints, pour connaître les raisons de cette défaillance et réajuster la stratégie. Dans ce sens, la gouvernance est développée dans l'intérêt des parties prenantes.

Pour Bouvier (2012), la gouvernance procédurale se préoccupe davantage d'ouvrir l'action publique plus qu'elle ne l'était jusque-là. Dans la pratique, elle accorde une place centrale aux citoyens, aux groupes, aux communautés (de pensée, d'intérêts, etc.), aux réseaux et aux institutions sociales ; en se plaçant sur un registre qualifié parfois de « démocratie procédurale. En effet, la gouvernance procédurale se rapproche de ce que les Anglo-Saxons appellent depuis les années 1980 l'« *empowerment* ». Dans cette perspective elle tend à permettre aux acteurs et aux groupes locaux de s'approprier leur pouvoir sur le sens des projets et leur mise en œuvre. Ce qui combine conjointement les perspectives psychologiques, organisationnelles, sociales, éthiques, économiques et politiques.

La gouvernance procédurale rend compte de quatre facteurs essentiels en inter actions au niveau des acteurs locaux. Il s'agit entre autre de la participation, des compétences, de l'estime de soi, et de la conscience politique. Les promoteurs de l'« *empowerment* » en gestion des problèmes communautaires partent du principe suivant lequel la confiance et les compétences participent à la prise en charge réelle des responsabilités. En effet, c'est à travers des expériences réussies dans le respect et la confiance réciproque que se développent le sens et le désir de s'engager dans une action du développement durable. Ce qui suggère que la gouvernance locale n'est pas une politique au rabais ou une sorte de gouvernance aseptisée réduite à la simple gestion du désordre des choses. Aussi valorise-t-elle les personnes en situations de précarité en se positionnant comme la solution aux problèmes d'efficacité et de légitimité des gouvernements sur les plans nationaux, régionaux, locaux et même internationaux.

1.1.3- Gouvernance territoriale comme politique publique

La gouvernance territoriale vise à construire des solidarités et des complémentarités de proximité. Elle s'inscrit dans une approche systémique au sens d'Edgar Morin, de cohésion territoriale et de développement durable du territoire concerné. Aussi, s'appuie-t-elle sur une volonté affirmée de territorialiser le « gouvernement local », c'est-à-dire de l'ancrer à son territoire, à travers une démocratie de proximité, des modes participatifs privilégiant co-constructions et coresponsabilités. Ce qui inclut des mécanismes de gestion des systèmes économiques, sociaux et culturels en vue d'assurer des objectifs communs, selon des démarches classiques de projets collectifs à dimensions et buts multiples.

Dans son fonctionnement, un système de gouvernance territoriale porte sur quatre séries d'éléments dont les structures, la stratégie et des procédures plus ou moins explicites, les relations humaines, les comportements, les négociations, le management des acteurs, des équipes, des institutions, enfin, les dispositifs de régulation, administratifs, financiers, juridiques, sociaux, économiques, professionnels, etc. À travers ce dispositif, la gouvernance est sous-tendue par une finalité régulatrice permanente et se situe au-delà de la simple « gestion » de l'implication des acteurs et des partenaires. Ce qui permet clairement d'explicitier les mécanismes complexes, de décrire l'architecture précise de la gouvernance pratiquée et sa cartographie. Il n'est donc pas rare que la gouvernance locale s'applique à l'État comme aux autres parties prenantes, dans un légitime souci d'éthique administrative, de transparence, de décloisonnement et d'efficacité de l'action publique.

Selon Bouvier (2012) la gouvernance locale se propose d'ajuster des modes d'actions étatiques au contexte local. Si du point de vue de l'État, il s'agit ici de se recentrer sur les missions principales comme celles de protection collective et de cohésion sociale, il n'est pas sans importance de composer avec d'autres (acteurs, institutions, systèmes) et accepter les contraintes des coopérations sur projets. Ce qui passe d'ailleurs par un certain nombre de concertations qui peuvent s'appuyer sur des projets, des études d'impact (souvent conduites par les préfets) et des expertises de toutes sortes. Au niveau des territoires, les négociations sont devenues des pratiques sociales généralisées et quasi permanentes. Face aux besoins de développement durable, à la nécessité d'une circulation rapide des informations et aux chevauchements de responsabilités, la mise en réseaux des différents niveaux (et réseaux déjà existants) semble essentielle. Dès lors, la gouvernance d'un territoire passera par l'influence qu'elle exerce sur les réseaux qui la concernent.

1.2- CONSIDÉRATIONS AUTOUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Penser le développement durable face aux personnes en situation de précarité en zone rurale met à l'épreuve le modèle actuel de la gouvernance locale. D'entrée de jeu, la gouvernance locale est pensée par Gilly (2003) comme un processus de mise en compatibilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif ou de la réalisation d'un projet local de développement. Dans ce processus, l'examen du fonctionnement des acteurs territoriaux, des relations entre eux et avec toutes les parties prenantes invite à repenser l'idée de ce modèle de gestion. Face aux femmes veuves par exemple, l'on peut assister à une prise de conscience de la place centrale de la gouvernance locale en tant que mécanisme gagnant pour faciliter la mise en réseaux d'acteurs et pour rendre plus efficace l'autonomisation des sujets. Dans ce sens, les collectivités territoriales décentralisées et les services déconcentrés de l'État sont appelés à coordonner avec l'ensemble des autres acteurs (associations, coopératives, ONG, etc.) pour faire évoluer la politique d'assistance, d'accompagnement et d'autonomisation de la personne vulnérable. Une posture qui permet d'articuler la présente articulation autour d'une perspective institutionnelle, d'une perspective organisationnelle et enfin de l'ambiguïté de la proximité géographique dans la gestion des problèmes sociaux.

1.2.1- Perspective institutionnelle

Toute institution informelle fait le lien entre le passé et le présent et donne une clef pour comprendre la trajectoire institutionnelle prise par un pays. Un trait spécifique de la culture camerounaise réside dans une méfiance chronique vis à vis de l'État et de ses institutions. Ce qui peut être expliquée par l'absence d'indépendance politique et nationale liée à la succession des dominations étrangères. Une absence d'organisation étatique et d'autonomie des institutions qui semble due à l'histoire coloniale du pays. L'informalité est « ordinaire » et « naturelle » pour certains camerounais et le formel, de nature étrangère, semble importé.

Avec la fin de l'ajustement structurel, un vaste espace institutionnel s'est créé dans la sphère sociale et économique, que la transition aurait dû remplir avec de nouvelles structures institutionnelles. Mais, en leur absence, ce vide a été vite compensé par l'informalité, déjà présente dans la société comme forme de rapport institutionnel. À la différence des pays occidentaux, où cette dernière fonctionne dans un contexte économique et politique jadis institutionnalisés, au Cameroun, l'économie informelle s'est durablement inscrite comme

réponse sociétale en raison des difficultés du « bas peuple ». D'après Chavdarova (2001), l'informalité a pris une place encore plus importante dans la société lors de la transition vers l'économie capitaliste, dans le cadre du processus de privatisation pour des raisons liées aux intérêts économiques. Ces derniers, politisés depuis peu, cherchent à maintenir des institutions formelles faibles pour pouvoir faire disparaître la frontière entre sphère publique et sphère privée. Selon Nenovska (2023), cette tendance d'une influence primordiale de la sphère économique dans le politique entretient la méfiance chronique envers l'État et ses institutions.

Aujourd'hui, la transition institutionnelle aboutit à un passage vers une économie de marché, avec un État camerounais dominé par une forte dépendance aux capitaux étrangers et aux marchés extérieurs, où un rapport social à la nature constitue désormais pour les citoyens un outil de revendication politique. Nous observons un parallélisme institutionnel entre règles formelles, provenant de l'État et les règles informelles. L'économie informelle prend la forme d'un « miroir » institutionnel qui reflète le contexte formel de la société. En effet, le niveau où l'informalité prend place (niveau national/régional/local) représente la diversité institutionnelle propre à chaque contexte. Aussi, l'approche régulationniste de la gouvernance locale considère les formes institutionnelles comme des codifications de rapports sociaux fondamentaux. Pourtant, les arrangements institutionnels au niveau local témoignent d'une ambivalence évidente entre, d'un côté, une auto-organisation et le refus des règles formelles, et, de l'autre, une demande de législation et de plus de règles formelles. Cette demande pourrait s'apparenter à une volonté de transformer un « État faible » en un « État fort ».

1.2.2- Perspective organisationnelle

Selon Zbir (2021, p. 449), « la gouvernance locale permet de renouveler la réflexion quant aux modes de gestion et d'administration ». Une posture qui permet d'interroger les modes de coordination entre acteurs et institutions, et les formes de développement territorial qui en résultent dans un contexte organisé des échanges. Autrement dit, la gouvernance locale met d'avantage l'accent sur la question de l'autonomie relative des processus de développement locaux et de la nature des acteurs concourant à l'orientation du développement. C'est ainsi que dans la perspective organisationnelle, l'analyse s'attache notamment aux formes de mobilisation d'acteurs privés (associations, entreprises, simples citoyens) cherchant à contribuer à la régulation collective des espaces et des activités. La gouvernance locale est généralement appréhendée comme un facteur de compréhension des mécanismes économiques.

L'on peut aller un peu plus loin avec Bertrand et Moquay (2004), pour qui, la gouvernance locale est porteuse d'un double débat dont les origines remonte respectivement en sciences économique et en sciences politiques. Le premier est celui du fait productif et de la nature des coordinations entre agents individuels ou collectifs. Il s'intéresse particulièrement à l'intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire de plus en plus vaste, ainsi qu'à la capacité d'un système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes sur l'espace. Ici, la gouvernance fait appel à la fois, à une coordination des actions entreprises par les acteurs locaux mais aussi à une cohérence qui sous-entend la reconnaissance des finalités communes à atteindre. Le second est celui de la prise en compte de la dimension spatiale comme facteur intrinsèque du fait productif. En effet, en endogénéisant l'espace, la gouvernance locale autorise l'introduction de la dimension spatiale comme contrainte dans l'analyse au travers l'ensemble des interactions et des interdépendances spatiales entre les acteurs locaux. Une interdépendance spatiale qui concerne aussi l'articulation des espaces locaux et globaux.

Si parler de gouvernance locale permet en effet de souligner la relative autonomie des processus locaux de développement, cela ne signifie pas que le niveau global est oublié et que les causalités entre les deux niveaux sont occultées. Les acteurs locaux sont aussi insérés dans des réseaux a-territoriaux, en relation avec des acteurs éloignés. À cet effet, il semble clair que la gouvernance locale est d'abord un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes, de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement. Ce d'autant plus que chaque territoire construit représente un cas irréductiblement particulier appelant un mode particulier de gouvernance (Le Galès, 2006). Seulement, il existe des typologies qui diffèrent suivant le type d'acteur clé dominant le processus. Selon le type d'acteur qui domine la coordination territoriale, l'on peut avoir une gouvernance privée, publique ou mixte. À l'intersection de ces trois types de gouvernance, la fonction de coordination induit la collaboration d'un ensemble d'acteurs (privés, publics, associatifs) dont les objectifs, les stratégies, les temporalités, les espaces de référence peuvent être différents, voire contradictoires, mais qui contribuent, chacun à sa façon, à la production de facteurs de développement intégré et cohérent.

1.2.3- Ambiguïté de la proximité géographique : entre identité sociale et source de conflits

Pour Talbot (2006), l'espace géographique ne doit pas uniquement s'entendre comme un contexte purement physique doté d'attributs matériels dans lequel se déroulent les relations

économiques. Il y intègre une dimension sociale qui permet de saisir l'espace géographique aussi bien comme une construction active de relations que comme un réceptacle neutre et uniforme des stratégies des acteurs. Une posture qui donne lieu à une conception d'un espace physique, construit, travaillé, modelé, partagé par les hommes. Penser l'espace géographique en gouvernance locale suppose donc des transformations de l'espace physique à travers des interactions et des échanges. Dans cette perspective plurielle, l'espace est un objet de mémoire composé du nom de cet espace, de ses limites physiques, de son histoire, de son patrimoine, de modes de vie, de personnes, des coordinations précédentes, etc. Aussi, cet objet de mémoire constitue un référent cognitif, un ensemble de références communes, l'espace intervenant dans le processus de construction (destruction) des identités dans le sens où il est une composante essentielle du rapport aux autres.

Entendu comme émanation d'une logique de l'action collective, la gouvernance locale repose sur une transformation des propriétés de l'espace banal. Une transformation qui donne lieu à une dualité impliquant d'une part la proximité géographique permettant de faciliter le partage de repères et des pratiques et d'autre part, la proximité géographique comme une source de conflits, chaque espace devenant alors singulier puisque porteur d'une identité propre. Dans la gestion publique, la proximité géographique qui lie certains acteurs locaux est d'abord subie et peut se transformer en une contrainte. C'est dans ce sens que Rallet et Torre (2004) soulignent qu'être voisin peut signifier s'ignorer, d'autant que les technologies de la communication offrent dorénavant la possibilité d'être présent ici et ailleurs, et donc d'être « proche » de quelqu'un géographiquement éloigné. Ce qui peut aussi signifier se détester car, si la proximité géographique autorise une meilleure connaissance de l'autre du fait du partage d'une identité minimale, cette connaissance peut conduire tout autant les acteurs à favoriser des relations proches qu'à les rejeter.

De façon intermédiaire, le voisinage peut aussi engendrer la méfiance. Ainsi, dans le cas d'une coordination réunissant une multiplicité d'acteurs locaux, il peut exister des conflits latents résultant de relations passées entre une partie des participants. Dans la première situation, les ressources spécifiques cognitives sont inexistantes ; dans la deuxième et la troisième, ces mêmes ressources auront un impact négatif sur la relation. C'est notamment le cas lorsque l'objectif de la gouvernance locale est de permettre une utilisation raisonnée d'une ressource consommée conjointement entre les usagers d'un même lieu, après une période entachée par des conflits de voisinage au sujet de problèmes de répartition, de pollutions diffuses, etc., qui auraient affecté la ressource. La littérature sur les conflits d'usage de l'espace

cite nombre d'exemples d'inégalités liées à la situation topographique des acteurs. La proximité géographique peut donc être constitutive d'inégalités fondamentales créant des rapports de pouvoir entre les acteurs d'une gouvernance locale. Ce n'est pas pour autant que toutes les interactions deviennent définitivement impossibles, car les acteurs qui n'ont pas la capacité de se relocaliser ailleurs doivent faire face à cette externalité négative de proximité. Un état de fait constitue à lui seul une forte incitation au compromis, et plus généralement à la coordination en mobilisant la dimension positive des ressources cognitives communes, c'est-à-dire le lien social identitaire, obligés que sont les acteurs de s'entendre *in fine*.

1.3- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SES PRINCIPES

La définition de la gouvernance locale comme une combinaison de proximités a permis de mettre à jour certaines caractéristiques de durabilité qui se trouvent ici expliciter en termes de principes généraux du développement durable, de principe d'interdépendance spatiale et de démocratie participative. À première vue, la politique des pays en développement comme le Cameroun consiste à vouloir universaliser le singulier, à reproduire une gouvernance locale dont les principales règles de fonctionnement sont inscrites dans la loi, réduisant de la sorte le caractère original et spontané du développement local. Conscient de cette limite, le législateur camerounais laisse désormais une autonomie de gestion aux acteurs locaux. Une posture qui se trouve articuler dans la présente articulation en trois (03) points dont le premier porte sur les principes généraux du développement durable ; le deuxième sur le principe d'interdépendance spatiale et le troisième enfin sur le principe d'éthique et la démocratie participative.

1.3-1. Principes généraux du développement durable

De façon générale, et dans une perspective de développement durable, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de l'intérêt commun et de la durée, afin de modifier le contenu de la croissance. En effet, la notion de développement durable présente le mérite de redonner au temps de la profondeur, et par là même de rappeler les contraintes du temps long et donc la nécessité d'intégrer les préoccupations économiques et écologiques dans la prise de décisions. Une caractéristique qui se trouve souvent absente des réflexions des acteurs socio-économiques pour lui préférer, face à l'urgence des problèmes actuels, des réponses rapides mais finalement peu durables, voire éphémères. Seulement, la notion de durabilité ne peut se réduire à la pérennité. Aussi faut-il l'y associer les principes de participation, de solidarité, de prévention/précaution, de santé et de qualité de vie, d'accès au savoir, d'économies des ressources, d'efficacité économique, etc.

Selon Laganier *et al.* (2004), deux principes définissent le développement durable à savoir l'interdépendance et l'équité. Pour ce qui est de l'interdépendance, elle est premièrement temporelle puisque les effets d'une action sont durables ; deuxièmement elle est intersectorielle car les actions dans un secteur de l'économie ont des effets secondaires dans d'autres secteurs ; troisièmement elle est interdisciplinaire car les activités humaines comme l'économie, le social, la politique, l'écologie, etc., se façonnent les unes les autres ; et quatrièmement enfin elle est spatiale car une action sur un lieu induit des effets de débordement sur d'autres espaces. L'interdépendance n'est donc pas un simple phénomène local et pose notamment les questions de la concurrence versus coopération des territoires et des rapports local / global.

Le deuxième principe du développement durable à savoir l'équité tend à caractériser autant que faire se peut, les liens intergénérationnels. Une perspective qui suggère que notre développement ne devrait pas hypothéquer celui des générations à venir, mais aussi fonder les liens intragénérationnels. Aussi, notre développement n'a pas à se réaliser au détriment de certains de nos contemporains. Dans ce dernier cas, Beaurain (2004) fait observer que le respect du principe d'équité induit de nouvelles formes d'expression du débat public comme la démocratie participative qui, aujourd'hui, autorise la participation effective des citoyens à la prise de décisions. Dès lors, le développement local intègre la prise en compte des mêmes, les politiques de développement doivent prendre en considération les problèmes d'accès aux ressources et de distribution des coûts et des avantages, l'égalité des chances pour tous.

1.3-2. Principe d'interdépendance spatiale

En endogénéisant l'espace, la gouvernance locale autorise l'introduction de la proximité géographique comme contrainte dans l'analyse. À travers le caractère irréversible de la localisation des acteurs locaux, la démarche de l'administration centrale souligne l'interdépendance spatiale comme une caractéristique essentielle dans le développement durable. Cette dernière semble d'ailleurs insister sur les interactions entre villes et espaces ruraux. Alors que les espaces ruraux ne disposent que rarement des ressorts de la croissance interne, Aubert *et al.* (2004) indiquent que le principe d'interdépendance spatiale est de nature à favoriser les phénomènes de polarisation et d'agglomération caractérisant les centres urbains. Si parler de gouvernance locale permet de souligner la relative autonomie des processus locaux de développement, cela ne signifie pas pour autant que le niveau global est oublié et que les causalités entre les deux niveaux sont occultées. Dans la pratique, Talbot (2006) fait observer

qu'il existe une causalité circulaire entre le local et le global, une influence mutuelle qui souligne l'interdépendance entre les échelles spatiales.

Face à la question de précarité sociale aujourd'hui, penser l'autonomisation se veut le résultat d'un partenariat entre acteurs locaux en associant les aspects économiques, sociaux et culturels et en rompant avec une politique d'aménagement fondée sur une logique purement redistributrice des richesses nationales sous formes d'aides et de primes diverses. Dans ce nouveau fonctionnement, les richesses ne sont plus allouées par l'État, mais doivent être créées localement avec le concours de l'État. Dans ce sens, Bernard (2001) soulignera qu'ici, le territoire ne doit plus être seulement aménagé mais d'abord développé.

Dans une perspective du développement durable, l'État n'est ni une circonscription privée de toute vie juridique autonome, ni une collectivité agissant en son nom propre. Aussi apparaît-il sur un plan juridique comme un groupement territorial d'aménagement et de développement local possédant sa personnalité sans détenir la gestion de ses problèmes locaux de la circonscription et/ou de la collectivité. Penser le développement local suggère selon Gilly et Wallet (2004) la règle de la primauté des projets sur la structure en autorisant les acteurs locaux à s'organiser en dehors des périmètres administratifs et dans un cadre commun cohérent. L'espace rural en tant qu'espace de coordination tend à réunir de façon peu contraignante le territoire institutionnel, de l'action publique et du territoire économique. Aussi, le principe d'interdépendance spatiale implique la vocation de l'échelon local à devenir l'un des espaces pertinents du développement durable, en introduisant en plus les principes de durabilité au sein même du projet collectif porté par le pays.

1.3-3. Principe d'éthique et démocratie participative

Selon Talbot (2006), dans le développement durable, le principe éthique trouve sa traduction dans la démocratie participative qui semble caractériser le fonctionnement des pays aux ressources économiques modestes. L'introduction de la notion de gouvernance locale en intervention communautaire permet de souligner que la proximité géographique ne peut en elle seule suffire pour impulser le développement d'une couche sociale vulnérable. Aussi faut-il l'y associer l'intentionnalité des acteurs s'exprimant au premier plan dans la réalisation d'un projet commun. Du point de vue de la démocratie participative, le développement local suppose à passer de l'existence d'une identité locale, portée par la proximité géographique, à la définition d'un intérêt commun aux acteurs proches, porté par la proximité institutionnelle, à l'origine d'actions collectives constitutives d'une proximité organisationnelle.

La démocratie participative parfois qualifiée de « démocratie de proximité » apparaît dans l'approche du développement communautaire comme un outil de résolution de problèmes locaux par la création de compromis. Ce qui constitue une modalité de gestion de la tension permanente entre intérêts individuels et compromis collectif, en associant les bénéficiaires d'un projet à sa définition. Dès lors, l'on suppose qu'un programme défini localement sera mieux compris (et donc légitimé) car il est censé mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Dans ces conditions, le principe de démocratie participative ouvre la voie aux initiatives individuelles, autorise l'expression des intentionnalités des individus dans une démarche avant tout collective.

1.4- DU MODÈLE DE « RÉGULATIONS » EN GOUVERNANCE LOCALE

Au gré de l'évolution des communautés, la gouvernance locale exige d'imaginer de nombreuses procédures de concertation, qui, lorsqu'elles impliquent à grande échelle la population, peuvent progressivement donner une impression d'impuissance du politique sur beaucoup de registres. En premier lieu, sur les questions économiques et financières, mais aussi sur le registre social et sociétal, très sensible au Cameroun. Les articulations souhaitées par les communautés entre démocratie politique, démocratie sociale, démocratie participative et régulations nécessitent des procédures nouvelles et des lieux nouveaux permettant l'expression des citoyens ou des forces vives. Si aujourd'hui, internet semble fournir une aubaine, les couches sociales vulnérables réclament continuellement leur participation aux prises de décision sur les domaines les concernant directement, comme les questions d'aménagement du territoire, de santé, de sécurité, d'écologie, de développement durable, de transport ou d'éducation. Ce qui donne d'articuler la présente articulation sur trois (03) points dont régulation des systèmes et changement social ; familles et types de régulation d'un système social et enfin de l'État-régulateur à la légitimité étatique.

1.4-1. Régulation des systèmes et changement social

Dans la gestion des systèmes humains, Bateson (1977), utilise le modèle de régulation pour penser les conditions de changement des sociétés en mettant un accent sur les relations qui lient un individu à son environnement. Pour lui, changer, c'est modifier les règles internes du système, c'est ce qu'il appelle réguler. Dans ce sens, la gestion d'une couche sociale vulnérable en zone rurale passera des mécanismes de régulation bipolaires à des mécanismes communautaires ou multipolaires. Car, dans la pratique, « une organisation complexe appelle

des mécanismes à géométrie variable, jouant de plus en plus sur de savantes combinatoires des processus de régulation » (Bouvier, 2012, p. 206).

Avec la déchéance d'une gestion centralisée de la paupérisation des femmes veuves au Cameroun, la décentralisation a eu comme conséquence inévitable la dilution et la multiplication des centres de décision, annonçant le déclin du polycentrisme des mondes économiques et sociaux. Même comme pour Pelletier (2001), « la multiplication des lieux de décision ne signifie pas nécessairement des décisions plus efficaces », ni le contraire non plus. C'est pourquoi avec Bouvier (2012), il y a lieu de souligner qu'il faudra bien accepter d'imaginer des approches de régulation plus participatives, non seulement pour les acteurs de l'administration centrale mais pour les usagers locaux. D'ailleurs, la régulation comporte au moins deux dimensions essentielles. Il s'agit d'une part du contrôle administratif par rapport aux normes et règles nationales, et d'autre part des régulations directement liées au management par rapport aux projet d'autonomisation des personnes vulnérables. Par-là, l'on pourra parvenir à imaginer, construire et animer des territoires où la régulation serait pertinente et pourrait être assurée en s'appuyant sur une meilleure coordination des partenaires et parties prenantes, sur la base de collaborations effectives.

Penser la gouvernance locale dans une perspective de la régulation exige d'imaginer de nombreuses procédures de concertation. Une approche qui semble progressivement donner l'impression d'une impuissance du politique sur beaucoup de registres. En premier lieu, sur les questions économiques et financières, mais aussi sur le registre social et sociétal, très sensible au en Afrique de manière générale et au Cameroun en particulier. Les articulations souhaitées par les acteurs locaux entre démocratie politique, démocratie sociale, démocratie participative et régulations nécessitent des lieux nouveaux pour permettre l'expression et la gestion optimale des besoins de tous. Ce qui passe par l'implication des citoyens aux prises de décision sur les domaines les concernant directement, comme les questions d'aménagement du territoire, de santé, de sécurité, d'écologie, de développement durable, de transport ou d'éducation.

1.4-2. Familles et types de régulation d'un système social

Selon Bouvier (2012), la gouvernance locale articule la régulation publique, la régulation économique et les régulations sociales. Ces dernières constituent chez Timsit (2004) de « nouvelle normativité sociale » qui tendent à corriger trois types de crises à savoir les défaillances du marché, les déficiences des hiérarchies et les déficits de légitimité qui donnent respectivement lieu à des familles de régulation. En effet, par rapport aux défaillances du

marché, une première famille de régulations assure une fonction d'arbitrage, c'est la moins conceptualisée, mais la plus répandue surtout pour le domaine des industries en réseaux comme le transport, l'énergie, la télécommunication, etc. La régulation liée aux défaillances du marché s'accompagne de systèmes de surveillance et d'autorités de contrôle, portés par une volonté de développer un régime de libertés économiques et de concurrence. Ce qui vise à concilier des impératifs contradictoires, du moins en première analyse, puisqu'il s'agit de maintenir la concurrence tout en préservant les bases des services publics. Une perspective qui est de nature à donner lieu à un « État-régulateur ».

La deuxième famille de régulations concerne les défaillances actuelles des systèmes hiérarchiques et leur inadéquation aux réalités nouvelles. Elle conduit à une montée en puissance des autorités administratives indépendantes. Ce niveau de régulations se préoccupe plus de l'action publique que de politiques publiques qu'il considère comme trop connotées d'étatisme et de volontarisme. Aussi, cherche-t-il à adapter les normes aux cas à régler. Une troisième famille de régulations enfin vise à faire de la normativité l'expression la plus adéquate des aspirations des acteurs locaux. En effet, celle-ci apparaît comme une normativité endogène qui conduit à élaborer des codes de bonne conduite (chartes, déontologie...) ou des codes de bonnes pratiques car, elle relève spécifiquement du registre de l'autorégulation. Les régulations portant sur la normativité rendent aujourd'hui compte de la montée en puissance des associations, des ONG, et plus encore de la société civile, qui prennent une part croissante dans l'élaboration des projets d'autonomisation des personnes vulnérables.

Sans sous-estimer les résistances d'une partie du corps social à ces démarches pourtant censées donner plus de poids aux acteurs locaux et aux citoyens, nous serions, selon Gérard Timsit (2004, p. 31), « en train d'entrer dans une nouvelle ère : celle de démocraties d'un troisième type ». Face à cette dernière, du temps sera nécessaire pour en venir à de nouvelles formes démocratiques. Ce qui s'est passé dans certains comme la Tunisie et l'Égypte semble témoigner de ces évolutions. En clair, les mécanismes de régulation semblent donc constituer à la fois des outils et des analyseurs des évolutions politiques contemporaines ; en particulier de la gouvernance pratiquée.

1.4-3. De l'État-régulateur à la légitimité étatique

En gouvernance locale, la régulation des systèmes contemporains amène de façon naturelle à s'interroger sur une formule qui porte en elle beaucoup d'équivoque : il s'agit de celle de l'« État-régulateur ». Seulement, pour Chevallier (2003), la régulation est devenue un

de ces mots passe-partout, au contenu de plus en plus vague, incertain, imprécis, mais objets de nombreux travaux empruntant à de multiples champs des sciences politiques, économiques, humaines et sociales. En effet, les évolutions récentes posent en des termes quelque peu nouveaux la question de la cohésion et du développement social. Ce qui place traditionnellement au premier plan la question du rôle de l'État qui passerait d'un « État providence » ou d'un « État prescripteur » à un « État-régulateur », selon un mécanisme particulier au sein de l'ensemble plus vaste de toutes les régulations, notamment celles qui assurent la supervision des processus et les équilibres essentiels de chaque système et de leur ensemble. Dans ce rôle nouveau, difficile à décrire, encore mal discernable, l'État-régulateur reste l'État en soi.

Chez Bouvier (2012), l'État symbolise l'ordre et impose une certaine discipline, notamment pour les projets à partenaires et parties prenantes multiples. Aussi, constitue-t-il le catalyseur qui transforme les antagonismes sociaux en projets collectifs, tout en tenant compte de la diversification incontestable des procédés de régulation de toutes sortes. En s'appuyant sur le droit, l'État exerce sa fonction régulatrice et devient porteur d'une légitimité particulière, qualifiée d'étatique et étroitement liée à la loi, à la politique nationale et à la définition des intérêts généraux. En effet, l'État-régulateur est vu par certains comme un arbitre du jeu économique, dans une perspective néolibérale, qui fait du marché l'élément essentiel de dynamisme économique et même social. Dans cette conception, l'État assume le maintien des grands équilibres économiques à travers trois postulats dont le premier affirme que la prise en charge directe par l'État des activités ne saurait être qu'exceptionnelle. Ici, l'État n'a pas vocation à être opérateur, sauf dans des situations particulières qui le justifient. Ce qui implique une logique systématique de subsidiarité, de partenariats ou d'externalisation, par des formules de participation et de délégation de responsabilité.

Le deuxième postulat suggère un autre rapport au droit où la régulation repose sur l'harmonisation et l'arbitrage des intérêts sociaux. Dans cette perspective, le droit devient un droit négocié, qui est le fruit d'une délibération collective. Seulement, la régulation débouche ici sur un droit dit mou misant sur la dissuasion plus que sur la réflexion. En effet, le pragmatisme entraîne un processus d'adaptation permanente de normes. Le droit de régulation se présente ainsi comme un droit réflexif, instrument de régulation parmi d'autres. Le troisième postulat enfin pose dans le champ du développement local l'existence des secteurs sensibles au regard des libertés publiques des autorités indépendantes. Lesdits secteurs constituent des « îlots » à part dans l'État. Leur développement conduit à une juxtaposition de régulations

sectorielles qui font craindre, parfois, un démembrement de l'État, et un recul du pouvoir légitime des élus.

La formule de l'État-régulateur ne semble claire qu'en apparence. En effet, l'État ne saurait être considéré seulement comme un régulateur ; ni comme un régulateur parmi d'autres ni comme le régulateur exclusif ; peut-être le régulateur des régulations. Porteur de la politique, l'État reste un cadre privilégié de formation des entités collectives et un dispositif fondamental d'intégration sociale. Dans son fonctionnement, il fournit des protections, des garanties et veille aux solidarités, ce qui apparaît à chaque inondation, canicule, attentat, marée noire, épidémie, etc. Dans ces cas-là, personne ne se propose pour assurer à sa place les responsabilités qui sont les siennes dans un État.

1.5- SYNTHÈSE THÉORIQUE

Pour lever les équivoques, la régulation dont il s'agit dans la présente étude s'applique aux systèmes humains engagés dans des projets d'actions collectives. Aussi suppose-t-elle la mise en œuvre de mécanismes *ad hoc* pour réorienter les actions dans un sens bien défini, afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs. En effet, penser la régulation du point de vue de la gouvernance locale se trouve en droite ligne avec la gouvernance pratiquée. Ce qui peut être pensé comme une caractéristique des systèmes de gestion locale, de leurs entités et de leur mode de pilotage. Dès lors, il va de soi que dans une perspective conceptuelle, l'on parlera de « régulations » (au pluriel) pour indiquer la multiplicité de ce modèle.

Suivant la vision d'Alain Bouvier qui prédomine le présent projet de mémoire, « les régulations sont fragmentées (niveaux micro, méso, macro) et accompagnées de peu de coordination ni verticale ni horizontale » (Bouvier, 2012, p. 196). Une idée qui semble toucher le point faible des systèmes de gestion comme celui du Cameroun visiblement peu préparé à l'accroissement de responsables de missions fonctionnelles, au bousculement des hiérarchies et à la présence effective de régulations multiples. Face à l'extraordinaire diversité de tels systèmes de gestion dans les pays en développement, il n'est pas rare de voir s'opposer deux niveaux de régulations ; l'un par l'État et l'autre par le marché. Avec pour l'un comme pour l'autre un souci de rationalité, mais pas la même.

D'un côté, la régulation par l'État se réfère à la rationalité bureaucratique au sens théorisé par Max Weber, reposant sur des normes et des règles explicites. De l'autre, la régulation par le marché adopte les règles du jeu de l'économie concurrentielle. À côté de ces deux niveaux, une autre rationalité, non moins pertinente, peut être soulignée à savoir la

rationalité sociale. Puisqu'aucune régulation n'est en soit homogène, la régulation axée sur la gouvernance locale renvoie à un système hybride, traversé par des rationalités en tension, voire parfois en contradiction, au sein d'une société camerounaise mixte, aux forces économique multiples.

C'est dans un contexte camerounais aux réalités socioéconoques diverses que la présente étude pense l'applicabilité de trois familles globales de régulations issues du modèle de Bouvier (2012) dont celles qui visent à maintenir des interrelations au sein d'ensembles d'éléments instables ou régulations de proximité , celles qui visent les respects de normes, de critères et de règles ou régulation par spécification des normes et des standards , celles enfin qui se font par comparaison par rapport à des référentiels et des objectifs ou régulations par qualification. Soulignons qu'il est rare de rencontrer des pratiques de régulation qui relèvent exclusivement de l'un ou l'autre de ces trois (03) types. En général, elles sont hybrides, avec une dimension dominante à laquelle peuvent s'ajouter quelques aspects complémentaires.

**Chapitre 2 : PRÉCARITÉ SOCIALE ET INDICATEURS
D'AUTONOMISATION CHEZ LA VEUVE EN ZONE RURALE**

Si la bonne précarité, c'est celle de celui qui crie pour avoir et auquel ne donne pas, Frutos (2009) dégage trois niveaux d'analyse de la précarité à savoir la précarité ordinaire, la précarité de la modernité et enfin la précarité actuelle. Parler de la précarité ordinaire suggère une pensée selon laquelle « je suis précaire parce que seul, je ne peux pas vivre », c'est-à-dire, seule face au lourd tribut de son quotidien, la veuve ne peut advenir. À travers la précarité ordinaire, se construit la relation à l'Autre susceptible de produire un sentiment de confiance car, « la précarité ordinaire, normale donne confiance en soi, confiance en autrui, confiance dans l'avenir » (Frutos, 2009, p. 13). La précarité de la modernité pour sa part renvoie à un ensemble d'incertitudes portant sur l'humain. Ce qui fait penser à l'homme du carrefour, l'homme aléatoire, l'homme qui ne sait pas a priori ce qu'il va penser mais, qui cherche et qui trouve sa propre vérité. La précarité de la modernité donne de s'intéresser à la grandeur et de la difficulté de l'Homme moderne au prise avec un certain individualisme créatif. Ce dernier donne lieu dans la communauté des Hommes à des controverses, à des guerres, mais en règle générale, l'individualisme créatif. La précarité actuelle enfin est davantage portée par le capitalisme financier mondial. À ce niveau, il faut souligner que si le flux d'argent, de marchandises et d'êtres humains qui caractérise la mondialisation des temps actuelles peut tendre à l'autonomisation chez la personne en situation de précarité, ils ne sont en soi ni bons ni mauvais, ils sont juste amoraux.

2.1- FIGURE DU PRÉCARIAT

L'« état positif » d'un individu s'apprécie chez Castel (2009) comme étant l'existence menée par quelqu'un qui a les moyens de se conduire comme une personne responsable et libre. C'est aussi, plus modestement, quelqu'un qui est apte à mener la vie à laquelle il aspire, quelqu'un qui a la maîtrise de son avenir, qui est en mesure de développer des stratégies individuelles, enfin, qui est autonome. Dans ce sens, la faculté de pouvoir se conduire comme un acteur social indépendant est tributaire des conditions objectives de possibilité : il s'agit des « supports sociaux ». Dans ce registre, parler de support, c'est interroger les « ressources » qui peuvent être de type relationnel, culturel, économique, etc., et qui sont les assises sur lesquelles peut s'appuyer la possibilité de développer des stratégies individuelles.

Si dans une perspective de la sociologie de l'individu, il n'existe pas des personnes qui sont des individus et d'autres qui ne le sont pas, la notion de précarité renvoie à la fois à la description d'une situation de paupérisation (détérioration des conditions de vie) et d'une situation de prolétarianisation (dégradation du statut de l'emploi occupé et du travail effectué). Aussi, chez Bresson (2012), la notion de précarité permet de rendre compte de la déstabilisation

des existences au moyen d'un raisonnement en termes d'instabilité, d'incertitude et de risque. Dès lors, il y a lieu de faire observer que la possibilité d'exister positivement comme individu semble être incompatible avec la situation dans laquelle sont certaines personnes en situation de précarisée en zone rurale, à l'instar des veuves. Prises dans un labyrinthe de manque, la situation sociale de la veuve en zone rurale forge la notion d'« individu par défaut » qui est caractérisée par le manque des ressources chez un individu pour assumer positivement sa liberté.

2.1.1- Défaut de la propriété sociale et foncière

Les veuves représentent un groupe numériquement important dans toute communauté villageoise. De manière classique, leur situation matérielle est protégée par un certain nombre de dispositions prévues par la coutume. Selon Zoma, Nabaloum et Sangli (2022), en Afrique subsaharienne, les femmes rurales mènent de nombreuses activités génératrices de revenus qui leurs permettent de contribuer substantiellement à la production de richesses. La plupart de ces activités dont il s'agit ont pour support la terre. Seulement, l'accès et le contrôle des terres restent en majorité des prérogatives masculines du fait de nombreuses contraintes. D'une manière générale, les femmes veuves en zone rurale ont des problèmes d'accès à la terre.

La perception dominante chez les acteurs locaux est qu'il n'y a pas de problème d'accès au foncier quelle que soit la personne, dès lors qu'on passe par les propriétaires coutumiers ou par les chefs de famille. Ce qui peut se comprendre facilement car le problème ne se pose pas en termes d'accès au foncier mais de contrôle ou de maîtrise de la terre par les femmes veuves. Mais, ceux qui considèrent qu'il y a des problèmes font allusion à l'accès direct et sécurisé des femmes au foncier. Dans la réalité, les femmes ont rarement un accès direct à la terre. Elles ont plutôt un accès indirect, en ce sens que les terres qu'elles exploitent sont placées sous le contrôle des chefs de concessions, chefs de village ou maris qui sont dans leur écrasante majorité des hommes âgés. Ce qui s'explique essentiellement par le poids encore vivace des traditions qui relèguent la femme au second rang en tant qu'épouse et fille. En d'autres termes, dans la société traditionnelle, le pouvoir de gestion de la terre est exclusivement réservé aux hommes qui sont les chefs de ménage.

En zone rurale, si la femme a toujours exploité la terre, c'est toujours au pour le compte de son ménage ou pour son propre compte sans en être propriétaire. En tant que fille, future épouse, sa famille est toujours réticente à lui attribuer une terre sachant que lorsqu'elle sera mariée, tous ses biens, y compris la terre, profiteront à sa belle-famille au détriment de sa famille d'origine. Une précarité qui confine le genre féminin dans une position de dépendance foncière

et économique vis-à-vis des hommes dans les milieux où l'agriculture est la principale source de revenus. Ce problème d'accès à la terre par les femmes peut tout aussi justifier les faibles rendements obtenus comparativement aux hommes. Ne pas être propriétaire de la terre ou avoir un droit d'usage précaire peut être un facteur démotivant l'investissement sans lequel aucune amélioration des rendements n'est possible.

Selon Mainguy (2018), l'accès aux ressources foncières n'est pas la seule contrainte pour les femmes. Elles sont aussi confrontées à des difficultés de mise en valeur ou d'exploitation. Ces difficultés sont entre autres, la cherté des intrants et l'insuffisance de matériels agricoles, les problèmes de transport et de commercialisation, le manque de moyens financiers, les difficultés liées à la conservation et la transformation, les activités dangereuses ou physiquement dures. L'insécurité grandissante des producteurs ruraux, et notamment des exploitations familiales, s'observe certes sur les terres dures mais également de plus en plus sur les basfonds et les terres aménagées. Aussi, n'ayant pas officiellement de pouvoir de décision, les femmes assistent parfois impuissantes au bradage, à l'accaparement des terres, à l'éclatement voire la disparition du patrimoine foncier familial, comme c'est le cas en pays Gban et en pays Bété dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (Koné, 2011). Enfin, elles manquent d'information sur les conditions d'attribution des parcelles discutées dans des instances qu'elles fréquentent peu comme les conseils villageois, centres de vulgarisation agricole, projets d'aménagement, etc.

La dégradation des ressources naturelles provoquée par la variabilité climatique affecte également les moyens d'existence des femmes. Elles sont, en effet, plus dépendantes du capital naturel pour leurs moyens d'existence que les hommes qui ont la possibilité le plus souvent de chercher du travail rémunéré. Au niveau du capital physique, les parcelles cultivées par les femmes sont plus vulnérables aux aléas climatiques. Les terrains qu'elles labourent, en groupe ou individuellement, sont très souvent des terrains de moins bonne qualité. N'étant pas propriétaires de ces parcelles, les femmes n'y investissent pas. De plus, elles n'y pratiquent pas généralement les techniques d'adaptation telles que le zaï ou les cordons pierreux car n'ayant pas la force physique, ni l'appui nécessaire. Elles n'ont pas accès aux outils adéquats (laissés pour le terrain des hommes) et les engrais sont souvent utilisés sur les terrains familiaux. En conséquence, ces parcelles ont donc de faibles rendements et sont plus vulnérables aux aléas climatiques. Le principal effet de ce phénomène climatique sur le capital humain des femmes est l'augmentation de la quantité de travail. Les sécheresses, les inondations ou le manque de

pluies endommagent les récoltes de céréales ; ce qui peut entraîner la famine et surtout la prolétarianisation.

2.1.2- De la paupérisation à la prolétarianisation

Dans le quotidien des Hommes, les effets de la mondialisation semblent de plus en plus en contradiction avec les droits de l'homme surtout avec les crises sécuritaire, sanitaires, alimentaire, économique, etc. Mais, dès lors que la question de l'humains n'est plus posée, on peut faire ce qu'on veut, ce qui a des effets économiques, des effets sur l'industrie, et des effets psychosociaux comme l'exclusion. Parler d'exclusion selon Frutos (2009, p. 25) renvoie au « sentiment terrible de ne plus faire partie du groupe des humains ». Un Homme qui n'est pas reconnu dans sa détresse, se sent lui-même dans une autre planète. Ce qui revient à dire que la notion d'exclusion renvoie essentiellement à l'environnement, c'est l'environnement sociétal qui est excluant. Dès lors que ce dernier devient oppressant, les individualités peuvent se dissiper, s'effacer, s'auto-exclure. Face à la précarité qui assaille l'humain, le syndrome d'auto-exclusion va rendre compte d'une forme d'auto-aliénation. En effet, dans certaines situations de perte d'une personne ou d'un objet protecteur ou mieux d'un objet social de base, pour survivre, c'est-à-dire pour tenir debout à sa manière, l'humain est capable d'abandonner une partie de sa liberté et de s'auto-aliéner.

À côté de la perte de liberté et de l'auto-aliénation, le vécu du syndrome d'auto-exclusion peut se traduire à travers des signes manifestes. Ceux-ci vont de l'anesthésie du corps à la rupture active des liens avec son entourage. En effet, pour échapper à la souffrance de l'exclusion, l'humain a la capacité d'émousser ses émotions et d'inhiber en partie sa pensée. L'on croirait à une maladie neurologie, à une hystérie, à une pauvreté émotionnelle, à de la débilité ou à des troubles cognitifs, « mais ce n'est pas le cas, c'est une véritable auto-anesthésie » (Frutos, 2009, p. 35) plus ou moins durable. Le syndrome d'auto-exclusion est donc un stress qui dure plus de deux heures. Seulement, disons-le, le stress qui va au-delà de deux heures devient pathologique car, susceptible de s'étendre sur deux jours, deux semaines, deux années voire, toute une vie. Dès lors, le stress apparaît comme une notion permettant de théoriser une souffrance d'exclusion durable.

Confrontée au sentiment d'auto-exclusion sur le long terme, il devient extrêmement difficile pour une femme en situation de perte d'un conjoint de demander de l'aide. Car, plus une personne est dans la difficulté, moins elle demande de l'aide. C'est d'ailleurs là, la grande différence entre la précarité pathologique et la précarité normale. En effet, dans la précarité

normale, quand le sujet est en difficulté, il tend à demander de l'aide. Mais, dans la précarité pathologique, il n'en est plus capable. Il n'est donc pas rare de rencontrer des veuves par exemple que l'on envisagerait aider mais qui se refuse de l'accepter pour des raisons qu'il y a lieu d'approfondir. C'est à ce niveau qu'apparaît le second signe du syndrome d'auto-exclusion à savoir, la rupture active des liens.

La rupture du lien à l'Autre suppose que, ne croyant plus au fond ni en lui-même ni en autrui, le sujet en situation de précarité pathologique rompt l'ensemble de ses relations. Un autre signe et non le moindre du syndrome d'auto-exclusion est l'incurie à domicile où le sujet se néglige. Ce dernier accumule les choses sans arriver à distinguer ce qu'il faut jeter de ce qui est à garder. Un ensemble de signes qui rendent compte de la disparition de soi-même et de la congélation du Moi. C'est dans ce sens que penser l'exclusion, sinon l'auto-exclusion se trouve intimement lié à la perte de trois confiances à savoir la confiance en soi, la confiance en l'Autre ou autrui et la confiance en l'avenir.

Le cliché que présente les communautés est qu'il y a des gens qui vont bien, d'autres qui vont mal, et il y en a beaucoup qui sont entre les deux. Mais, la tendance de la précarité mauvaise que décrit Frutos (2009) est la perte de confiance en soi en termes de « je ne vauds plus rien, je suis un déchet, etc. ». Aussi, parlerait-on ici de pathologies du narcissisme d'une mélancolisation de l'humanité. La perte de la confiance en l'Autre est davantage marquée pour ce qui la concerne par des politiques sécuritaires qui reflètent que celui qui est dangereux, c'est l'autre, l'étranger, le malade mental, le jeune des banlieues, etc. Il y a donc une focalisation sur l'Autre, érigé en oppresseur. Ici, l'humain est plongé dans une situation intenable, mais aussitôt qu'il exprime son mal-être, il est stigmatisé. La perte de la confiance en l'avenir enfin expose l'Homme à une extrême détresse ou à ce que Jean Frutos nomme « un trouble de la foi ».

2.1.3- Détresse psychosociale de la femme veuve en zone rurale

Parlant d'une pratique courante chez les femmes veuves en zone rurale, à savoir l'*akus*, Mgbwa (2009) fait observer que ces dernières sont confrontées à une gravité de la perte qui ne s'évalue pas en fonction d'une valeur objective mais davantage subjective. En effet, la femme veuve en zone rurale est exposée et confrontée à la frustration. Dans leur quotidien, elles semblent très souvent incapables de créer ou de trouver du sens dans leur vie. Car, dans la plupart du temps, la femme veuve ne parvient toujours pas à se libérer des liens fusionnels qu'elle continuellement maintenu avec le conjoint disparu. Il s'agit donc d'une catégorie sociale sans cesse en quête d'élaboration psychique ou de construction du sens de leur être. Elles tentent

en permanence à trouver du sens à ce qu'elles sont, à ce qu'elles font, à leur expérience psychosociale.

Face à la disparition d'un époux, rien n'est plus comme avant, la femme signe son entrée dans une autre expérience qui nécessite restauration. Elle présente la nécessité d'être réintroduite dans un circuit de vie, d'échange, dans une cohérence qui instaure chaque humain dans son identité et ses liens intersubjectifs. Ce qui rime avec la demande d'explication et de compréhension. Car, la mort du mari renvoie la femme à une conscience malheureuse, à une souffrance existentielle, à la question de l'être au monde et à celle de l'absurde. En clair,

la déception et la désillusion attisées par la frustration persécutent les veuves. Elles ont laissé des séquelles en faisant revivre les images de cet événement traumatisant laissant aussi du chagrin ou le sentiment d'incomplétude. La frustration a donc suscité chez les sujets le désarroi en occasionnant de l'angoisse et de l'anxiété et même mener à la dépression (Mgbwa, 2009, p. 230).

Du propos qui précède, il se dégage que la détresse dans les dimensions psychologique, sociale, matérielle, affective, émotionnelle, etc. est le lot quotidien de la femme veuve en zone rurale. En effet, le sentiment de frustration qui se trouve massivement manifesté par cette dernière la transforme en être insupportable, colérique. Aussi semble-t-il attiser chez la femme veuve une certaine haine et la ranqueur en suscitant des conflits intersubjectifs (avec certains membres de la belle-famille). Toutes les images qui, hier paraissaient belles et positives, aujourd'hui avec la rupture d'avec l'époux, elles repassent devant la femme veuve de façon négative avec l'omniprésence du doute.

Si les réactions et comportements et/ou conduites de la femme veuve en zone rurale peuvent être variables d'un cas à l'autre, il semble évident qu'avec la perte de son époux, l'écologie relationnelle se trouve marquée de privations diverses. Seulement, c'est davantage le manque physiologique qui empêche l'épanouissement et la jouissance. En effet, la perte du mari court-circuite l'espace du lien (Kaës, 2014) et crée une absence de représentance d'un objet autrefois d'amour, de plaisir et de satisfaction. Dans ces conditions, « l'ombre du Moi est tombé sur l'objet » (1917). Ce qui nécessite une organisation communautaire autour de la femme veuve permettant à cette dernière d'advenir aussi bien dans son espace psychologique

que physique. Une idée qui se structure ici en termes de « communauté villageoise » au sens d'un espace de développement communautaire et d'autonomisation des personnes en situation de précarité.

2.2- IDÉE AUTOUR D'UNE COMMUNAUTE VILLAGEOISE : UNE VISION ORIGINALE DU MONDE RURALE

L'idée d'une communauté villageoise est la promotion d'un développement auto-centré et auto-entretenu par et entre les communautés. Par-là, il est clairement question de réveiller les forces potentielles qui sommeillent à la campagne, attendant tout de l'Etat. Il s'agit de les impliquer beaucoup plus activement et beaucoup plus directement dans le processus de développement en les amenant à co-initier et, si possible, à réaliser elles-mêmes certains projets qui les intéressent directement. Ce qui passe par un certain aménagement physique de l'espace rural, une nouvelle structuration de l'espace communautaire, une certaine originalité de la politique des communautés villageoises.

2.2.1- Aménagement physique de l'espace rural

Parler du monde rural revient à penser au préalable l'aménagement d'un espace. L'idée que Fogui (1987) donne la communauté villageoise en tant qu'espace rural renvoie à « une entité sociologique ayant une communauté de besoins, d'intérêts et d'action ». Une considération qui semble insuffisante dans une perspective opérationnelle pour penser l'autonomisation des personnes vulnérables. Car, encore fallait-il pouvoir identifier physiquement (et avec le maximum de précisions) les entités « sociologiques » que l'esprit conçoit facilement peut-être, mais que l'observateur devrait avoir beaucoup de mal à délimiter dans nos vastes campagnes.

Pour bien cerner les contours physiques de l'espace rural au sens d'une entité sociologique, il semble pertinent selon Fogui (1987) qu'un espace présente un certain nombre de caractéristiques parmi lesquelles un terroir bien délimité, une population importante ayant les affinités humaines réelles, une solidarité de groupe, des besoins communs et une communauté d'intérêts, et enfin une capacité d'agir en commun. Seulement, même avec ces caractéristiques, le problème de l'identification d'une Communauté Villageoise n'est pas absolument résolu car, le Cameroun compterait environ 10 000 villages dont près de la moitié ont moins 200 habitants. À cet effet, faudrait-il donc déterminer le seuil démographique à partir duquel un village sera érigé en « Communauté Villageoise ».

L'échec de la tentative de regroupement de certaines communautés dans les premières années de l'indépendance au Cameroun a incité les dirigeants à plus de prudence. Une prudence révèle visiblement l'ambiguïté de l'autonomisation des personnes vulnérables en zone rurale. Car, dans la pratique il semble fastidieux de doter les Communautés Villageoises des infrastructures de base (routes, eau, électricité, écoles, dispensaires) sans provoquer un regroupement physique des populations. Dans cette optique, penser l'aménagement physique de l'espace rurale reposera ici sur un « village - centre » qui implique davantage cinq (05) principales caractéristiques suivantes. Il s'agit entre autre de la bonne situation géométrique, de l'accès facile à la zone, d'un rayonnement économique, social et culturel, une représentant un carrefour des communications, et enfin une zone qui impose une influence historique, stratégique, administrative.

2.2.2- Structuration de la communauté villageoise

À la base, la seule structure d'encadrement et de mobilisation de la population rurale était la chefferie traditionnelle. Le chef traditionnel exerçait à la fois le pouvoir administratif, le pouvoir politique et même, dans certains cas, le pouvoir religieux. Après en avoir fait intermédiaires indispensables durant la première phase de la fondation et de la consolidation de l'État (1960-1972), le pouvoir central a depuis lors cantonné les autorités traditionnelles dans un simple rôle d'auxiliaires de l'administration. Une mutation qui est officiellement consacrée par le décret présidentiel du 15 juillet 1977 qui a presque achevé le processus de fonctionnarisation des chefs traditionnels amorcé sous l'administration coloniale. Seulement, cette fonctionnarisation permet de dépolitiser les chefs traditionnels et de les soumettre au pouvoir central. Désormais, la relation centre - périphérie n'est plus considérée que comme une relation endogène de l'administration avec elle-même. Autrement dit, le pouvoir ou de contre-pouvoir dont certains étaient dirigés par de véritables roitelets, mais de simples structures administratives au demeurant auxiliaires, donc subordonnées. C'est donc sous cet éclairage que l'on se doit d'apprécier les rapports entre la « Communauté Villageoise » et la chefferie traditionnelle.

Avec l'idée de la communauté Villageoise apparaît un nouvel ordre de difficulté. Le pouvoir local, qui traditionnellement était dévolu aux chefs coutumiers est désormais partagé entre quatre autorités dont le représentant local de l'administration, le responsable local parti, le chef traditionnel, le responsable du « Comité de développement Villageois » et la communauté Villageoise. Déjà affaiblie par la présence des autorités administratives et des responsables communautaires, l'autorité des chefs traditionnels va subir une troisième

concurrence de la part des responsables de la Communauté Villageoise. Certes, les dirigeants avaient prévu une nécessaire et étroite collaboration entre la communauté villageoise et la chefferie traditionnelle ; mais n'est pas envisageable qu'un chef traditionnel soit élu à la tête du « comité de Développement Villageoise » ; il pourrait parfois se concentrer d'en être le Président d'honneur. Mais, pour Fogui (1987), dans les régions où les populations sont encore fortement encadrées par les autorités traditionnelles, une Communauté Villageoise pouvait difficilement réussir sans le soutien actif des chefs traditionnels.

Un autre problème délicat peut se poser là où plusieurs villages vont se regrouper pour former une même Communauté villageoise. En effet, le choix du « village-centre » peut susciter beaucoup de difficultés. Dans certaines régions, la mentalité égalitariste des chefs traditionnels peut créer entre les villages, grands ou petits, un équilibre qui se consolide sous la colonisation. Ce qui est si vrai que l'administration coloniale elle-même n'a pas pu désigner des chefs supérieurs et des chefs secondaires dans certaines communautés. De même, la distinction que le décret du 15 juillet 1977 opère entre les chefferies de 1^{er}, de 2^e et de 3^e degrés est aujourd'hui sourdement contestée. Dans ces conditions, il est évident que le fait de placer une chefferie au-dessus d'une autre, en érigeant en épiscentre d'une Communauté Villageoise, va provoquer des remous. Ce qui n'exclut pas à l'idée de la communauté villageoise une certaine originalité malgré sa complexité.

2.2.3- Originalité de la communauté villageoise

Avec la « Communauté Villageoise », l'on pourrait avoir une structure dont les responsables se trouvent élus par les populations elles-mêmes. Innovation fondamentale, cette élection constituera un élément incontestable de démocratisation qui pourrait donner une autre dimension à la participation populaire. Ce qui suggère une participation responsable des communautés, parce que consentie. L'on s'attendrait à ce que cette nouvelle structure soit confiée aux pouvoirs publics en raison de la connaissance qu'ils sont supposés avoir du terrain. Mais, les dirigeants semblent d'emblée écarté cette hypothèse, aux yeux des communautés comme des structures imposées, et qui ne sont pas conformes à leurs souhaits. D'un autre côté, ils ne voudraient pas laisser l'initiative des « Communautés Villageoises » aux seuls regroupements communautaires pour ne pas ouvrir la porte aux rivalités entre les personnes et entre les villages.

Avec l'idée de la communauté villageoise, l'on serait donc toujours loin des « Communes Populaires Chinoises » qui constituent d'apparence un « ensemble économique

complet », ainsi que du système israélien de coopératives. Les Kibboutz par exemple sont des communautés égalitaires, organisées sur la base de la propriété collective, de la division centralisée du travail et de la consommation communautaire. Aussi, chaque Kibboutz est une unité de production et de consommation qui ressemble davantage à une grande famille. Dans cette organisation, l'État n'intervient pas pour imposer des initiatives ou faire exécuter des projets au nom d'une quelconque communauté. Dans les « Communautés Villageoises » par contre, les pouvoirs publics sont présents pour « susciter, orienter, animer, conseiller, financier, suivre, contrôler et, au besoin, exécuter ». Un ensemble d'attributions qui recouvrent presque entièrement l'éventail des actions qu'il y a à entreprendre. Autrement dit, le rôle des populations locales se trouvent réduit à la portion congrue.

Si dans l'idée des Communautés Villageoises, il existe un élément de démocratie, dans la mesure où les populations éliraient elles-mêmes leurs représentants au sein du « Comité de Développement Villageois », cette démocratie est clairement mise sous tutelle, car ce sont les autorités administratives qui président ensuite le « Comité de Gestion » qui est l'organe moteur de la « Communauté Villageoise ». Malgré ses bonnes intentions, la communauté villageoise n'échappe pas à la domination du pouvoir central. Assurément, il ne peut s'agir d'un ré-équilibre des rapports entre l'Etat et les populations, comme pouvait le laisser croire, entre autres, l'élection des membres du comité de développement villageois. Car, il aurait fallu que ce « Comité de Développement » soit le seul organe de décision pouvant initier les projets, engager les dépenses nécessaires, surveiller et contrôler l'exécution des travaux.

L'originalité de la communauté villageoise est donc à rechercher ailleurs surtout dans un pays qui semble prôner le développement auto-centré et auto-entretenu. S'agirait-il peut être de réveiller les forces potentielles qui sommeillent à la campagne ne point attendre tout de l'État central. Ce qui passerait par l'implication des communautés directement dans le processus de développement en les amenant à co-initier et, si possible, à réaliser elles-mêmes certains projets qui les intéressent directement. Amener les populations villageoises jouera ainsi un rôle de partenaire actif dans la mise en œuvre du développement ou d'autonomisation des couches sociales vulnérables en zone rurale.

2.3- AUTONOMISATION SOCIO ÉCONOMIQUE EN ZONE RURALE

Si la précarité peut toucher des femmes de toutes classes sociales, celles venant des zones rurales y sont plus exposées. En effet, leur situation de précarité se trouve accentuée par leur origine sociale et parfois l'absence de diplôme. Selon Herman (2011), dans le travail social,

la notion d'autonomie se trouve intimement liée à celle d'émancipation. Pourtant, dans leur lutte pour s'émanciper et contribuer au développement socio-économique du pays, la veuve en zone rurale est confrontée à d'énormes obstacles dont l'accès aux services financiers officiels. Exclue des réseaux institutionnels classiques, la veuve en tant que profil de précarité est davantage orientée vers le secteur financier informel avec une participation très faible (32%) au secteur économique du fait des activités essentiellement concentrées dans les secteurs à faible productivité tels que l'agriculture de subsistance et le secteur informel où elle peut être active et en représentant respectivement selon Sery (2012) 67% et 63% de la main d'œuvre. Advenir dans ces conditions suppose que l'autonomie n'est pas un choix social mais une injonction.

2.3-1. Au niveau social

Parler de l'autonomisation sociale chez la femme veuve en zone rurale implique des paramètres comme la participation sociale, l'accès aux ressources et l'exercice des droits à l'image de tout être humain. En effet, la participation sociale ici va renvoyer à l'implication de la femme veuve à la vie communautaire, la participation aux décisions locales et surtout l'exercice d'un certain leadership dans l'ensemble de la communauté. Aussi, les ressources susceptibles de rendre compte de l'autonomisation de la femme veuve en zone rurale impliquent les ressources économiques comme les crédits, les terres, les marchés et les ressources sociales à l'instar des soins de santé. Ce qui permettra leur bien-être et par analogie leur autonomisation sociale.

Penser l'autonomisation sociale de la veuve en zone rurale semble intimement lié à un certain nombre de stratégies dont l'accès aux ressources économiques, la participation à la vie communautaire et le soutien juridique. Par ces stratégies, la veuve devient actrice de sa vie et participe pleinement à la vie sociale. Ce qui est de nature à favoriser le développement durable. Ce d'autant plus que pour Nikiema et Kponou (2021), dans les pays en développement, les femmes sont appelées à jouer un rôle important à la fois en tant que productrices de principales cultures vivrières et dans l'amélioration de la nutrition des ménages. Seulement, la forte proportion de femmes analphabètes que présente le monde rural, et ce malgré les multiples efforts fournis par les acteurs éducatifs, à travers les différents projets et programme d'alphabétisation qui y sont exécutés depuis les indépendances, limite de fait, la participation de cette composante de la communauté aux actions de développement et la prise en main par celles-ci, de son propre devenir (Epoube, 2012).

À l'image de toute femme en zone rurale, libérer le potentiel de la femme veuve pourrait fortement contribuer à mettre fin à la pauvreté et à la faim ainsi qu'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce qui pourrait passer par la prise en compte des problèmes de santé, le matériel végétal (semences et engrais), l'accès aux microcrédits et la mise en place des structures féminines d'auto-encadrement visant l'initiation des actions de développement. Ceci, dans l'optique de former aux femmes veuves aux activités pratiques et professionnalisantes. Ce qui leur permettra ainsi d'initier et de conduire des activités génératrices de revenus en vue de leur autonomisation et de leur participation au développement local.

2.3-2. De l'autonomie économique

Selon Herman (2011), « l'autonomie économique s'impose à tous dans notre société » (p. 89). Il s'agit d'un ordre de pensées observable dans la diffusion du terme « autonomie » à connotation plutôt positive. En effet, l'autonomie tend davantage à renvoyer à une contrainte d'adaptation bien différente de l'idée d'une capacité à se définir son propre fonctionnement. Penser l'autonomie dans les politiques sociales relève plus d'une demande de mise au travail, de mise en conformité avec des normes sociales imposant ainsi comme contrainte à tout sujet une possibilité d'agir comme un individu « libre ». Dans le parcours scolaire et professionnel des femmes veuves en zone rurale, ces dernières ont souvent des diplômes peu élevés et une expérience professionnelle réduite, bien que ce ne soit pas systématique. Si la précarité économique peut toucher des femmes de toutes zones sociales, mais celles venant dans des zones rurales en sont plus exposées.

La situation de précarité des femmes veuves en zone rurale semble accentuée par leur origine sociale, l'absence de diplôme et l'origine étrangère, situation socialement construite par un contexte économique qui a besoin de travailleuses prêtes à accepter n'importe quel type d'emploi pour survivre, et cela d'autant plus quand elles assument seules la charge des enfants. L'injonction à l'autonomie qui leur est faite contribue à les orienter massivement vers les secteurs les plus dévalués et précarisés du marché du travail, secteurs qui sont déjà massivement féminins. À cet effet, ce qu'on appelle « autonomie » au sens de l'insertion économique relève donc d'une imposition, d'une contrainte sociale extérieure, allant à l'encontre de la notion féministe du « choix individuel » et de l'émancipation des tutelles. Si les femmes s'émancipent effectivement d'une tutelle conjugale ou familiale, en s'insérant dans le système économique elles peuvent aussi perdre leur capacité à décider de leur vie. Étant seules pour faire face aux

dépenses quotidiennes, elles ne peuvent faire de formation pour se reconvertir une fois relogées, et cela ne leur est pas systématiquement proposé lorsqu'elles gardent la maison au décès du défunt époux.

Contraintes à de sous métiers épuisants et précaires dans leur processus d'autonomisation, les veuves aux prises avec la précarité économique sont soumises à des relations asymétriques dans les activités professionnelles. Une situation qui prolonge la perpétuation de la division sexuelle du travail et l'accroissement de la marchandisation du *care*. L'autonomie économique, variation qui semble être la plus fortement active au quotidien dans le travail social, rentre donc en contradiction avec l'idéal féministe de l'émancipation des femmes. Si elle permet dans l'urgence un moyen de survivre en dehors de la cellule familiale pour échapper aux violences, cette forme d'autonomie crée de nouveaux problèmes pour les femmes. Elle reconduit la division sexuelle du travail professionnel et domestique, en accroissant le nombre de femmes présentes dans les emplois peu qualifiés et précaires, et en pérennisant la délégation marchande du travail de *care* à d'autres femmes, souvent étrangères.

2.4- SENTIMENT D'AUTO-EFFICACITÉ ET AUTONOMISATION D'UNE PERSONNE VULNÉRABLE

Le succès de l'idée d'auto-efficacité trouve son sens à la psychologie positive très ouvert aux applications à forte utilité sociale comme ici l'autonomisation de la personne en situation de précarité. Dans tout processus de développement, l'humain peut trouver un bénéfice à un faible sens de l'auto-efficacité. En effet, tel se jugera incapable de se plier à un régime sans tel et justifiera ainsi une prédisposition à la vulnérabilité. Mais, tel autre participera d'une vision du monde dans laquelle il préfère s'en remettre à un contrôle externe (État, médecine, magie, etc.) plutôt que d'agir lui-même comme agent autonome comme le prescrivent ses propres schémas culturels. D'autre part, des comportements non souhaitables pour la sécurité ou l'accomplissement de soi impliquent eux-mêmes un sens de l'auto-efficacité qui n'est presque jamais mis à l'étude. Même si notre exposé impliquait des buts socialement désirables, gardons à l'esprit que l'auto-efficacité peut se mettre au service du processus d'autonomisation.

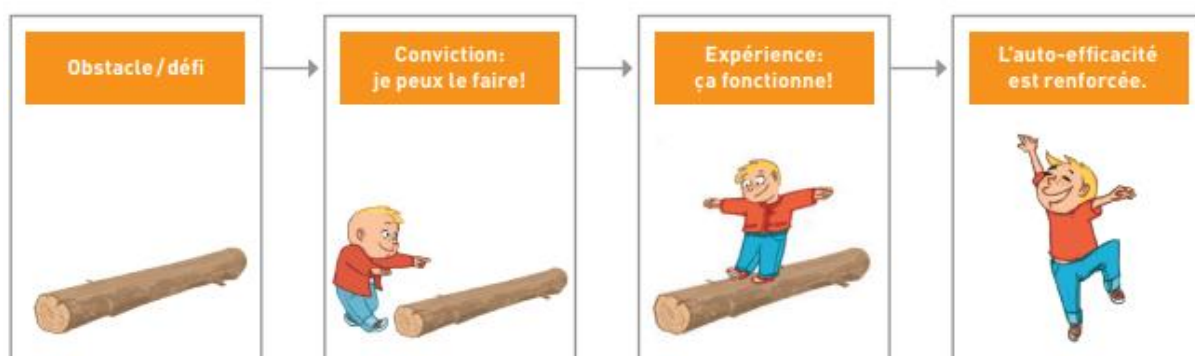
2.4-1. Considérations notionnelles du concept d'auto-efficacité

Selon Brinkmann (2014), l'auto-efficacité désigne la conviction subjective de pouvoir exécuter efficacement les actions souhaitées grâce à ses propres compétences. Dans le cadre d'une psychologie sociale intéressée par l'action et les comportements observés en contexte,

l'auto-efficacité privilégie l'abord métacognitif et motivationnel. L'angle d'approche concerne en effet le rapport subjectif à ses propres comportements évalués dans une perspective temporelle passée et surtout future. Ici, l'individu est capable de planifier ses actions, d'anticiper réussites et échecs et plus particulièrement d'apprécier sa propre capacité à mettre en œuvre des comportements particuliers pour atteindre une performance souhaitée. La notion d'auto-efficacité perçue renvoie aux « croyances dans ses propres capacités à organiser et exécuter les séquences d'action propres à obtenir certains résultats » (Bandura, 1997, p. 3).

Suivant les cas, l'humain croit être en mesure, ou ne croit pas être en mesure, d'atteindre un niveau de performance donné pour une activité particulière. Dans ces conditions, l'auto-efficacité se trouve reliée à la motivation dans la mesure où elle participe tant à l'engagement initial dans une activité, à la définition des buts, à l'effort fourni pour atteindre ces buts, qu'à la persistance devant les difficultés rencontrées pour réaliser un but. Aussi, pour Bandura (2002), l'auto-efficacité constitue une composante importante de l'autorégulation des comportements, comme elle participe ultimement à la capacité de récupérer suite à un traumatisme. L'auto-efficacité n'est ni une compétence ni une habileté ni un trait de personnalité, c'est un système de croyances dans sa capacité à réussir dans certaines situations précises. L'ensemble croyances dont il s'agit ici peut participer à l'organisation des connaissances, des compétences, en vue d'atteindre les objectifs souhaités. L'auto-efficacité est la croyance des individus en leur capacité de mobiliser les ressources nécessaires pour maîtriser les événements qui affectent leur existence. Ainsi se trouve-t-elle au fondement de l'agentivité humaine en influençant les autres variables motivationnelles et autorégulatrices de l'activité. Le niveau d'auto-efficacité étant corrélé à l'effectivité des pratiques et à la réussite, il n'est pas rare qu'il soit mis en relation avec les représentations de soi et d'un projet d'autoformation.

Schéma : Aperçu schématique du concept d'auto-efficacité



Source : Abderhalden et Jüngling (2019, p. 5)

Dans la pratique, l'auto-efficacité est une constante qui repose sur deux types d'attentes dont l'efficacité et les résultats. Les attentes d'efficacité renvoient au « jugement sur l'aptitude de l'individu à organiser et exécuter des performances » (Bandura, 2003, p. 39), par exemple, être capable de vérifier la fiabilité des sources sur internet. Le deuxième type d'attentes repose sur la conséquence estimée des performances, c'est-à-dire le résultat de l'action. Ici, ce sont les conséquences du processus d'apprentissage sur la personne elle-même. L'auto-efficacité apparaît ainsi comme une auto-évaluation de sa capacité à mobiliser effectivement ses compétences pour obtenir les résultats visés.

2.4-2. Sentiment d'auto efficacité et implémentation de l'intention et du but

Selon Meyer et Verlhac (2004), une fois que l'intention et/ou but des d'un ensemble de sujets est fixée comme monter une usine de transformation de manioc, la mise en œuvre de l'action de création et les moyens de résoudre les contraintes et barrières sont à circonscrire. Dans ce fonctionnement, la planification de l'action apparaît comme le pivot de l'intervention communautaire qui aident les personnes en situation de précarité dans cette mise en œuvre. Ce qui suggère le sentiment de pouvoir mettre en œuvre une action de transformation ou de création de richesse joue un rôle prépondérant dans la réussite définitive d'un projet donné. Le sentiment d'auto efficacité dont il s'agit ici semble fondamental tant au niveau du maintien dans le temps du comportement d'entrepreneuriat que du recouvrement en cas de rechute. Autrement dit, l'auto-efficacité intervient à tous les niveaux de l'implémentation d'une action d'autonomisation.

Les apports bénéfiques de l'auto-efficacité sur la réussite de l'implémentation de l'intention et/ou but dépendent des conditions de réalisation des buts. D'ailleurs, Bagozzi et Edwards (2000) ont exploré, auprès de jeunes femmes adultes, les effets des difficultés de réalisation d'un plan d'amincissement sur la relation entre leur auto-efficacité et l'atteinte de leurs objectifs comme faire des exercices quotidiens ou pratiquer du sport. À partir de là, ils ont donné de comprendre que quand le programme a des conséquences affectives trop fortes ou bien, quand les conditions de réalisation du comportement de création de biens sont trop difficiles et compromettent la réussite du projet, les effets bénéfiques de l'auto-efficacité sur l'atteinte des objectifs disparaissent. Autrement dit, pour les actes difficiles à implémenter, le professionnel de l'intervention communautaire se doit d'éviter de proposer un plan d'action qui dépasse les ressources dont dispose la communauté.

2.4-3. Sentiment d'auto efficacité et agir comportemental

L'exemple le plus spectaculaire d'apport de la mesure d'auto-efficacité est son application au modèle de prédiction des comportements qu'est le modèle TAR/TCP (Théorie de l'Action Raisonnée/Théorie du Comportement Planifié) développé par Ajzen et ses collègues (Ajzen et Fishbein, 1980, 2000). Selon Meyer et Verhulst (2004), le modèle TAR/TCP connaît des applications dans des domaines extraordinairement vastes dont la santé, l'éducation, le management, le marketing, le sport, etc. Dans une première version, la Théorie de l'Action Raisonnée (TAR) proposait de prédire les intentions et le comportement sur la base de deux variables principales dont les attitudes envers le comportement (croyances comportementales), et les normes subjectives (croyances relatives aux attentes normatives des autres personnes). Reprenons l'exemple cité plus haut. On peut supposer que l'intention de prendre un apéritif alcoolisé, plutôt qu'un soda ou un jus de fruit, est déterminée en partie par des attitudes positives (mesurées en termes d'attentes et de valeurs positives à l'égard de la consommation d'alcool), et de normes subjectives (le fait que les gens, que je considère importants pour moi, jugent plus raisonnable de rester sobre). Toutefois, de nombreux comportements dépendent de facteurs qui ne sont pas d'ordre intentionnel.

Pour penser la question d'autonomisation en zone rurale, le modèle du comportement planifié (TCP) introduit le contrôle perçu comme susceptible de changer à la fois l'intention comportementale et le comportement lui-même. Parlant du comportement alimentaire par exemple, un trop grand sentiment de ne pouvoir s'arrêter à temps, ou d'être entraîné par ses camarades (conscience élevée d'un faible contrôle perçu) pourrait ainsi amener à choisir une boisson qui ne soit pas alcoolisée. Le construit d'auto-efficacité a très tôt été convoqué pour compléter ce modèle. Seulement, la nécessité de séparer conceptuellement et opérationnellement contrôle perçu et auto-efficacité s'est imposée. Dès lors, Ajzen (2002) suggère d'introduire l'auto-efficacité dans le modèle TAR/TCP. Pour lui, le contrôle comportemental perçu présente une structure hiérarchique et doit être mesuré sous deux angles distincts avec d'une part les croyances relatives à la contrôlabilité du comportement et les croyances relatives à l'auto-efficacité. L'auto-efficacité se trouve donc perçue comme une variable indépendante qui influence directement les intentions et les comportements.

2.5- MODÈLE DU SENTIMENT D'EFFICACITE PERSONNELLE

La théorie du sentiment d'efficacité personnelle est utilisée dans de nombreux domaines tels que l'éducation, le travail, la santé, les phobies, le sport et même dans des actions collectives

telles que celles du domaine sociopolitique qui sont marquées par la croyance partagée par les citoyens en leurs capacités à provoquer des changements par le biais d'une action collective. Dans l'optique de penser le sentiment d'efficacité personnelle chez une personne en situation de précarité, la présente section articule les sources du sentiment d'efficacité et le rôle de l'environnement dans le processus d'auto efficacité.

2.5-1. Sources du sentiment d'efficacité

Selon Rondier (2003), le sentiment d'efficacité personnelle désigne les croyances des individus quant à leurs capacités à réaliser des performances particulières. Il contribue à déterminer les choix d'activité et d'environnement, l'investissement du sujet dans la poursuite des buts qu'il s'est fixé, la persistance de son effort et les réactions émotionnelles qu'il éprouve lorsqu'il rencontre des obstacles. Parlant de la genèse du sentiment d'efficacité, observer la réussite ou l'échec d'autres personnes dans une tâche peut jouer sur le sentiment d'efficacité d'une personne par rapport à la tâche à exécuter. Surtout si les personnes observées partagent avec lui un certain degré de similitude qui favorise le processus d'identification. Aussi, la comparaison sociale paraît efficace si l'objectif de la tâche est présenté comme une occasion de développer des compétences ou habiletés. En revanche, présentée comme un test diagnostique des habiletés, elle peut générer du désintérêt, surtout si la comparaison est au désavantage du sujet.

Dans la pratique de l'action communautaire, il existe des sources du sentiment d'efficacité personnelle qui permettent de le construire et parfois de le modifier. Dans ce registre, l'expérience active de maîtrise est une des sources les plus influentes sur la croyance en l'efficacité personnelle car elle est fondée sur la maîtrise personnelle des tâches à effectuer. En effet, plus un individu vitra un succès lors de l'expérimentation d'un comportement donné, plus il sera amené à croire en ses capacités personnelles pour accomplir le comportement demandé. Le succès, lorsqu'il n'est pas trop facile, renforce la croyance en l'efficacité personnelle alors que les échecs réduisent ce sentiment. Aussi, l'expérience vicariante ou l'expérience indirecte consiste en un apprentissage qui repose sur le phénomène des comparaisons sociales, c'est-à-dire sur l'observation. Le fait d'observer des pairs vivre sans controverse une situation jugée préalablement conflictuelle peut influencer et renforcer la propre croyance des observateurs en leurs capacités de réussir. Au contraire, l'observation de l'échec d'un pair peut remettre en doute sa propre efficacité.

De plus, la persuasion verbale signifie qu'à travers des suggestions, des avertissements, des conseils et des interrogations, les participants peuvent être amenés vers la croyance qu'ils possèdent le potentiel pour effectuer avec succès le comportement qui, autrefois, les embarrassait. Les croyances générées de cette façon sont d'ampleur plutôt faible lorsqu'elles sont utilisées seules, compte tenu du fait que les participants ne sont pas amenés à vivre une expérience. Les résultats peuvent donc être influencés par des facteurs tels que l'expertise, la crédibilité et l'attrait exercé par la personne ressource. Enfin, les états physiologiques et émotionnels jouent un rôle dans le sentiment d'efficacité personnelle. Lorsqu'une personne associe un état émotionnel aversif tel que l'anxiété avec une faible performance du comportement demandé. Ce qui est de nature à amener le sujet à douter de ses compétences personnelles pour accomplir ce comportement et ainsi conduire à l'échec. Par contre, les individus seront plus enclins à croire au succès s'ils ne sont pas gênés par un état aversif. Un ensemble de sources d'information qui sont susceptible de permettre aux personnes en situation de précarité d'acquérir un certain niveau d'efficacité personnelle pour un comportement donné. Selon l'individu, le moment et le contexte de chacune de ces sources pourra être complémentaire des autres.

2.5-2. Rôle de l'environnement dans le processus d'auto efficacité

Un sentiment élevé d'efficacité personnelle (SEP) au sein d'un environnement réactif récompensant les réussites valorisées favorise les aspirations, l'engagement productif dans des activités et un sentiment de réussite personnelle. En croisant les niveaux de SEP (fort et faible) et les attentes de résultat (fortes et faibles) infléchies par l'environnement, Bandura (2003) décrit des configurations différentes de ce qu'il nomme des effets psychosociaux et émotionnels qui se trouvent présentées dans ainsi qu'il suit.

Tableau 1 : récapitulatifs des différents niveaux de SEP

SEP élevé	Attentes de résultats élevées	Favorise les aspirations, l'engagement productif dans des activités et un sentiment de réussite personnelle
	Attentes de résultats faibles	Revendications, reproches, militantisme ou changement de milieu
SEP faible	Attentes de résultats élevées	Auto-dévalorisation, découragement
	Attentes de résultats faibles	Résignation, apathie

Source : Rondier (2004)

À travers ce tableau, il se dégage l'idée suivant laquelle les processus d'auto-efficacité varient en fonction de l'univers mental et que celui-ci dépend des dispositions et de l'expérience du sujet mais aussi du milieu social et culturel d'appartenance.

2.5-3. Synthèse théorique

Pour Bandura (2003), le système de croyance sur son auto-efficacité, ou sentiment d'efficacité personnelle (SEP), est au fondement de la motivation, du bien-être et des accomplissements humains. Pour lui, si les gens ne sont pas convaincus qu'ils peuvent obtenir les résultats qu'ils souhaitent grâce leur propre action, ils auront peu de raisons d'agir ou de persévérer face aux difficultés. Le sentiment d'efficacité ne consiste pas seulement savoir ce qu'il faut faire et être motivé. Il s'agit plutôt d'une capacité productrice au sein de laquelle les sous-compétences cognitives, sociales, émotionnelles et comportementales doivent être organisées et orchestrées efficacement pour servir de nombreux buts. À travers exemples et recherches tirés d'une variété de pratiques humaines. Ce qui donne de penser que c'est par le partage de croyances sur la capacité à traiter les défis et les actions ensemble que les groupes soudent leur activité collective. Ce qui détermine une grande partie des résultats ou d'initiative favorisant le processus d'autonomisation.

Selon Rondier (2003), les systèmes sociaux qui entretiennent les compétences de gens, leur fournissent des ressources utiles, et laissent beaucoup de place à leur auto-direction, leur donnent plus de chances pour qu'ils concrétisent ce qu'ils veulent eux-mêmes devenir. Dans ce registre, le processus d'autonomisation et le développement psychologique d'une personne en situation de précarité doivent être compris en considérant trois facteurs en interaction : le comportement, l'environnement et la personne. Ces derniers s'influencent réciproquement mais n'ont pas forcément le même impact. L'on parlera alors de causalité triadique réciproque qui permet de considérer les humains comme des agents actifs de leur propre vie qui exercent un contrôle et une régulation de leurs actes.

Chapitre 3 : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Dans les précédents chapitres, l'étude s'est consacrée à un travail de problématisation de la question de l'autonomie chez la veuve en situation de précarité. Ce qui a permis de voir en cette dernière, un profil d'une trajectoire vulnérabilisante. Afin de penser un rapprochement entre le développement local et l'autonomisation de la femme veuve en zone rurale, le présent chapitre se consacre à l'explicitation du dispositif méthodologique. Il sera clairement question dans un premier temps de rappeler la question de recherche, puis seront présentées l'hypothèse générale et les hypothèses de recherche découlant de la question.

3.1- RAPPEL DE LA QUESTION DE RECHERCHE

Le présent mémoire s'intéresse à la situation de précarité dans son versant social en lien avec l'auto-exclusion peut induire dans le fonctionnement humain. L'Homme étant un être essentiellement social, l'on ne peut reconnaître l'auto-exclusion chez ce dernier que s'il y a son semblable en face. « Si quelqu'un souffre sans personne en face, on ne sait pas qu'il y a de la souffrance » (Frutos, 2009, p. 8). Saisir aujourd'hui de manière claire la question d'autonomie chez la veuve comme chez toute personne en situation difficile impose une explicitation des notions de pauvreté, de précarité et d'exclusion. En effet, la pauvreté renvoie au « fait d'avoir peu » et il semble avoir des cultures de la pauvreté définies par des seuils. Il suffit de modifier le seuil pour avoir 30 % en plus ou en moins de pauvres dans une communauté. Pour Jean Frutos, la pauvreté comme phénomène de masse change qualitativement, dès lors que le mépris social s'installe dans les rapports humains. Elle ne sera plus avoir simplement peu mais, elle devint un manque de reconnaissance et de dignité face à l'humain.

Pour ce qui est de la précarité, l'on en distingue trois versants : ordinaire, moderne et actuelle. Parler de la précarité ordinaire suggère une pensée selon laquelle « je suis précaire parce que seul, je ne peux pas vivre », c'est-à-dire, seule face au lourd tribut de son quotidien, la veuve ne peut advenir. La précarité de la modernité pour sa part renvoie à un ensemble d'incertitudes portant sur l'humain. Quant à la précarité actuelle, elle est davantage portée par le capitalisme financier mondial que Frutos (2009) caractérise en termes d' « amoral ». Que l'on soit dans l'une ou dans l'autre, dès lors que la question de l'humain n'est plus posée, s'ouvre l'horizon de l'exclusion. Seulement, parler d'exclusion suggère un sentiment terrible de ne plus faire partie du groupe des humains.

Confrontée au sentiment d'auto-exclusion sur le long terme, il devient extrêmement difficile pour une femme en situation de perte d'un conjoint de demander de l'aide. Car, plus une personne est dans la difficulté, moins elle demande de l'aide. C'est d'ailleurs là, la grande différence entre la précarité pathologique et la précarité normale. En effet, dans la précarité normale, quand le sujet est en difficulté, il tend à demander de l'aide. Mais, dans la précarité pathologique, il n'en est plus capable. Il n'est donc pas rare de rencontrer des veuves par exemple que l'on envisagerait aider mais qui se refuse de l'accepter. Face à une telle catégorie sociale, la proximité géographique apparaît comme un indicateur intéressant dans l'intervention sociale. Or, Bouvier (2012) fait observer que si la proximité géographique facilite la coordination d'actions d'autonomisation, elle peut aussi être source de conflits. L'espace géographique ne peut uniquement s'entendre comme un contexte purement physique doté d'attributs matériels dans lequel s'organise et s'implémentent des actions auprès d'une population aux besoins particuliers. Aussi, possède-t-il une dimension sociale fondatrice qui permet de le saisir davantage comme une construction active de relations et moins comme un réceptacle neutre et uniforme des stratégies des acteurs.

Du point de vue de la gouvernance locale, la mairie de Yaoundé 5^{ème} nous situe dans un espace physique, construit, travaillé, modelé, partagé par les humains. Ce qui implique que l'espace construit est une transformation de l'espace physique préexistant, conservant comme fondement le cadre matériel des interactions et des échanges. D'ailleurs, toute zone rurale est un objet de mémoire composé d'un nom, de ses limites physiques, de son histoire, de son patrimoine, de modes de vie, de personnes, des coordinations précédentes, etc. Cet objet de mémoire constitue un référent cognitif et un ensemble de références communes. Car, dans l'idée de la gouvernance locale, une zone rurale en termes de territoire apparaît comme un processus de construction (destruction) des identités dans le sens où il est une composante essentielle du rapport à l'Autre.

À travers l'idée de la gouvernance locale dans la localité d'Essessal-Akok dans la région du Centre-Cameroun, il y a lieu de souligner que la proximité géographique ne peut à elle seule suffire pour impulser une action communautaire, fut-elle urgente. Il faut y associer l'intentionnalité des acteurs s'exprimant par exemple dans la réalisation d'un projet commun. Dans ces conditions, penser l'autonomisation d'une personne en situation de précarité à Essessal-Akok revient à passer de l'existence d'une identité locale, portée par la proximité géographique impliquant une dimension institutionnelle à une dimension organisationnelle. Aussi, l'intérêt commun peut être favorisé par l'instauration d'un mode de gouvernance fondé

sur la démocratie participative. Dans une perspective de l'intervention communautaire, la démocratie participative apparaîtra comme un outil de résolution de problèmes locaux par la création de compromis. Elle semble d'ailleurs être une modalité de gestion des tensions permanentes entre intérêts individuels et compromis collectif. À travers le principe de démocratie participative, l'autonomisation de la femme veuve en situation de précarité sociale peut impliquer des initiatives individuelles et autoriser l'expression des intentionnalités des veuves dans une démarche avant tout collective.

De l'autonomie administrative à l'autonomie économique en passant par l'autonomie psychique, il se dégage que pour advenir dans une société sans cesse stressante, l'autonomie n'est pas un choix, mais une injonction sociale. Bien que l'on puisse penser que les trois dimensions de l'autonomie sus-évoquée se « complètent », « l'autonomie économique s'impose à tous dans notre société, et fonde notre modèle social » (Herman, 2011, p. 89). Ce qu'on appelle « autonomie » au sens de l'insertion économique relève donc d'une imposition, d'une contrainte sociale extérieure, allant à l'encontre du « choix individuel » et de l'émancipation individuelle. Si la veuve peut effectivement s'émanciper d'une tutelle familiale, en s'insérant dans le système économique elle peut aussi perdre sa capacité à décider de sa vie. À travers une telle philosophie sociale de la course à l'autonomisation des couches sociales vulnérables, il peut se dégager un problème autre que la précarité sociale : celui de l'avoir au détriment de l'être ou des valeurs humaines et du sens de l'humanité. Ce qui donne au présent projet de mémoire de formuler la question principale de savoir : « comment la gouvernance locale rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ? » De cette question principale, se dégage trois questions spécifiques formulées comme suit :

Question spécifique 1 : Comment la régulation de proximité ou par supervision rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ?

Question spécifique 2 : Comment la régulation par la spécification des normes et des standards rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ?

Question spécifique 3 : Comment la régulation par qualification rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ?

Répondre à ces dernières de manière méthodique nécessite des suppositions hypothétiques qui se dégagent de l'articulation qui suit portant sur les hypothèses de l'étude.

3.2- HYPOTHÈSES DE L'ÉTUDE

Afin de répondre à la question principale de savoir, « comment la gouvernance locale rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ? », le présent projet de mémoire organise son argumentaire autour d'une hypothèse générale et de trois (03) hypothèses spécifiques.

3.2.1- Hypothèse générale

En guise d'hypothèse principale, la réponse provisoire qui sous-tend la question principale du présent projet de mémoire est celle de savoir : « à travers les processus de régulation de proximité ou par supervision ; par spécification des normes et des standards et enfin par qualification, la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ».

3.2.2- Variables de l'hypothèse générale

La présente section propose une définition opératoire des principales variables de l'étude. Une démarche qui suit une modélisation en termes de variables, modalités, indicateurs et indices. Ce qui est de nature à favoriser la compréhension et la réalisation empirique du travail. Aussi commençons ce procédé par l'opérationnalisation de la variable indépendante issue suivant la théorisation de Bouvier (2012).

3.2.2.1- Variable Indépendante (V.I) : Gouvernance locale

- **Modalité 1** : Régulation de proximité ou par supervisons
 - **Indicateur 1** : Interconnexions entre les réseaux de production (regroupements de production des produits de consommation (manioc, oignon, ail, etc.)
 - **Indicateur 2** : Crise de confiance (déficits de la légitimité, déficiences des hiérarchies)
- **Modalité 2** : Régulation par spécification des normes et des standards
 - **Indicateur 1** : Codes de bonnes conduites (chartes, déontologies, statuts)
 - **Indicateur 2** : Codes de bonnes pratiques (transformation et circulation d'un produit local)

- **Modalité 3** : Régulation par qualification
 - **Indicateur 1** : Régulation par l'État (promotion du made in Cameroun (politique nationale)
 - **Indicateur 2** : Régulation par le marché (coopération et transactions)

3.2.2.2- Variable Dépendante (V.D) : Autonomisation

- **Modalité 1** : Regroupements communautaires
 - **Indicateur 1** : Mouvements associatifs de production (GEFAC)
 - **Indicateur 2** : Mouvements coopératifs de circulation d'un produit (manioc)
- **Modalité 2** : Création des activités génératrices de revenus
 - **Indicateur 1** : Fabrication des produits artisanaux (sacs, chapeaux, babouches, etc.)
 - **Indicateur 2** : Vente des produits de consommation (Manioc, macabo, oignon, etc.)
- **Modalité 3** : Plaidoyer
 - **Indicateur 1** : Réunions de lobbying (rencontre entre les producteurs et les acheteurs de cacao)
 - **Indicateur 2** : Séminaires de sensibilisation (Célébration de la journée internationale des droits de la femme)

3.2.3-Tableau synoptique

La déclinaison opératoire des variables qui précède peut se résumer de manière synthétique dans un tableau dit synoptique comme il suit :

Tableau : tableau récapitulatif des variables, modalités, indicateurs et indices

Variables		Modalités		Indicateurs	Indices
V.I : Gouvernance locale	VI.1	Régulation de proximité ou par supervisions	I.1	Interconnexions entre les réseaux de production	Regroupements de production des produits de consommation (manioc, oignon, ail, etc.)

			I.2	Crise de confiance	Déficits de la légitimité, déficiences des hiérarchies
	VI.2	Régulation par spécification des normes et des standards	I.3	Codes de bonnes conduites	Chartes, déontologies, statuts
			I.4	Codes de bonnes pratiques	Transformation et circulation d'un produit local
	VI.3	Régulation par qualification	I.5	Régulation par l'État	Promotion du made in Cameroun (politique nationale)
			I.6	Régulation par le marché	Coopération et transactions
V.D : Autonomisation	V.D1	Regroupements communautaires	I.1	Mouvements associatifs de production	GEFAC
			I.2	Mouvements coopératifs de circulation d'un produit (manioc)	
	V.D2	Création des activités génératrices de revenus	I.3	Fabrication des produits artisanaux	Sacs, chapeaux, babouches, etc.
			I.4	Vente des produits de consommation	Manioc, macabo, oignon, etc.
	V.D3	Plaidoyer	I.5	Réunions de lobbying	Rencontre entre les producteurs et les acheteurs de cacao
			I.6	Séminaires de sensibilisation	Célébration de la journée internationale des droits de la femme

Source : Travaux de terrain

3.2.4- Hypothèses de recherche

De la description de l'hypothèse générale qui précède, il se dégage trois (03) hypothèses de recherche formulées comme suit :

Hypothèse de recherche 1 : *à travers les interconnexions entre les réseaux de production et même parfois la crise de confiance entre les acteurs, la régulation de proximité ou par supervisons, la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ;*

Hypothèse de recherche 2 : *à travers la mise sur pied des codes de bonnes conduites et des codes de bonnes pratiques, la régulation par spécification des normes et des standards, rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ;*

Hypothèse de recherche 3 : *à travers les processus par l'administration centrale (l'État) et par le marché (les acteurs locaux), la régulation par qualification rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale.*

Pour donner lieu à une collecte de données et à un traitement approprié de ces dernières, l'étude se doit de s'inscrire dans un devis et/ou un type de recherche bien spécifique que se propose de clarifier l'articulation suivante.

3.3- TYPE DE RECHERCHE

Inscrite sur le terrain de l'intervention et de l'action communautaire, la présente recherche se veut une étude qualitative basée sur l'étude de cas. Pour Corbière et Larivière (2014) « l'étude de cas est une approche de recherche permettant l'étude d'un phénomène d'intérêt particulier (le cas) dans son contexte naturel et sans manipulation par le chercheur ». Aussi, pour Gagnon (2012), l'étude de cas offre à la fois la possibilité de développer des paramètres historiques mais aussi d'assurer une forte validité interne. À cet effet, la présente recherche pourra s'intéresser à la fois à un seul individu, à un groupe d'individu, à une communauté, à une institution ou à un événement. C'est d'ailleurs d'ailleurs dans ce sens que Fortin et Gagnon (2016, p. 34) font observer que « l'étude de cas est un examen détaillé et approfondi d'un phénomène lié à une entité sociale (personne, famille, communauté, organisation) ».

En intitulant le présent projet de mémoire : « gouvernance locale et autonomisation des personnes en situation de précarité en zone rurale : cas des veuves », l'on s'intéresse à une communauté à une communauté humaine en l'occurrence les femmes veuves du village d'Essessal-Akok dans la région du Centre-Cameroun, département du Mfoundi et précisément dans l'arrondissement de Yaoundé 5^{ème}. À travers cette dernière, il nous est donné de penser et d'analyser la question de l'autonomie des personnes en situation de précarité. Une posture clairement cohérente avec l'étude de cas entreprise ici qui, selon Pédinielli et Fernandez (2020, p. 58), « vise à dégager la logique d'une histoire de vie singulière aux prises avec des situations complexes nécessitant des lectures à différents niveaux, et mettant en œuvre des outils conceptuels adaptés ». De plus, sur la base de notre objectif principal visant à comprendre comment « la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale », grâce à ses méthodes de collecte de données multiples et la triangulation qu'elle rend possible, l'étude de cas semble plus indiquée. Car, elle est susceptible de générer une compréhension holistique, riche, détaillée et en profondeur du phénomène d'autonomisation de la femme veuve en situation de précarité en zone rurale.

3.4- POPULATION DE L'ÉTUDE

Un des aspects fondamentaux dans le cadre de la réalisation d'une étude à caractère scientifique est la définition de la population à laquelle s'adresse l'étude. Dans les aspects concernant l'échantillonnage dans le processus de recherche, Fortin et Gagnon (2016) définissent la population d'une étude comme « un groupe formé par tous les éléments à propos desquels on souhaite obtenir de l'information » (p. 260). Afin d'obtenir des données rendant compte de l'autonomisation de la femme veuve comme prototype de la « figure du précarité », le présent projet de mémoire s'intéresse aux veuves du village d'Essessal-Akok dont l'âge varie entre 35 et 55 ans.

3.4.1- Technique de recrutement des participants à l'étude

Pour obtenir les participants susceptibles de rendre possible la compréhension de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale, le présent projet de mémoire a recouru à la technique de l'échantillonnage non probabiliste, précisément l'échantillonnage typique (ou « par choix raisonné»). Il s'agit d'une technique qui se veut plus rationnelle qu'essentiellement fondée sur le bon sens et l'expérience commune (Beaud, 2009). Un choix qui peut se justifier en ce que la recherche se veut orienter sur une question spécifique de l'intervention et l'action communautaire qui est celle du processus d'autonomisation chez la

personne vulnérable en zone rurale. Dans ce sens, la technique de l'échantillonnage typique s'avère plus utile car permet de choisir les femmes veuves en zone rurale sur la base d'un certain nombre de critères d'inclusion.

Conformément à la nature compréhensive de l'hypothèse de départ du présent mémoire, ce qui importe n'est pas la précision des résultats, mais la découverte d'une logique, d'un mécanisme. Ce qui intéresse le chercheur ici ce ne sont pas les variations à l'intérieur de la population mais plutôt quelques particularités de celle-ci (Beaud, 2009). Dans cette logique, le profil de la femme veuve ici à l'étude est aussi pertinent que « le choix raisonné ». Chaque femme veuve est spécifique de par la singularité de son vécu. Même s'il peut avoir quelques similitudes entre les humains, chaque sujet demeure spécifique et singulier. Ce qui revient à dire qu'« il ne s'agit pas d'élaborer un modèle à partir de l'observation d'un seul cas, mais de coordonner un réseau d'informations d'origines divers » (Weilbarais, 1997, p. 50).

3.4.2-Critères de sélection des participants

Selon Fortin et Gagnon (2016), les critères de sélection, aussi appelés « critères d'admissibilité » incluent une liste des caractéristiques essentielles qui déterminent une population visée dans le cadre d'une étude. Ils sont établis en adéquation avec le problème de recherche, le but de l'étude ainsi que de la recension des écrits mais aussi du devis de recherche. À cet effet, le chercheur est appelé à considérer l'étendue des caractéristiques présentes dans la population, telles que le groupe d'âge, l'état de santé, les facteurs démographiques et géographiques si ces facteurs sont pertinents pour l'objectif poursuivi dans l'étude.

Si une étude peut comporter des critères d'inclusion ou d'exclusion, ou les deux, dans la réalisation du présent projet de mémoire, seuls seront clairement présentés les critères d'inclusion. Une posture qui permet de justifier les principaux participants retenus pour la collecter des données permettant d'éprouver notre hypothèse générale de départ. Car, parler de critères d'inclusion renvoie à un ensemble de caractéristiques que doit posséder un sujet pour faire partir de la population à l'étude. C'est dans ce sens que la présente étude retient comme critères d'inclusion :

- Etre veuve depuis au moins trois ans et résidée dans la zone rurale d'Essessal-Akok ;
- Etre officiellement enregistrée au service des affaires sociales et culturelles de la mairie de Yaoundé 5^{eme} ;
- Avoir consenti à prendre part à l'étude en signant le consentement libre et éclairé ;

- Avoir un âge compris entre 35 et 55 ans ;
- Avoir pris part au processus des entretiens individuels du début jusqu'à la fin sans désistement.

Par cet ensemble de critères, l'étude pourra clairement mettre en exergue la question d'autonomisation chez la femme veuve en zone rurale. Et ce, à travers un instrument de collecte de données explicité dans l'articulation qui suit et surtout adapté à la question abordée.

3.5- INSTRUMENT DE COLLECTE DE DONNÉES

La collecte vise à rendre possible l'explicitation du sens d'un fait social. Aussi permet-elle ici d'explorer la perspective de la femme veuve et à découvrir les multiples réalités en zone rurale de l'autonomisation chez cette dernière. Pour y parvenir, l'on pourra puiser parmi la gamme de méthodes de collecte des données habituellement utilisées en recherche qualitative à savoir l'entrevue individuelle semi-dirigée et l'entrevue informelle, l'observation (participante ou non), l'entrevue de groupe (focus group), l'examen de documents et de diverses productions humaines. Dans l'optique de saisir les indicateurs du processus d'autonomisation chez la femme veuve en zone rurale sous-tendus par la gouvernance local, l'étude a opté pour instrument pivot pour la collecte de données sur le terrain un guide d'entretien structuré en thèmes et en sous-thèmes.

Alors qu'il existe plusieurs variantes de mise en pratique d'un guide d'entretien allant de l'entretien semi-directif à l'entretien non directif, l'étude entreprend dans sa pratique l'entretien de recherche de type semi-directif. Ce dernier est un compromis entre l'entretien directif et l'entretien non-directif. En effet, le thème principal de l'entretien est ici décomposé en sous-thèmes par le chercheur mais ce dernier laisse une certaine liberté d'expression à son participant pour chacun des thèmes abordés. De manière claire, le dispositif mis en œuvre pour la présente étude est l'entretien de recherche de type semi-structuré. Une telle posture épistémologique qui préconise une compréhension l'autonomisation chez la femme veuve en zone rurale. Ce qui passe par la co-construction de sens de ce phénomène entre chercheur et les participants à l'étude.

3.5.1- Présentation du guide d'entretien

Les entretiens dans la réalisation de la présente étude étaient organisés sur la base d'un guide d'entretien rendu explicite autant que possible. Les thèmes et les sous-thèmes ont été exploités en focalisant l'attention sur des informations qui apportaient un nouvel éclairage et

qu'il fallait approfondir par des relances, des demandes d'explications, des reformulations etc. bref des stratégies en œuvre dans la pratique de tout entretien de recherche. Le guide d'entretien qui servait de boussole au chercheur se présente comme suit :

Thème 1 : Régulation de proximité ou par supervisons

Sous-thème 1 : Interconnexions entre les réseaux de production

Sous-thème 2 : Crise de confiance

Thème 2 : Régulation par spécification des normes et des standards

Sous-thème 1 : Codes de bonnes conduites

Sous-thème 2 : Codes de bonnes pratiques

Thème 3 : Régulation par qualification

Sous-thème 1 : Régulation par l'État

Sous-thème 2 : Régulation par le marché

Thème 4 : Autonomisation

Sous-thème 1 : Regroupements communautaires

Sous-thème 2 : Création des activités génératrices de revenus

Sous-thème 3 : Plaidoyer

3.5.2- Cadre de l'étude

Si le terrain scientifique de la présente étude est celui de la gouvernance locale, le terrain social ici est la mairie de Yaoundé 5^{eme}. Il s'agit d'une unité administrative du département du Mfoundi dans la région du Centre-Cameroun. Elle regroupe en son sein des populations de diverses aires géographiques du pays. Celles exposées aux conditions de vie difficile comme les veuves sont enregistrées au Service des Affaires Sociales et Culturelles pour prendre part aux activités leur permettant d'acquérir des compétences susceptibles de favoriser leur autonomie.

Dans le cadre de l'aide et de l'assistance sociale en faveur des personnes en situation de précarité comme la veuve de manière spécifique, le service des affaires sociales et culturelles de la mairie de Yaoundé 5^{eme} travaille en étroite collaboration avec le service de la promotion

de la femme et de la famille. En effet, ce dernier est chargé de la mise en œuvre des compétences transférées par l'État aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) en matière de promotion de la femme et de la famille à travers le suivi des mouvements et des activités des organisations féminines ; l'organisation et la célébration de la journée internationale de la femme veuve (chaque 23 juin de l'année).

À travers le service des affaires sociales et culturelles, l'intérêt de la mairie de Yaoundé 5^{eme} pour la femme veuve se fait à travers les activités portant sur la sensibilisation des veuves sur leurs droits mais aussi leurs devoirs à l'occasion des séminaires et des tables rondes ; sur l'organisation des ateliers de formation sur les activités génératrices de revenu (ARG) comme la production du savon et du gel hydro alcoolique, les méthodes et les techniques de teinture du tissu pagne. À ce qui précède, l'on peut ajouter les formations sur l'élaboration, le montage de projets et surtout le financement de ces derniers. Par ces actions, il s'avère que la zone rurale de la mairie de Yaoundé 5^{eme} est un terrain social propice pour l'analyse de la question de l'autonomie de la femme veuve. Dans l'optique d'avoir une idée sur le fonctionnement empirique de la présente étude, l'articulation suivante se propose d'explicitier le déroulement des entretiens avec les veuves retenues dans le cadre de la réalisation empirique de ce projet de mémoire au Service des Affaires Sociales et Culturelles de la mairie de Yaoundé 5^{eme}.

3.5.3- Déroulement des entretiens

Les entretiens se sont inspirés du guide d'entretien exposé à chaque participant, mais la conduite était non-directive afin de permettre aux sujets d'explorer tous les contours de la problématique, même ceux que le guide d'entretien aurait omis. Des limites et des lignes à ne pas franchir ont été fixées afin de respecter les conditions du cadre à distinguer ici de l'environnement. La technique de l'entretien a consisté à soumettre un champ de l'étude où certaines caractéristiques de ce champ à la réflexion. Un champ de réflexion assez large a été présenté aux participants et ensuite on s'est inséré dans la logique exprimée par les veuves potentiellement en zones rurales.

Les participants à l'étude ont disposé la liberté de s'orienter dans diverses directions. Un sujet pouvait par exemple commencer sa réflexion au présent et finir au passé. Cette façon de faire témoigne de la posture d'Alberello (2003, p. 72) pour qui : « l'intérêt de la méthode non directive : identifier dans quelle direction, oriente les sujets interrogés et reconstituer ultérieurement la logique sociale des directions choisies » Au terme de ce parcours, les résistances constatées au début des entretiens s'atténuaient progressivement, car on a su

chercher des chemins sans entrer dans une « chasse de l'information », des chemins de plus en plus rassurants, sans tomber toutefois dans le piège des préjugés, des stéréotypes.

L'on sans cesse attentif aux messages non verbaux. Un participant pouvait pour une raison ou une autre se retrouver dans l'incapacité de dire certaines choses, mais l'exprimer par son visage ou son corps. Des éléments supplémentaires qui permettaient de recevoir une compréhension plus complète et plus authentique du message réel. En prenant les notes, l'on se referait toujours au mode de vécu et de conduite des participants. C'est dans la même logique que Schraml (1973, p. 64) citant Matarazzo souligne : « l'alternance de prise de notes et d'absence de notion fait ressentir consciemment ou inconsciemment au patient ce qui est retenu comme particulièrement significatif ». La prise des notes renforce donc la richesse des entretiens et les rend productifs.

3.6- CONSTITUTION DE L'HISTOIRE DES CAS

La femme veuve en zone rurale est indissociable de l'idée d'une perte d'autonomie. Selon Mgbwa (2009, p. X),

on suppose que lorsque le mari meurt, il emporte une partie de son épouse. Celle-ci est alors perçue comme un sujet vulnérable parce qu'ayant perdu une partie importante d'elle-même. La femme dans l'Akus est fragile et en situation de dépendance et de perte d'autonomie.

L'autonomie dont il s'agit dans le propos de l'auteur renvoie davantage à la dimension psychique en termes d'emprise pour désigner les difficultés de la veuve à se détacher d'un passé douloureux. Ce qui intègre en soit d'autres formes (de perte) d'autonomie. En effet, selon Herman (2011), l'explication psychologique du « vécu invisibilisé » (Achin et Naudier, 2010) de la veuve en zone rurale intègre le défaut des objets sociaux de base donnant lieu à la crise du logement, à l'isolement social, à la précarité économique, etc. Si de manière classique les facteurs interne et externe peuvent s'opposer pour expliquer la détresse psychologique de la femme veuve, il n'est pas rare que le professionnel du travail social en général et celui de l'intervention sociale articule les deux dimensions. Car, l'on ne peut par exemple envisager une indépendance d'opinion sans indépendance financière.

Le vécu quotidien de la veuve en zone rurale donne de faire remarquer que son écosystème relationnel est sans cesse marqué de privations. En effet, la perte du conjoint met

un terme non seulement à la relation fusionnelle, mais par là même créer un vide, une béance dans laquelle va pouvoir se construire l'élaboration des relations à un nouveau monde. Seulement, la menace de cette perte réveille chez la femme veuve des angoisses d'une position dépressive infantile. De plus, la disparition du conjoint, intervenant de manière brusque et inattendue génère des frustrations qui suscitent le désarroi en occasionnant angoisse, anxiété et dépression (Mgbwa, 2009). Enfin, l'histoire de vie de la veuve en zone rurale rime avec la mise à l'écart sociale et le rejet du milieu familial. À la faillite du corps social, s'ajoute une insécurité permanente. La famille en tant que groupe de base étant désormais désorganisé, ne saurait plus être contenant et étayant. Le sujet est donc brimé dans l'espace social, éjecté dans le corps familial et poussé en position de désétayage social (Awono et Mgbwa, 2023). Une situation qui nécessite une analyse approfondie dont la technique est exposée dans l'articulation qui suit.

3.7- TECHNIQUE D'ANALYSE : ANALYSE THÉMATIQUE HORIZONTALE

Parlant de l'analyse thématique de manière globale, elle implique le découpage du corpus suivant des unités de sens, c'est-à-dire, des unités thématiques abordées par un participant lors de l'entretien. Selon Barbillon et Le Roy (2012), l'analyse thématique horizontale consiste particulièrement à faire un zoom arrière permettant au chercheur d'observer chaque thématique de manière transversale à tous les entretiens. Ce qui impose que chaque entretien soit découpé et les informations ventilées dans une grille d'analyse organisée par thème. Le choix de l'analyse thématique est étroitement lié à la visée compréhensive de ce travail. De plus, son approche qualitative avec pour objectif la compréhension des processus et dynamique en jeu face à la précarité de la femme veuve en zone rurale.

Selon Paillé et Mucchielli (2012, 2013), l'analyse thématique consiste à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens, d'un document organisationnel ou des notes d'observation. Avec l'analyse thématique, le chercheur aborde le travail d'analyse qualitative en faisant intervenir des procédés de réduction des données. L'analyste fait appel pour résumer et traiter son corpus à des dénominations que l'on appelle les « thèmes ». Il s'agit à l'aide des thèmes, de répondre petit à petit à la question générique type : Qu'y a-t-il de fondamental dans ce propos, dans ce texte, de quoi y traite-t-on ?

L'analyse thématique a deux fonctions principales : une fonction de repérage et une fonction de documentation. La première fonction concerne le travail de saisie de l'ensemble

des thèmes d'un corpus. La tâche est de relever tous les thèmes pertinents, en lien avec les objectifs de la recherche, à l'intérieur du matériel à l'étude. La deuxième fonction va plus loin et concerne la capacité de tracer des passerelles ou de documenter des oppositions ou divergences entre les thèmes. Selon Paillé et Mucchielli, (2013), procéder à une analyse thématique c'est donc attribuer les thèmes en lien avec un matériau soumis à une analyse (puis effectuer des regroupements de plus en plus complets). Le chercheur va cerner par une série de courtes expressions (thèmes) l'essentiel d'un propos ou d'un document.

L'analyse thématique n'a pour fonction essentielle ni d'interpréter (contrairement à l'analyse en mode écriture), ni de théoriser ou d'analyser (contrairement à l'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes), ni de dégager l'essence d'une expérience (contrairement à l'analyse phénoménologique). Elle est d'abord et avant tout une méthode servant au relevé et à la synthèse des thèmes présents dans un corpus. Par ailleurs, pour Barbillon et Le Roy (2012), l'analyse thématique nécessite la mise en place d'une grille d'analyse reprenant tous les thèmes. Ce qui permet au chercheur de relever à la fois le verbal et le non verbal du discours donnant accès à une multitude de corrélations explicatives. La grille d'analyse retenue dans la réalisation du présent travail se présente donc comme suit :

Tableau 2 : Grille d'analyse des contenus d'entretiens

Thèmes	Codes	Sous-thèmes	Codes	Observations			
				(o)	(+)	(-)	(+/-)
Régulation de proximité ou par supervisons	A	Interconnexions entre les réseaux de production	a				
		Crise de confiance	b				
Régulation par spécification des normes et des standards	B	Codes de bonnes conduites	c				
		Codes de bonnes pratiques	d				
Régulation par qualification	C	Régulation par l'État	e				
		Régulation par le marché	f				

Source : Travaux de terrain

Légende : (0) : Absent ; (+) : Présent ; (-) : Présent au sens négatif ; (+/-) : Doute

**Chapitre 4 : PRÉSENTATION DES CAS ET ANALYSE
DES RÉSULTATS**

Après le dispositif méthodologique, le présent chapitre se propose de présenter les principaux résultats obtenus au travers des entretiens de recherche. Il n'est pas sans importance de souligner qu'une bonne présentation et une bonne analyse passe par la clarification des modèles d'analyse. À cet effet, le modèle principal de la présente étude repose sur une présentation et une analyse thématique des données suivant les thèmes que dispose la grille d'analyse. Avant d'y arriver, le chapitre commence en réalité par une présentation des cas retenus dans le cadre de la réalisation empirique du présent projet de mémoire.

4.1- PRÉSENTATION DES CAS À L'ÉTUDE

Dans cette première section, nous développons l'histoire de vie des deux (05) participantes (Madame T et Madame Z) retenues suivant le choix raisonné pour une exploration approfondie de deux parcours de vie dont le premier rime avec celui d'une désœuvrée et le deuxième celui d'une battante. Soulignons-le avant tout propos, « la rédaction du cas est avant tout une opération rhétorique » (Gagnon, 2012, p. 80). En effet, rédiger un cas clinique vise à organiser en récit les données recueillies auprès de la population à l'étude en vue d'en dégager les tendances. Aussi, se propose-t-elle ici de montrer les convergences entre les différentes tendances de l'analyse de la question de la pathologie du lien. Ce qui, somme toute, revient à donner une profondeur à ces dernières en les réintroduisant dans leur situation d'émergence.

4.1.1- Cas Dame T ou la désœuvrée

Dame T est une femme veuve âgée de 46 ans. Elle a perdu son époux il y a de cela neuf (09) ans. À la mort de ce dernier, Dame T reste avec à sa charge trois enfants ayant respectivement 26 ans, 22 ans et 13 ans. Les deux premiers sont régulièrement inscrits à l'université et le dernier en classe de 4^{ème} dans un collège privé. Si jusque la scolarisation des enfants, la nutrition de l'ensemble de la maison, la santé de tous et autres charges associées au fonctionnement de la famille restaient sous l'entière responsabilité de Monsieur T, Dame T doit dorénavant assurer le bon fonctionnement et l'équilibre de la famille. Pour y parvenir, elle est dès lors appelée à exercer aussi bien les fonctions de paternité et de maternité comme elle semble l'indiquant quand elle affirme : « c'est vrai que mes enfants sont déjà grands mais on a toujours envie d'être là pour eux. Leur père n'étant plus là, j'ai le sentiment d'être à la fois ce que je suis et ce que mon époux devait être ».

Il n'est pas facile d'assurer deux (02) rôles à la fois surtout quand on n'a pas vraiment des ressources nécessaires. Pour ce qui est précisément du Cas Dame T, elle est désœuvrée et se trouve plongée dans un sentiment permanent d'inutilité. Aussi affirme-t-elle : « maintenant

je n'ai plus accès à quoi que ce soit parce que ma belle-famille m'a chassé, on n'a pas eu de problème à ma connaissance ; un jour ma belle-sœur s'est levée et a décidé de me chasser ». Ainsi dépossédée de tous ses biens, matériels et immatériels, il est difficile pour Dame T d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Car, ne disposant ni terres, ni maisons, ni emploi, etc.

La situation de Dame T est en permanence associée à des conditions de vie plus difficiles, matériellement (ressources financières, l'habitation, etc.), socialement et même psychologiquement (isolement, réintégration sociale, déviance, le rôle parental, etc.). Il s'est imposé à elle d'aménager chez sa fille aînée en zone urbaine. Seulement, deux années plus tard, cette dernière décède de suite d'un accident de la circulation. Dès lors, les conditions de vie liées aux aspects non économiques de la pauvreté deviennent un facteur supplémentaire de vulnérabilité et de fragilisation de Dame T. Appelée à faire plusieurs deuils (de son époux, de sa fille, de son image de femme mariée, etc.), Dame T approuve principalement avoir connu de profonds changements après la mort de son mari. Aussi laisse-t-elle de penser que ses conditions de vie se sont négativement bouleversées. Dès lors, pour subvenir à ses besoins basiques en attendant éventuellement le soutien de ses enfants, elle affirme : « je fais les champs et je vis de ça » (entretien avec Dame T). Aussi poursuit-elle : « au village j'avais mes activités je vendais du pétrole, avec de la bière ».

L'idée qui donne d'évoquer la situation antérieure au village et celle actuelle, qui faut-il le souligner est ponctuelle, suggère que Dame T peut soit être dans son domicile au village, soit en ville chez ses enfants dont l'aîné est déjà financièrement productif. Si la femme veuve éprouve de la peine à honorer certains de ses engagements quotidiens, il n'est pas rare que sa précarité économique la pousse à se mouvoir d'une maison à l'autre et parfois à rester sans résidence fixe. Toutefois, ses contraintes spécifiques rencontrées par la femme veuve en zone rurale tournent généralement autour de manque de parcelles propres où elles peuvent résider avec leurs enfants. C'est d'ailleurs l'idée qui ressort du propos de Dame T quand elle affirme :

ma belle-sœur et ses frères ont toujours passé leur temps à venir semer
du désordre sur les petits espaces que mon mari m'a laissé que je peux
même cultiver mon manioc et vendre. Je me plain même à la chefferie,
ça ne change pas. Je me retrouve parfois à demander les espaces de
terrain à certaines personnes ici pour ne pas croiser les bras.

Un propos qui place la question du foncier au cœur de la question de l'autonomisation de la femme veuve en zone rurale. Avec un accès facile aux terres, elle peut s'investir aux activités agricoles des produits aussi bien pour la consommation que pour le commerce. Mais, la difficile équation d'accès au sol ou la confiscation de ce dernier par la belle-famille rend la femme veuve vulnérable, désœuvrée et pour certaines sans repères. Ce qui est de nature à rendre problématique la question de l'autonomie de la femme veuve qui soit tout de même d'assurer le fonctionnement d'un ménage à la suite du décès du conjoint.

4.1.2- Cas Dame Z ou la figure de va-en-guerre

Après douze années de vie commune, Dame Z est confronté au décès de son mari de suite d'une courte maladie, alors qu'elle est âgée de 43 ans et mère de deux jeunes garçons. En sa qualité d'entrepreneuse sociale, Monsieur Z laisse à son épouse dans une zone semi-urbaine, des habitations à louer. Aujourd'hui treize ans plus tard, Dame Z est en retraite anticipée du fait des difficultés de santé. Jusqu'au décès de son mari, elle a continuellement compté sur ce dernier pour les grandes charges du ménage et la scolarisation de leurs enfants. Mais, la force de la nature lui impose désormais d'être père, d'être mère pour ses enfants et être époux, être épouse pour la gestion et le fonctionnement de la maison.

Au fil du temps, les rapports entre Dame Z et sa belle-famille se sont dégradés, ses enfants ne comptent donc que sur elle, et à son tour ne comptent que sur elle-même. Diabétique de son état, elle s'efforce au quotidien pour honorer ses rendez-vous médicaux et ses traitements qu'elle estime mensuellement à 105.000 FCFA en marge de ce qu'elle doit déboursier pour l'alimentation : « moi qui suis malade avec le diabète, mon remède coûte combien par mois ? 40. 000 FCFA environ et c'est avec cet argent que tu vas payer la nourriture, l'eau et tout ce qui va avec » (entretien avec Dame Z). Dans ce propos, se dégage d'une part la lourde charge financière pour sa santé et d'autre la petitesse de ses revenus dans l'ensemble. En effet, pour subvenir à l'ensemble de ses charges, Dame Z se sert de sa pension retraite et des loyers de ses habitations : « je m'en sors un peu avec mes petits loyers, mais jusque-là ça ne suffit pas parce que quand tu es veuve tout retombe sur toi » (entretien avec Dame Z).

À travers le vécu de Dame Z, il se dégage que l'accès aux soins de santé suscite des interrogations sur la manière dont la veuve arrive à répondre aux problèmes de maladie, les types de maladies auxquelles elle fait face, les lieux de consultation et les appuis reçus ainsi que les difficultés rencontrées. En effet, la femme veuve semble connaître d'énormes difficultés pour assurer sa santé et celle de ses enfants. D'ailleurs, c'est en majorité dans les centres de

santé communautaires que les veuves se font consulter et avec leurs enfants. L'accessibilité aux soins de santé reste donc difficile pour cette catégorie sociale ; incapables de toujours payer ses soins la veuve peut rester à la maison pendant plusieurs jours sans soutien ou accompagnement particulier. C'est dans ce sens que Dame Z affirme :

parfois, il m'arrive de rester deux jours ou même une semaine à la maison entrain de souffrir sans pouvoir dire exactement où est-ce que ça fait mal car personne ne peut me prendre en charge ou songer à me faire soigner à l'hôpital.

Cet état des choses trouve parfois sens dans les misères psychosociales que vit la veuve en société. En effet, dans certaines considérations socio-culturelles, la veuve serait porteuse de mauvais sort. Il s'impose donc à elle de « se battre » contre tous pour advenir dans l'espace social et même l'espace familial :

tu te retrouves toi seul, toi seul il n'y a personne, il n'y a rien de telle sorte que même quand tu es malade et tu penses recevoir la visite de ton beau au chevet de ton lit disant que ma femme c'est comment, rien ! Il n'y a personne ni les belles sœurs, ni les beaux frères, rien aucun membre de la famille tu ne les vois plus (entretien avec Dame Z).

Un tel climat n'est pas fortuit. À la réalité, l'autonomisation de la veuve et sa liberté de jouir des biens du mari défunt restent problématique en zone rurale. Ce qui se trouve renforcée par l'ignorance observée chez certaines femmes quant à la connaissance des instruments juridiques nationaux et internationaux qui promeuvent leurs droits. Cette ignorance est un obstacle qui bloquerait les femmes à rester sous la domination et l'aliénation. Pourtant, un certain nombre d'opportunités, bien que mitigées, se présentent à la femme veuves par le Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROF) et même par le Ministère de affaires sociales (MINAS) ; et ce, à travers les Collectivités territoriales décentralisées (CTD). C'est dans ce sens que Dame Z affirme : « quand on vous appelle à la mairie on vous dit qu'on va vous donner de l'argent mais il faut aussi déposer 2000 FCFA pour vous apprendre à fabriquer le savon ». Des initiatives qui tendent tout de même à capaciter la veuve pour produire les richesses.

4.2- ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Les données recueillies dans une étude de cas sont presque toujours qualitatives. En effet, le traitement de ces dernières consiste en un va-et-vient de trois activités concurrentes : l'épuration, le codage et l'analyse. Le recours à la technique de l'analyse thématique apparaît fort utile pour faire l'examen des données qualitatives. Aussi, « elle vise à dégager les significations, les associations et les intentions peut-être pas directement perceptibles à la simple lecture d'un document » (Gagnon, 2012, p. 77). C'est ainsi partant du modèle des régulations de Bouvier (2012), la présente section organise l'analyse du vécu de la précarité chez femme veuve en zone rurale suivant la régulation de proximité, la régulation par spécification des normes et des standards et enfin la régulation par qualification.

4.2.1- Régulation de proximité ou par supervisons

L'idée d'une gouvernance ou d'une gestion de proximité implique le développement de ce qu'il est convenu d'appeler l'intelligence territoriale. De manière collective, elle entreprend de maîtriser les méthodes et les moyens visant à connaître un territoire, d'en suivre l'évolution, d'identifier ses possibilités de projets créateurs d'emplois, de richesses et d'activités, de contribuer à leur mise en œuvre, d'anticiper les évolutions, les mutations et de le valoriser à travers ses projets. Dans ce sens, penser la zone rurale comme espace de projets collectifs, conduit pour chaque CTD à identifier les ressources mobilisables dans ses actions, au service des personnes en situation de précarité comme la femme veuve en zone rurale pour envisager sa participation communautaire. En d'autres termes, pour un territoire vu comme un espace de projets, il semble pertinent d'établir une version actualisée de « l'état des lieux », base de toute réelle démarche d'autonomisation. Ce qui passe par la mise sur pied des réseaux adaptés à la production des biens et services. C'est dans cette logique que Dame Z affirme :

même comme je n'adhère pas toujours à ces regroupements, je sais quand même qu'au village, il y a des associations des femmes qui se mettent ensemble pour travailler et produire plus. Elles font parfois les champs de maïs, de manioc, de tomate. En se mettant certainement ensemble, elles produisent plus (A.a +/-).

Avec l'évolution croissante des besoins en zone rurale, le périmètre de la sphère publique devient difficile à discerner. Ce qui semble conduire à englober des sujets proches,

plus ou moins distincts, qu'il s'agisse d'appareils publics, de fonctions publiques, de biens publics, de bien commun, d'actions publiques, de logiques publiques, de fonds publics, d'argent public ou encore de missions de service public, de missions d'intérêt général, de services d'intérêt collectif, ou de services d'intérêt économiques généraux et de management public. « *Ce que nous faisons n'est pas seulement pour manger. On peut vendre ici au village les dimanches à la fin de l'église et parfois quand c'est beaucoup, nous partons à Yaoundé pour vendre et aidons le pays à avancer* » (Dame T)(A.a 0 ; A.b 0 ; C.f +).

Dans cette optique, il arrive que l'on emploie l'expression générique de « pouvoirs organisateurs » qui place la gouvernance locale dans une conception classique et particulière de la notion de services publics. Ce qui se trouve ici associer au principe d'égalité d'accès pour les personnes vulnérables et de « continuité du service » sur l'ensemble un territoire rendant possible l'obligation de soutien sans rupture géographique.

La dimension d'une régulation de proximité de la gouvernance locale porte en elle l'élément géographique. Il s'agit d'ailleurs d'une métaphore de base qui suggère l'idée d'une « géographie humaine ». En effet, parler de territoire, plus ou moins organisé en tant que tel, revient à afficher l'existence sur un secteur d'une volonté collective d'établir des relations « horizontales » et fonctionnelles. Ce qui implique une communication saine, des alliances innovatrices, des coopérations, des projets communs. Par ces modalités de regroupements, le but reste de transformer les intentions ponctuelles locales en actions globales et *vice et versa*, d'inventer régionalement de nouvelles formes de développement, d'apprendre le dialogue, de repenser la citoyenneté et surtout de trouver des modes de gouvernance adaptés au monde rurale. C'est ainsi que dans la gestion des veuves du village d'Essessal-Akok par la mairie de Yaoundé 5^{ème} Dame T affirme : « *quand on vous appelle à la mairie on vous dit qu'on va vous donner de l'argent mais il faut aussi déposer 2000 FCFA [...] je ne me suis jamais présenté vu que je voyais qu'on me donne 20. 000 FCFA j'enlève encore 2000 FCFA, c'était bizarre pour moi* » (A.b +).

Si la posture de Dame T suggère une crise manifeste de confiance, l'initiative des formations aux activités génératrices de revenus à la mairie est de nature à rendre possible des partenariats aussi bien pour des productions individuelles que collectives. Des partenariats nouveaux et des coopérations témoigneront d'une volonté partagée de construire des solidarités,

de chercher des plus-values, de vouloir valoriser les complémentarités, plus que d'opposer les particularismes et les individualismes.

Les dynamiques collectives font émerger la question du coût et de la valeur ajoutée des découpages territoriaux, omniprésents dans les CTD comme dans de multiples secteurs de l'action publique. Il s'agit d'un mode de fonctionnement qui nécessite concertations et coordinations car, entraînant d'importantes dépenses nouvelles. De plus, il peut s'ouvrir une autre perspective qui consiste à favoriser certains maillages d'un territoire par des entités autonomes proposant des ressources organisées. Ce qui permet de multiplier des « communautés villageoises » favorisant les formations collectives. Face à l'idée de se mettre Dame Z affirme :

se retrouver autour de nos autorités est peut-être une bonne chose mais
il est difficile de faire confiance à une personne dans notre pays ci. Je
préfère me consacrer à la gestion de mes petites activités. Surtout que
ma maladie ne me permet pas de sortir à tout moment (A.a - ; Ab +).

Une communauté villageoise ne se crée ni artificiellement ni administrativement. Aussi, a-t-elle besoin d'un « terreau support » lui permettant de durer et d'être source de plus-value. Face à la gestion des veuves en zone rurale où la principale activité est l'agriculture, le pilotage des ensembles territoriaux devenus complexes exige de faire référence à la gouvernance plus qu'aux traitements administratifs, hiérarchiques et normatifs anciens. Plus aux processus qu'aux tâches, règles et normes. La vigilance collective portera chaque jour davantage sur les résultats obtenus, plutôt que sur le respect strict des règlements, sur l'équité plus que sur l'égalité administrative. De peur que tout se passe comme si l'État centralisateur et soucieux d'égalité formelle avait de plus en plus créé de l'hétérogénéité et engendré des différences.

Dans une gestion qui prive les CTD de leur pouvoir d'action, des points faibles apparaissent dans les démarches foisonnantes et disparates qui sont de nature à entraver la montée en puissance des communautés villageoises et leur réussite. On peut en citer au moins trois :

- le premier est la faible communication entre les milieux producteurs de connaissances et les milieux utilisateurs ;

- le deuxième est l'éclatement des sites de production en micro unités qui rendent les systèmes illisibles, peu efficaces et dotés d'une faible gouvernance ;
- enfin, une sous-exploitation des logiques territoriales (totalement absente), qui ignorent trop (méprisent parfois) les synergies locales.

Les trois obstacles ainsi évoqués conduisent à la recherche de voies nouvelles de régulation autour des normes et des standards.

4.2.2- Régulation par spécification des normes et des standards

Aux unités administratives existantes aujourd'hui, l'idée de régulation concernant les normes et standards suppose de rendre possible des espaces de discussions moins formels permettant à la veuve en zone rurale de participer aux réseaux de production de richesses. En effet, l'on peut distinguer trois principales catégories de réseaux : d'abord, des réseaux de personnes partageant une croyance, une conviction, une idée, etc. C'est par exemple le fonctionnement des mouvements humanitaires. Ensuite, des communautés de politiques publiques ; le milieu des CTD camerounais se retrouve là. Enfin, des réseaux construits sur un projet, comme de la recherche-développement ou les plates-formes technologiques. Ces catégories se repèrent aussi bien chez les chefs d'entreprises que dans les associations, même si les secondes, en général, se plaisent à afficher plus des valeurs que des indicateurs économiques.

Face à une communauté rurale aux besoins croissants, les projets peuvent précéder un territoire et contribuer à sa création ; l'inverse se rencontre tout autant. Le plus souvent, projets et territoires émergent et évoluent conjointement. Suivant le fonctionnement d'une communauté de projet, nombreuses sont les veuves en zone rurale qui expriment une volonté collective d'agir, avec une capacité d'action autonome de la société locale ou d'une partie de celle-ci. D'ailleurs, Dame Z affirme :

quand il est mort tu as vu la famille après l'enterrement c'est fini [...]
 quand tu sais que tu n'as plus une épaule sur laquelle t'appuyer, tu n'as
 pas de limites à t'associer avec des personnes qui sont dans la même
 situation que toi pour l'épanouissement de tes enfants (Aa +/- ; Ab +/-
).

Par sa gestion, le service des affaires sociales et culturelles de la mairie de Yaoundé 5^{eme} par exemple tend à transformer des idées partagées par les regroupements de veuves en actions publiques. À leur tour, ces dernières tendent à évoluer les bases (problèmes, institutions, territoires...) qui leur ont donné naissance. Il se développe ainsi une nouvelle gouvernance locale qui nécessite un leadership participatif.

Afin de rendre possible l'autonomisation de la veuve en zone rurale, il est judicieux de commencer par « allumer le feu du désir » de projets qui structureront puis fédéreront le territoire. Celui-ci donnant naissance, dans une seconde étape, à de nouveaux projets. Dans ce sens, l'on assiste à un glissement qui se fait des procédures classiques et plus ou moins routinières, à des processus novateurs en création ; des institutions anciennes, fréquemment fermées, assez souvent figées, vers celles ouvertes favorisant des apprentissages collectifs souples. C'est dans ce sens que Dame T affirme :

on nous invite souvent aux formations à la mairie pour nous apprendre à fabriquer les choses comme le savon et l'eau de javel. Mais, après le problème est qu'on ne sait pas là où on va vendre ce qu'on fabrique. Dans les associations, on s'entend donc pour choisir certaines personnes qui vont partir en ville pour vendre et après on se partage une partie de l'argent et l'autre on utilise pour encore acheter le matériel (A.a + ; A.b +/-).

Les veuves en zone rurale étant organisées sous fond de normes conventionnelles, l'État pourra clairement intervenir dans leurs projets d'autonomisation comme « partenaire ». Dans ce sens, il pourrait sembler être devenu un partenaire comme un autre. Ce qu'il n'est pas dans la réalité, sauf sur les modalités de mise en œuvre de projets collectifs. Car, il exerce le contrôle de légalité et s'avère être le garant durable de la réalisation des projets et de leur cohérence globale, sur la base de négociations. L'État s'inscrit donc dans la durée.

Comme stratège, il se préoccupe des temps longs en écho aux mandats relativement brefs des élus locaux soumis aux pressions directes et permanentes de leurs électeurs ainsi que différents groupes de pression. Par rapport à ses missions, réaffirmées par la loi sur la décentralisation, et au-delà du contrôle de légalité, l'État veille à la solidarité entre les territoires, à la « péréquation » comme l'on dit désormais, véritable principe constitutionnel.

Ainsi se distille une culture qui donne encore plus d'importance aux CTD. Ils sont des garants symboliques et effectifs. Ce qui fait dire à Dame T que : « *les gens de la mairie, quand ils nous appellent, ils disent toujours que leur travail est de veiller sur nous et de nous protéger* » (A.b +/-). C'est ainsi que pour un meilleur épanouissement de la population, un « État-stratège et régulateur » se substitue donc à l'« État régalien ». Ce qui s'exprime à travers les programmes d'action stratégiques.

Dans des initiatives croissantes d'accompagnement des mouvements de la femme veuve au Cameroun, l'État apparaît davantage comme un actionnaire de certains regroupements : tantôt principal, tantôt majoritaire, tantôt minoritaire parmi d'autres, avec ou sans minorité de blocage. Un rôle qui tend à s'articuler autour de trois missions principales. Il s'agit entre autres de :

- la protection du citoyen et des territoires, en assurant la péréquation globale dans un souci d'équité ;
- la fixation des orientations stratégiques, des axes de développement et les modalités de la régulation stratégique ;
- l'évaluation, la régulation des politiques publiques et les contrôles de celles-ci.

Avec la puissance réglementaire des pouvoirs publics, la réponse qualifiée de « républicaine », autour d'un souci d'égalité de l'offre, ne garantit ni l'égal accès ni la qualité du service rendu aux usagers. Les écarts se creuseraient même. Car, les confusions pourraient être levées en distinguant « secteur public » et « services publics ». C'est-à-dire les cas où la mission est entièrement assurée par les services publics eux-mêmes et ceux où apparaissent des entités privées ou des associations. En distinguant les mécanismes de financement : le secteur non marchand, principalement payé par l'impôt (police, armée, jardins publics, santé, éducation...), de celui où une large part revient directement à l'utilisateur (transports, courrier, téléphone...).

4.2.3- Régulation par qualification

La structuration des CTD au Cameroun mobilise des unités opérationnelles diverses. Leur relation au territoire varie dans chaque cas, en fonction des situations et de l'histoire. En effet, la structuration du territoire d'une unité administrative en zone rurale a pour objectif principal de trouver les espaces *ad hoc* pour faciliter les solidarités, accroître les synergies, augmenter l'efficacité et l'efficience des systèmes. C'est l'idée que suggère le propos de Dame T pour qui :

c'est vrai que je ne participe pas aux activités des femmes veuves comme moi mais je suis dans d'autres regroupements. Quand je travaillais encore en ville, nous avions une association des femmes de mon entreprise où je suis restée jusqu'à maintenant. Je suis aussi dans une tontine des avec certaines femmes ici, on s'aide entre nous et se soutenons quand c'est dure (B.c +/- ; A.a +).

Cette idée suggère de discerner les niveaux pertinents facilitant l'élaboration et la conduite de projets collectifs en fonction de la nature des projets communautaires. Il existe sans doute un « effet territoire » assorti de paradoxes. Car, la zone d'emploi favorise l'expérimentation de nouveaux modes de coordination entre systèmes institutionnels, mais elle n'apparaît pas comme l'espace le plus performant pour développer, dans la durée, une démarche de conception et d'élaboration de formations.

Se démarquant des habituelles vues classiques et hiérarchiques des organisations, l'idée de communauté villageoise, envisagée dans la zone rurale d'Essessal-Akok fournit une remarquable approche territoriale de développement local en liaison avec les partenaires économiques, le monde agricole, des partenaires privés. « *Dans certaines des associations où je suis, les pouvoirs publics nous soutiennent et nous encouragent à participer au développement de la localité. Par exemple, quand on fait la cassation le maire envoie souvent une personne* » (B.c +/- ; Bd +/-).

Malgré l'encadrement des autorités, une réalité demeure, les projets envisagés, qu'ils soient en amont ou en aval de l'esquisse de territoire susceptible de les porter, affichent plusieurs degrés de complexité : nombreux partenaires et multiples parties prenantes, besoins de tours de table répétés, longs processus de prise de décision, ajustements de calendriers difficilement compatibles, montages financiers laborieux, recherche de délicates « fertilisations croisées », conception de mécanismes de pilotage et de régulation, etc.

Le développement de nouvelles réglementations au sein des CTD pousse à moins de réglementations nationales afin de permettre l'application des principes de subsidiarité sur la base des règles internationales. À ce niveau, Dame Z fait observer que : « *quand on fait les grandes récoltes, nous sommes obligés d'aller en ville et là-bas, ce n'est pas comme quand on est ici surplace. Il y a des choses qu'on nous demande de respecter* » (B.c +/- ; C.f +/-).

L'on perçoit dans ces manières de faire que la disparition inéluctable des monopoles publics nationaux. Leur succède un modèle rural de concurrence régulée où le champ d'action des communes d'arrondissements se borne aux seuls services publics dits industriels et commerciaux. Dans le respect de trois principes : en premier, la transparence et la mise en concurrence systématique. En deuxième, la subsidiarité, les nations et les collectivités locales pouvant enrichir les cahiers des charges. En troisième, la neutralité, au sens que les mêmes règles s'appliquent aux entreprises publiques et privées.

En milieu rural, la tendance actuelle des organisations étatiques et publiques est de jouer sur une dialectique entre la centralisation de la stratégie, de la planification et de la répartition de ressources (péréquation) d'une part et la décentralisation des décisions opérationnelles d'autre part. Ce qui est de nature à conduire à deux tendances en apparence contradictoire mais qui évoluent de concert : des systèmes centralisés qui délèguent à des sous-systèmes sous contrôle du niveau central et des systèmes indépendants qui s'intègrent volontairement dans des systèmes plus vastes. Selon Dame T : « *si ce n'est que dans nos activités, je peux dire que parfois on est en sécurité. Le problème c'est qu'on a l'impression que les gens d'en haut veulent toujours nous contrôler et savoir ce qu'on fait à tout moment* » (B.d - ; A.b +/-). Entre centralisation et décentralisation, il s'agit plutôt d'aller vers un équilibre réfléchi, pour chercher à réduire les effets pervers et les dysfonctionnements, aussi bien ceux de la centralisation que ceux de la décentralisation, à travers un compromis dynamique vers une quête d'équilibre, en précisant les situations où la centralisation est préférable à la décentralisation, et pour les fonctions publiques, en analysant les conséquences d'actes majeurs de gouvernance locale.

Les politiques globales décentralisées demandent de plus en plus aux sujets en situation de précarité de se coordonner entre eux. « *Quand on se met généralement ensemble pour faire quelque chose, ça réussit dans la plupart des cas* » (B.d +/-). La déconcentration, transfert de gestion administrative à des agents locaux nommés par le pouvoir central, est le degré le plus faible de décentralisation. Ces remarques s'appliquent à la gouvernance des CTD. Elles semblent n'avoir pas encore pris conscience du degré de décentralisation de l'action dans les communautés et continuent parfois à fonctionner comme si l'on était encore avant la loi de décentralisation, semblant ignorer les conséquences qu'elles ont entraînées depuis. Pourtant, plus les unités opérationnelles sont autonomes, plus le sens global doit être affirmé, ce qui renvoie à nouveau au rôle de l'État. Car, le « local » tire son attrait idéologique de sa fonction permanente de compromis, de son pragmatisme, de son opportunisme et qu'il s'abrite pour cela.

Alors que les mécanismes de décentralisation s'inspirent parfois d'idées empruntées au management des grandes entreprises internationales, il n'est pas rare d'observer un fonctionnement paradoxal en zone rurale. Dame Z affirme à ce propos : « *la mairie dit qu'ils sont là pour nous. Mais ce qu'ils prennent chez nous est vraiment très beaucoup par rapport à ce qu'ils nous donnent. Ce qui font beaucoup plus que nous sur nos terre ici, on n'a pas l'impression que la mairie voit* » (B.d - ; C.e +/-). L'État décentralisateur, à travers ses délocalisations, cherche à diversifier et à tenir compte des particularités territoriales, alors qu'un certain nombre d'entreprises multinationales de services (comme les compagnies de fast-food ou les grandes surfaces) s'évertuent au contraire de proposer la même organisation avec quasiment les mêmes prestations sur l'ensemble du territoire, en respectant des standards de qualité de plus en plus stricts, élaborés par des centres stratégiques. La décentralisation rencontre donc des forces contraires.

Non seulement le niveau central conserve l'initiative, la maîtrise du champ et des calendriers, mais souvent aussi, reprend-il la main lorsqu'il l'avait donnée. Il tente, d'une certaine façon, de limiter la décentralisation à de simples mesures de déconcentration, transfert de gestion administrative à des agents, certes locaux, mais nommés par ses soins et ne relevant formellement que de lui. Par ailleurs, selon une métaphore classique, le petit poisson qui a peur de se faire manger par le moyen peut demander au gros de le protéger. En d'autres termes existent des forces locales qui poussent à des formes de centralisation africaine lorsque l'État camerounais semble par exemple au niveau local le poisson menaçant. Les grosses municipalités et les régions savent en user. Chaque acteur, chaque entité, chaque système veut préserver son pouvoir sur sa zone d'influence, sans nécessairement dire lequel et pour quoi faire, sauf lorsqu'il devient nécessaire d'adopter une orientation locale, d'arrêter un dessein stratégique et de le traduire en un projet partagé.

4.3- SYNTHÈSE DES ANALYSES

À travers les différents niveaux d'analyse qui précèdent, il y a lieu de faire observer que la gouvernance locale perçue comme une combinatoire de proximités présente le visage d'un vecteur d'une cohérence singulière levant provisoirement et partiellement l'incertitude inhérente à toute action collective par la réduction et non l'évacuation des conflits. Structurées par et pour la création et la mise en œuvre d'un projet commun, les rapports humains dans la gouvernance locale sont susceptibles de se structurer dans des rapports de pouvoir dès lors que les ressources matérielles et cognitives sont inégalement distribuées entre des acteurs

économiques, politiques et sociaux aux intérêts variés. L'enjeu de l'autonomisation de la veuve en zone rurale sera donc de mettre en place une coordination efficace dans un contexte de multiplicité des sources d'autorité et de pouvoir.

Il n'est pas rare que la proximité géographique qui lie certains acteurs soit subie et se transforme en une contrainte. Si la proximité géographique autorise une meilleure connaissance de l'autre du fait du partage d'une identité minimale, cette connaissance peut conduire tout autant les acteurs à favoriser des relations proches qu'à les rejeter, en fonction de la mémoire des coordinations réussies ou échouées. De façon intermédiaire, le voisinage peut aussi engendrer la méfiance. Ainsi, dans le cas d'une coordination réunissant une multiplicité d'acteurs, il peut exister des conflits latents résultant de relations passées entre une partie des participants. Dans la première situation, les ressources spécifiques cognitives sont inexistantes ; dans la deuxième et la troisième, ces mêmes ressources auront un impact négatif sur la relation. Ce qui revient clairement à dire que la proximité géographique peut être constitutive d'inégalités fondamentales créant des rapports de pouvoir entre les acteurs d'une gouvernance locale.

Les repères de coordination dans la gouvernance locale à l'instar des règles présentent la particularité d'être formulées et acceptées par les acteurs locaux qui les appliquent en définissant les devoirs, les libertés et les droits de chacun, c'est-à-dire ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas. Seulement, l'on ne saurait voir dans les règles de la gouvernance locale une proscription ou une prescription précise des comportements. Car, les règles guident l'action sans la produire, ce sont en quelque sorte des « théories » de l'action. Elles nécessitent donc une interprétation, c'est-à-dire un accord ou un compromis sur le contenu de l'activité d'intervention face à une catégorie sociale vulnérable. L'existence d'une mémoire de coordinations réussies est donc créatrice de confiance et facilite le compromis en tant que ressources cognitives spécifiques accessibles aux acteurs de la gouvernance locale. En plus des règles, la régulation des conflits est fondamentale quand on s'intéresse à la gouvernance locale. Les conflits étant ici temporairement prévenus, ils ne pourront plus ruiner la sécurité des anticipations nécessaire à l'action collective dans la mesure où l'efficacité du contrôle va résulter des sanctions qui lui sont associées, ou plus précisément des anticipations que font les acteurs locaux.

**Chapitre 5 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET
PERSPECTIVES DE L'ÉTUDE**

Le chapitre qui précède s'est organisé autour du travail de l'analyse des données suivant la régulation de proximité ou par supervisions, la régulation par spécification des normes et des standards et enfin la régulation par qualification. Un ensemble de niveaux qui suggèrent que si la proximité géographique constitue une condition nécessaire à la réussite ou à la prospérité des membres d'une communauté, elle n'est pas pour autant suffisante. Car, pour parler d'une gouvernance locale, la proximité géographique se doit d'être associée à une proximité institutionnelle et à une proximité organisationnelle. De là, le présent chapitre se consacre à donner du sens à la question de l'autonomie suivant l'idée de la gouvernance locale à travers les modèles du sentiment d'efficacité personnelle de Bandoura et des régulations de Bouvier. Avant d'y arriver, ce chapitre portant sur « interprétation des résultats et perspectives de l'étude » commence par un rappel des données empiriques et théoriques.

5.1- RAPPEL DES DONNÉES EMPIRIQUES ET THÉORIQUES

La présente section se propose de faire un exposé synthétique sur, d'une part les développements portant sur la question de l'autonomie chez la veuve en zone rurale et d'autre part, les données sur l'idée de la gouvernance locale pour parvenir aux Objectifs du Développement Durable (ODD).

5.1.1- Rappel des données empiriques

L'autonomisation de la femme veuve en zone rurale semble liée à l'accès aux ressources, certes. Mais, la liberté d'en faire usage et de les contrôler s'avère être le principal vecteur. Ce qui suggère une évaluation du niveau d'autonomie de la femme veuve en lien avec sa capacité à disposer des ressources productives et à les contrôler. Ce qui donne de s'intéresser aux réalisations de cette catégorie sociale par le biais de l'accès au crédit et à d'autres services financiers ; les initiatives qu'elles prennent pour créer les conditions de leur autonomisation en termes de participation aux charges du ménage ; et la gestion par elles-mêmes de leurs ressources, de prise de décisions. Assurer aux femmes des revenus plus élevés, un meilleur accès aux ressources et un meilleur contrôle de celles-ci au même titre que les hommes est une condition essentielle à un développement harmonieux et durable. Il est démontré à cet effet que,

si le taux d'emplois rémunérés des femmes était le même « que celui des hommes, le produit intérieur brut augmenterait entre 9% et 13%.

Parfois exclues des réseaux institutionnels classiques, les veuves en zone rurale sont davantage orientées vers le secteur financier informel avec une participation très faible au secteur économique du fait des activités essentiellement concentrées dans les secteurs à faible productivité tels que l'agriculture de subsistance et le secteur informel où elles sont très actives et représentent respectivement 67% et 63% de la main d'œuvre (Sery, 2012). Le manque de services et de produits financiers formels adaptés à leur secteur d'activités et aux revenus qu'il génère, pousse celles-ci à faire appel au secteur financier informel qui leur propose un service de proximité en finançant tous types de besoins adaptés à leur condition (produits de consommation, festivités, actes médicaux, etc...).

5.1.2- Rappel des données théoriques

Les obligations légales qu'impose la politique de pays peuvent en effet entrer en tension avec les mécanismes locaux de coordination en place, désorganiser une gouvernance locale déjà existante qui avait ses propres pratiques, et accroître par là même les coûts de coordination. Quant à la proximité organisationnelle, elle suggère que les règles juridiques définies par les lois constituent le socle commun qui régit les relations entre les acteurs participant à la gouvernance locale. Seulement, cette association entre proximité institutionnelle et à proximité organisationnelle laisse apparaître un paradoxe qui tend à impulser des dynamiques locales par nature singulières à partir d'un cadre généralisé. Bertrand et Moquay (2004) parlent d'ailleurs d'une contradiction qui pense produire du développement en appliquant une logique homogénéisante face à une diversité territoriale ou locale.

Selon Bernard (2001), à côté des logiques homogénéisantes, la gestion par la proximité soulève la question du principe d'interdépendance entre les acteurs locaux et pose un problème de fonctionnement ou de gouvernance. Cet espace de coordination qui regroupe divers acteurs aux logiques différentes (administratives, politiques, économiques), même s'il constitue une possibilité de mise en place de coordinations correctrices des blocages issus par exemple d'une décentralisation inachevée, peut devenir un enjeu de pouvoir et un révélateur des conflits locaux. Car, les relations de pouvoir, si elles concourent à la résolution des conflits en les contrôlant, peuvent aussi les générer. D'ailleurs, c'est lorsque les conflits institutionnels et politiques sont mis entre parenthèses que les pays fonctionnent. La gouvernance locale se doit donc d'être un espace de pacification temporaire, au sein duquel conflits d'appropriation et de

compétences sont transitoirement mis de côté. Ce qui implique dans une certaine mesure de penser l'intervention communautaire dans le sens d'une démocratie participative.

Selon Bertrand et Moquay (2004), le principe de démocratie participative ouvre la voie aux initiatives individuelles et autorise l'expression des intentionnalités des individus dans une démarche avant tout collective. Dans ces conditions, un programme d'intervention défini localement sera mieux compris (et donc légitimé) car il vient répondre aux besoins des bénéficiaires. La définition de l'intérêt commun se trouve ici favorisée par l'instauration d'un mode de gouvernance fondé sur une démocratie participative. Laquelle parfois qualifiée de « démocratie de proximité » constitue un outil de résolution de problèmes locaux qui ont habituellement tendance à susciter des réflexions sur ce qu'est la gouvernance dans des champs scientifiques divers.

5.2- INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

À travers l'idée des régulations dans la gouvernance locale, jusqu'à un passé récent, les instances paritaires locales n'étaient qu'une simple réplique des instances nationales, identiques en tous lieux. Leurs réunions ne servaient, en fait, qu'à préparer les commissions, comités et conseils nationaux. Aujourd'hui, le système est réellement devenu polycentré. Des décisions locales en nombre croissant n'ont plus à être validées ou modifiées par des instances nationales. De plus, les enjeux locaux et les parties prenantes diffèrent d'une unité administrative à une autre. Ce qui peut s'apprécier à travers trois niveaux qui sont explicités dans les interprétations ci-jointes.

5.2.1- De la régulation de proximité à l'autonomisation

L'action communautaire agit comme catalyseur d'un processus d'autonomisation enraciné dans les réalités locales. En articulant reconnaissance symbolique, soutien matériel et valorisation des savoirs féminins, la gouvernance locale permet à la femme veuve en zone rurale de sortir du statut de bénéficiaire silencieuse pour devenir actrice de son devenir et de celui de sa communauté. C'est dans ce sens que Fofana (2022, p. 163) fait observer qu'« un changement positif est en cours quant à leur autonomisation de par leur contribution aux prises de décisions et aux charges de leur ménage ». Ce qui suggère qu'à travers une gestion de proximité, la veuve en zone rurale parvient à gérer des charges financières aussi bien pour l'ensemble du ménage que pour ses enfants car se retrouvant la principale responsable. Ce qui fait dire à Dame Z : *« quand tu es veuve tout retombe sur toi. Il y a l'eau, il y a le courant, il y a la nutrition, tout ce qui va se passer il faut demander à la veuve »* (A.a - ; A.b +/-).

À travers l'idée du développement local impulsé par les CTD via la politique nationale de décentralisation, assurer aux femmes veuves des revenus plus élevés, un meilleur accès aux ressources et un meilleur contrôle de celles-ci au même titre que toute les catégories sociales est une condition essentielle à un développement harmonieux, durable et à leur autonomisation. Seulement, selon Bouvier (2012, p. 128),

la volonté décentralisatrice censée encourager le terrain déstabilise en fait des prés carrés et des habitudes culturelles anciennes et, finalement, accumule une couche de plus. Ces possibilités nouvelles d'actions concertées sont ainsi perçues comme des obstacles supplémentaires. Elles ajoutent des complications à la complexité.

L'idée des aléas culturels apparaît ici fondamentale. En effet, la pensée populaire en zone rurale au Cameroun tend très souvent à suggérer que l'épanouissement d'une veuve est signe de réjouissance de cette dernière du décès de son époux. Ce qui donne de penser que le statut de veuve est un statut socialement opposé à l'idée d'autonomisation. Dame T affirme à ce propos :

avec les enfants qui nous mettent mal à l'aise, qui font les mauvaises choses dehors et il faut appeler la maman, il faut faire ceci ou cela franchement les veuves nous souffrons trop. Sinon je me débrouille pour ce qui me concerne avec mes loyers et ma petite pension retraite Même comme dès qu'on te voie réaliser un petit truc, ça recommence que c'est toi qui avais tué ton mari pour rester manger son argent (A.b +).

L'organisation communautaire et culturelle restant retissante à l'idée de l'émancipation de la veuve, des formes de décentralisation peuvent conduire, par leur centration sur le local à une vision nouvelle de la construction d'une identité collective de la veuve en zone rurale. Car, en réalité, la décentralisation est en fait une stratégie de gouvernance des sociétés qui entend libérer des énergies, diversifier des informations, augmenter les chances de réalisation des projets collectifs. Elle devrait élargir et enrichir le débat social et culturel.

Entre les assises nationales et l'aboutissement du processus législatif, les mouvements associatifs des veuves en zone rurale semblent inverser les équilibres politiques et infléchir les velléités régionalistes du gouvernement Raffarin. C'est dans ce sens que la notion de « chef de file » disparaît et les CTD voient accorder un certain nombre de responsabilités importantes. Si pendant longtemps s'opposèrent deux philosophies politiques l'une d'inspiration décentralisatrice, l'autre de tradition jacobine, aujourd'hui, il faudrait en distinguer au moins quatre tant les approches de l'État, des régions, des départements et des municipalités s'éloignent les unes des autres et peinent à trouver un équilibre adapté au temps présent, au sein des municipalités.

Selon Zbir (2021), l'augmentation spectaculaire de l'intérêt pour la gouvernance ouvre la voie à plusieurs réflexions théoriques et travaux empiriques qui diffèrent selon les questions ou les objectifs pris en compte. Malgré l'absence d'une approche commune de la notion d'autonomisation de la personne en situation de précarité, l'ensemble des acceptations proposées convergent vers un point qui est de lier la notion de gouvernance à une certaine efficacité de l'État dans la gestion de la chose publique. C'est selon cette conception, plus liée à l'idée de gestion qu'à celle du pouvoir, que la notion de gouvernance s'est par exemple développée au Maroc où les réformes engagées dans le cadre de la régionalisation avancée traduisent la volonté des pouvoirs publics de mettre en place d'un nouveau mode de gestion locale, appelée « gouvernance locale ». Dès son indépendance, le Maroc s'est engagé dans un processus de réformes qui rompent avec une tradition de forte centralisation des pouvoirs locaux. Ici, « *les collectivités locales se sont vues attribuer de nombreuses compétences et prérogatives en tenant compte des réalités locales pour la réalisation des conditions d'un développement urbain, approprié aux spécificités géographiques et sociologiques* » (Zbir, 2021, p. 444).

5.2.2- De la régulation par spécification des normes et des standards à l'autonomisation

Issu des théories sur l'innovation de la gouvernance territoriale, l'idée de « territoire apprenant » désigne aujourd'hui des zones qui placent l'innovation et l'apprentissage des couches sociales vulnérables au cœur de leur stratégie de développement pour une meilleure autonomisation : « *j'avoue que même comme chacune de nous est certainement capable d'acheter les choses qu'on nous donne par exemple lors de la journée mondiale des veuves, ça donne quand même le sentiment qu'on pense à nous* » (entretien avec Dame T) (B.d +/-).

Une posture qui rime avec une volonté claire, déterminée et partagée des parties prenantes (pouvoirs publics, entreprises, institutions de recherche et de formation, partenaires sociaux) de s'engager pour l'épanouissement de la veuve en zone rurale. En effet, la nouvelle idée de territoires virtuels qualifiés de « e-territoires » constitue une forme particulière d'organisations en réseaux et introduit un autre rapport à l'organisation spatiale, notamment en termes de mondialisation, tout en facilitant le fonctionnement des communautés, aussi petites soient-elles. Seulement, les e-territoires n'ont pas de représentation spatiale possible, simple et claire. Ils sont arrivés avec la société de l'information, de l'économie digitale et des perspectives de gouvernance électronique. Ils s'inscrivent donc dans les rêves de certains qui imaginent des formes de démocratie électronique et de « e-gouvernement ».

À travers les mutations actuelles dans les CTD, les nouvelles règles sont l'objet de discussions collectives allant parfois jusqu'à l'élaboration de chartes. Elles accordent une place plus grande, même conséquente, à l'environnement et au développement durable, à l'écologie au sens le plus large et à tout ce qui touche à la qualité de vie de la population en générale et des catégories vulnérables en particulier. C'est l'idée qui semble se dégager du propos de Dame Z pour qui : « *dans notre association, on se soutient mutuellement quand une personne a une situation difficile. C'est ensemble que nous avons décidé de ce fonctionnement de solidarité* » (B.d +). Les règles dont il s'agit ici sont arrêtées après des négociations plus longues, plus fragmentées et plus décentralisées que jadis.

La lourdeur des dispositifs croisés à multiples parties prenantes tend à introduire au niveau des collectivités territoriales le concept de « chef de file », pourtant peu apprécié de celles-ci, perplexes sur sa valeur ajoutée. En réalité, il oblige à bien distinguer ce qui relève de l'État d'une part et de la population d'autre. L'outil principal ici tourne autour du concept de contrat. S'élaborent aussi des schémas de services collectifs, fondés par un travail prospectif sur vingt ans. Prospective oblige, ils ouvrent des orientations, offrent des *scenarii*, mais ne proposent pas de programmes. Ce qui implique d'année en année à tenir compte des conséquences de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la construction d'un territoire où chacun peut s'épanouir :

j'ai envie de dire que les femmes perdent leurs époux pratiquement
chaque jour, mais le têt d'adhésion à notre collectif est faible parce que
beaucoup de femmes ne sont pas toujours informées de ce que nous

existons et de ce que nous faisons. Il nous revient d'aller les chercher dans leur détresse (B.c +/-).

En termes d'organisations réparties (qui se distinguent des organisations en réseaux), remarquons que l'importance du nombre de sites des organisations n'est pas nécessairement le signe d'une volonté stratégique de s'adapter au local, à l'image des multinationales de services. Dans l'optique de penser une spécification de normes propres à la gestion des personnes vulnérables en zone rurale, le modèle arrêté au niveau central doit s'appliquer à l'identique en un nombre élevé de lieux distants les uns des autres, parfois sur de nombreux CTD, peu liés entre eux, à partir d'une stricte formalisation de l'organisation locale et des services proposés. Ce s'organise autour des standards de qualité, laissant une faible liberté d'action avec moins d'innovations aujourd'hui. Dès lors, il est légitime de s'interroger sur les effets, positifs et négatifs, des mesures de décentralisation. Car, selon Pelletier (2001), on décentralise pour rendre les unités organisationnelles de première ligne plus efficaces, efficientes et responsables. L'équation à réaliser est beaucoup plus complexe qu'il peut y paraître au premier abord.

Envisager l'autonomisation de la femme veuve en zone rurale par elle-même implique une dilution des centres de décision qui irait à l'encontre de l'efficacité, des pertes d'économie d'échelle et donc d'efficience ainsi que des détournements de responsabilités. Dame T affirme dans le sens : « *nous aussi on veut vivre, on veut s'épanouir sans avoir peur qu'on nous chante que nous avons tué* » (B.d -). Ce qui correspond à la révision des modes traditionnels de régulation de l'action collective.

Dans la pratique, il est possible de regretter que la décentralisation alourdit la responsabilité des gestionnaires locaux et exige davantage de compétences, de dévouement et de leadership. D'où le mouvement local a aussi décentralisé les problèmes mais les entités locales concernées disposent rarement de ressources scientifiques et méthodologiques suffisantes pour les aborder. Dans ces conditions, il y a lieu de faire observer que la décentralisation a bouleversé le système dans son fonctionnement, pas dans ses principes. Bien qu'existent de plus en plus d'instances de concertation de toutes sortes, le nombre de manifestations violentes s'accroît pour des questions qui relèvent d'enjeux tantôt nationaux et tantôt strictement locaux. Si les concertations semblent « globalement positives », comme on a coutume de dire, les foyers de tensions s'avèrent nombreux et de plus en plus vifs.

Pour Bouvier (2012), l'autonomie accordée par la décentralisation ouvre deux voies différentes : soit la reconstruction au niveau local de mini États-nations, fonctionnant selon une logique unique réduisant l'éventail des possibles pour les acteurs, soit l'ancrage résolu dans un monde pluriel, où de nombreux projets distincts sont possibles, ouverts, s'appuyant sur des réseaux entrecroisés, nécessitant une gouvernance locale. Ce qui cède le pas à une nouvelle philosophie de gouvernance en termes de pilotage par les résultats ou encore de gestion axée sur les résultats. Cette dernière aura le mérite de trouver un niveau d'organisation et de gestion intermédiaire entre le national et le local qui satisfasse à la fois aux critères d'efficacité, de qualité, d'équité et d'efficience portés par le niveau national et réponde aux attentes locales, des usagers en premier, tout en disposant de larges possibilités stratégiques. C'est pourquoi, la décentralisation des systèmes constitue toujours un laboratoire vivant se prêtant à des études comparatives et des expérimentations en gouvernance locale et en management public.

5.2.3- De la régulation par qualification à l'autonomisation

Du point de vue du développement durable, la notion de gouvernement renvoie à des institutions et à des règles institutionnelles : « *au village nous sommes organisés au sein d'une association qui nous permet de nous aider les uns les autres* » (entretien avec Dame Z) (C.e / C.f 0). Aussi, sans l'exclure, elle se situe sur le plan des liens, des pratiques et des processus. Ce qui permet à Bouvier (2012, p. 165) d'affirmer que : « *pour le moins, la gouvernance tente d'apporter une amélioration de la décision publique et des modes dépassés de gouvernement des systèmes complexes et en évolution permanente* ».

En zone rurale, les évolutions constatées, traduites en termes de complexité des systèmes, de mondes fragmentés et polycentriques, accompagnent des affrontements multiples. Elles exigent d'imaginer de nombreuses procédures de concertation. Elles ont progressivement donné une impression d'impuissance du politique sur beaucoup de registres. En premier lieu, sur les questions économiques et financières, mais aussi sur le registre social et sociétal. C'est ainsi que les articulations souhaitées par la zone rurale entre démocratie politique, démocratie sociale, démocratie participative et régulations nécessitent des lieux nouveaux pour permettre l'expression des citoyens, des forces vives et des acteurs.

Dans le fonctionnement des communautés en zone rurale, la femme veuve (elle aussi) demande à participer davantage aux prises de décision sur les domaines la concernant directement, comme les questions d'aménagement du territoire, de santé, de sécurité,

d'écologie, de développement durable, de transport ou de formation. C'est ce qui semble se dégager du propos de Dame T pour qui :

dans la belle-famille on me résume à une femme qui utilise les choses de son mari. Mais, seul Dieu sait les efforts que je fais pour permettre à mes enfants de réussir dans la vie même d'autres enfants que je n'ai pas accouchés. C'est le plus souvent dehors que certaines personnes reconnaissent mon utilité et mon rôle dans l'évolution des gens (C.f+).

Seulement, elle irait parfois jusqu'à une confusion des rôles. C'est pourquoi, le phénomène émergent de gouvernance locale doit son ampleur au besoin d'identification et de reconnaissance du rôle des « parties prenantes » et de leur implication dans les politiques publiques. Celles-ci ne se conduisent plus comme avant. On le constate sur au moins trois registres. D'abord, la notion de « bien commun » a évolué et chacune des différentes « couches » du système social et économique veut que soient pris en compte ses points de vue. Ce qui suppose d'articuler des niveaux qui ne l'étaient pas nécessairement jusque-là. Ensuite, pour les regroupements communautaires, l'implication de chaque membre semble de plus en plus intégrée dans les processus de gouvernance. Enfin, la régulation des systèmes de gestion communautaire exige des co-régulations construites avec l'ensemble des acteurs et des CTD.

À travers l'action communautaire, l'autonomisation de la femme veuve tend à passer d'un système local d'administration pensé nationalement à un système de « gouvernement » local d'actions territorialisées co-construit par les parties prenantes territoriales, prémisse d'une nouvelle gouvernance. Ce qui suggère que dans un service déconcentré de l'État comme dans un établissement public, on pourra pratiquer un management sur des bases intellectuelles (empruntant à la sociologie, au droit, à l'économie, aux sciences juridiques, aux sciences de gestion, aux sciences politiques, aux sciences cognitives, à l'Histoire...) qui responsabilisent les acteurs en favorisant des apprentissages collectifs, notamment à travers des mécanismes de régulation.

Dans chaque situation diffèrent les enjeux, les modalités, les outils, les parties prenantes, les partenariats, les logiques temporelles. Se distinguent également les questions qui relèvent de négociations avec le niveau national comme avec les parties prenantes et partenaires locaux : *« quand les regroupements sont organisés pour nous doter de certaines choses, on attend les*

vrais responsables à qui nous pouvons adresser nos doléances, on nous envoie les représentants avec qui nous avons du mal à échanger » (C.e -). Les considérations qui amènent de façon naturelle à aborder le sujet de l'autonomisation de la femme veuve en zone rurale en termes de gouvernance pour inclure les coopérations multiniveaux, les multipartenariats public-privé, les liens entre les services de l'État et les différentes fonctions publiques, pour pratiquer des modalités de discussions ouvertes (forums, débats, états généraux...), ajouter une logique « *bottom up* » à la logique « *top down* » omniprésente dans les administrations camerounaises, les croiser, veiller à pratiquer de la coordination fonctionnelle et plusieurs types de régulations.

Dans la pratique, la gouvernance locale vise à construire des solidarités et des complémentarités de proximité. Aussi s'inscrit-elle dans une approche systémique ou de planification holistique, de cohésion territoriale et de développement durable du territoire concerné. Elle s'appuie sur une volonté affirmée de territorialiser le « gouvernement local », c'est-à-dire de l'ancrer à son territoire, à travers une démocratie de proximité, des modes participatifs privilégiant co-constructions et co-responsabilités. Ce qui inclut des mécanismes de gestion des systèmes économiques, sociaux et culturels en vue d'assurer des objectifs communs, selon des démarches classiques de projets collectifs à dimensions et buts multiples.

Selon Allemand (2002), un système de gouvernance territoriale porte sur quatre séries d'éléments : d'abord, des structures, depuis les plus classiques existantes jusqu'aux structures *ad hoc* imaginées pour des projets particuliers, ensuite de la stratégie et des procédures plus ou moins explicites et que la gouvernance pratiquée veillera à formaliser, également les relations humaines, les comportements, les négociations, le management des acteurs, des équipes, des institutions, enfin, les dispositifs de régulation, administratifs, financiers, juridiques, sociaux, économiques, professionnels, etc. Il comprend également des entités de régulation mises en place dans un double objectif de contrôle des opérateurs et de l'autonomie accordée. La gouvernance est donc sous-tendue par une finalité régulatrice permanente ; elle se situe au-delà de la simple « gestion » de l'implication des acteurs et des partenaires.

Face aux besoins de développement durable, à la nécessité d'une circulation rapide des informations et aux chevauchements de responsabilités, la mise en réseaux des différents niveaux (et réseaux déjà existants) est essentielle. La gouvernance d'un territoire passe par l'influence qu'elle exerce sur les réseaux qui la concernent. Pour cela, il s'agit de les connaître, de les reconnaître, de créer des chaînes d'interdépendances, de lier acteurs et systèmes les uns

aux autres, d'accentuer les besoins de solidarité publique et, en conséquence, de travailler à l'intérêt général, hélas souvent oublié.

5.3- PERSPECTIVES DE L'ÉTUDE

Au bout des interprétations qui précèdent, la présente articulation se propose de décliner deux niveaux de perspectives : théoriques et pratiques. Pour ce qui est des perspectives théoriques, elle questionne les implications de la régulation dans la question de l'autonomisation de la femme veuve. Les perspectives pratiques pour ce qui les concerne, montrent dans quelle mesure envisager une certaine adaptabilité des questions de gouvernance locale à la problématique de précarité sociale de la femme veuve.

5.3.1- Perspective théorique

À travers un ensemble d'analyses autour de la régulation de proximité ou par supervisions, de la régulation par spécification des normes et des standards et de la régulation par qualification, le présent projet de mémoire s'accorde avec Bouvier (2012, p. 52) que « l'autonomie est d'abord une orientation politique et une perspective du nouveau management public ». Ce qui donne clairement de penser qu'en zone rurale au Cameroun, des équilibres nouveaux sont à construire entre démocratie électorale, démocratie de proximité et démocratie participative, sans renoncer aux valeurs fortes de la République, notamment d'égalité des citoyens et des territoires. Cela viendra aussi des responsabilités multiples des élus qui les amènent presque toujours à exercer au moins deux mandats distincts, dont l'un surtout est réellement « de proximité ». Ce qui les soumet à de vives tensions.

La réforme de l'État et des CTD semble s'accélérer ces dernières années. Elle cherche sans cesse à répondre à un triple besoin majeur du service public autour duquel se déclinent tous les autres : « Être performant/le mesurer/le montrer. » Ce qui signifie que les services publics, au-delà de leurs bonnes intentions, doivent montrer leurs performances et pour cela les mesurer. Tenir compte de l'évaluation des politiques publiques qui est un outil d'amélioration. La qualité des services et de leurs actions commence par des volontés de disposer de données fiables et pertinentes. Cela suppose que les communautés se dotent d'indicateurs de résultats, publics et surtout consensuels. Donc qu'ils s'en expliquent en amont avec les usagers, les forces vives, les partenaires et les acteurs intéressés. Mais, la conduite de tels changements se heurte à deux écueils classiques de la conduite des réformes publiques : d'un côté, le risque de tomber dans le « tout-politique » (seulement idéologique) qui pense que l'« intendance suivra », même s'il est bien connu qu'elle suit rarement, et de l'autre, celui de choisir le « tout-instrumental »

qui considère que l'usage d'une méthodologie précise et d'outils adaptés fera « prendre la greffe ».

Or, ils facilitent la mainmise de la technostructure chantre du *statu quo* et peuvent conduire à un renforcement insidieux de la bureaucratie. Perrenoud (1999) résume les enjeux de façon claire : « chaque réforme s'attaque à des problèmes endémiques qui ne sont jamais neufs, quand bien même ils sont reformulés dans le langage de chaque époque [...]. Aucune réforme ne peut être menée comme une entreprise entièrement rationnelle [...]. Une réforme se joue dans les têtes plutôt que dans les textes : ce n'est pas un objet stable [...]. Les réformes ne sont assez souvent qu'un feu vert donné par les partenaires sociaux à des projets esquissés de longue date au sein de la noosphère ».

5.3.2- Perspective pratiques

Bien que cet état des choses ne soit pas systématique, les femmes veuves en zone rurale ont souvent des diplômes peu élevés et une expérience professionnelle réduite. Selon Jaspard *et al.* (2002), la difficile équation d'accès aux ressources touche les femmes veuves de toutes classes sociales, mais celles qui sont plus vulnérables sont plus souvent issues des zones rurales. Leur situation de précarité est accentuée par leur origine sociale et l'absence de diplôme, situation socialement construite par un contexte économique qui a besoin de travailleuses prêtes à accepter n'importe quel type d'emploi pour survivre, et cela d'autant plus quand elles assument seules la charge des enfants. L'injonction à l'autonomie qui leur est faite contribue à les orienter massivement vers les secteurs les plus dévalués et précarisés du marché du travail, secteurs qui sont déjà massivement féminins. Dans un tel contexte, l'idée d'une gouvernance locale apparaît comme un droit de regard et d'action sur les projets et les systèmes qui les portent, par ceux qui en sont à l'origine, qui les ont missionnés ou encouragés, qui agissent en conséquence, qui en attendent des résultats qui veulent contribuer à leur régulation et à leur évaluation.

À travers la gouvernance locale, le renforcement des capacités chez la femme veuve en zone rurale implique deux aspects complémentaires : d'abord celui technique illustré par des formations dans divers domaines avec un objectif de renforcement des connaissances et compétences, et celui en équipements et infrastructures. Aussi, le renforcement de capacités (capacités techniques et capacités matérielles) des bénéficiaires, constitués principalement de femmes et de jeunes, devant se matérialiser par l'appropriation par des concernés des extrants et résultats générés. Un dispositif qui suppose que la gouvernance repose sur quatre éléments

clés : les coordinations (fondées sur les interactions entre les acteurs, les institutions publiques et privées, les différents territoires concernés), les régulations (politiques, stratégiques, scientifiques, économiques, fonctionnelles...), la responsabilisation croissante (des acteurs et des systèmes) autour de rendus de comptes, enfin des valeurs et intentions majeures (transparence, éthique, loyauté, efficacité), au moins au niveau des discours. Les maîtres mots de cette nouvelle conception de l'action communautaire et de son management global sont : décentralisation, déconcentration, subsidiarité, délégation, autonomie, responsabilité, rendus de comptes, régulations, évaluations.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En intitulant le présent projet de mémoire « gouvernance locale et autonomisation des personnes en situation de précarité en zone rurale : cas des veuves », l'objectif principal était de « comprendre comment la gouvernance locale rend compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ». Pour y parvenir, il s'est avéré que la gouvernance s'inspire d'une sociologie politique pragmatique de la concertation, des ajustements et de la régulation. Aussi promeut-elle une vision « régulatrice » du management, incluant les apprentissages organisationnels, dans une perspective de société apprenante. Ce qui fait directement appel au réalisme de la négociation moderne, à la responsabilité des acteurs, des réseaux, des institutions, par rapport à une recherche d'efficacité. Implicitement, la place et le rôle de syndicats s'en trouvent modifiés. Suivant les pays et les cultures dominantes, tous ne sont pas prêts à jouer ce nouveau rôle et peu se sont préparés en ce sens. Car, ils craignent en apparence de se retrouver noyés dans des ensembles plus vastes, avec des partenaires en grand nombre, pas toujours les mêmes, et certains inhabituels pour eux. Avec des parties à jouer où les rôles plus nombreux sont moins convenus et où chacun doit construire sa place, réécrire sans cesse sa partition pour l'adapter. Ils craignent de ne pas retrouver leur identité traditionnelle, surtout pour ceux encore d'inspiration marxiste.

En zone urbaine et parfois semi urbaine, la gouvernance locale tente d'apporter des éléments de réponse à la question de savoir comment mieux coordonner et réguler une action collective plurielle dans un environnement complexe, original, évolutif et incertain, avec des groupes d'acteurs, d'institutions et des réseaux aux intérêts divergents, avec de multiples cellules décisionnelles et un nouveau rapport aux administrés, aux actionnaires, aux usagers, aux citoyens, aux parties prenantes, aux partenaires. Parce que l'État ne peut être ni l'unique décideur, s'il ne l'a jamais été, ni l'unique animateur, ni même l'unique régulateur, parce que la nécessaire décentralisation exige plus de délégation et de subsidiarité, la gouvernance semble aux élus et aux différents pouvoirs, depuis vingt ans et faute de mieux, une voie nouvelle à s'approprier. Afin de d'analyser sa mise en œuvre face à une catégorie sociale vulnérable, la présente étude s'est intéressée à la femme veuve en situation de précarité à Essessal-Akok.

Inscrite dans une étude de cas, la présente recherche a collecté les données auprès de deux (02) femmes veuves à travers un guide d'entretien. Aussi ces dernières ont été analysées suivant la technique d'analyse thématique horizontale. Les principaux résultats suggèrent premièrement que, l'action communautaire agit comme catalyseur d'un processus d'autonomisation enraciné dans les réalités locales. En articulant reconnaissance symbolique, soutien matériel et valorisation des savoirs féminins, la gouvernance locale permet à la femme

veuve en zone rurale de sortir du statut de bénéficiaire silencieuse pour devenir actrice de son devenir et de celui de sa communauté. À travers l'idée du développement local impulsé par les CTD via la politique nationale de décentralisation, assurer aux femmes veuves des revenus plus élevés, un meilleur accès aux ressources et un meilleur contrôle de celles-ci au même titre que toute les catégories sociales est donc une condition essentielle à un développement harmonieux, durable et à leur autonomisation.

Deuxièmement, à travers les mutations actuelles dans les CTD, les nouvelles règles sont l'objet de discussions collectives allant parfois jusqu'à l'élaboration de chartes. Elles accordent une place plus grande, même conséquente, à l'environnement et au développement durable, à l'écologie au sens le plus large et à tout ce qui touche à la qualité de vie de la population en générale et des catégories vulnérables en particulier. Dans le même sens, l'importance du nombre de sites des organisations n'est pas nécessairement le signe d'une volonté stratégique de s'adapter au local, à l'image des multinationales de services. Dans l'optique de penser une spécification de normes propres à la gestion des personnes vulnérables en zone rurale, le modèle arrêté au niveau central doit s'appliquer à l'identique en un nombre élevé de lieux distants les uns des autres, parfois sur de nombreux CTD, peu liés entre eux, à partir d'une stricte formalisation de l'organisation locale et des services proposés.

Troisièmement, dans le fonctionnement des communautés en zone rurale, la femme veuve (elle aussi) demande à participer davantage aux prises de décision sur les domaines la concernant directement, comme les questions d'aménagement du territoire, de santé, de sécurité, d'écologie, de développement durable, de transport ou de formation. À travers l'action communautaire, l'autonomisation de la femme veuve tend à passer d'un système local d'administration pensé nationalement à un système de « gouvernement » local d'actions territorialisées co-construit par les parties prenantes territoriales, prémisse d'une nouvelle gouvernance. Ce qui suggère que dans un service déconcentré de l'État comme dans un établissement public, on pourra pratiquer un management sur des bases intellectuelles qui responsabilisent les acteurs en favorisant des apprentissages collectifs, notamment à travers des mécanismes de régulation.

De la régulation de proximité à la régulation par qualification en passant par la régulation par spécification des normes et des standards, en répondant à la principale question de savoir « comment la gouvernance locale rend-t-elle compte de l'autonomisation chez les femmes veuves en situation de précarité dans la zone rurale ? », le présent projet de mémoire

suggère que les coopérations et les régulations internationales s'appuient sur les relations diplomatiques (avec leurs codes, traditions et langages particuliers), les influences des milieux financiers (des grandes banques internationales en particulier) et des groupes publics et privés (les « firmes transnationales ») de tous ordres, tenant compte de la montée en puissance d'acteurs aussi variés que les fondations, les agences, les organisations non gouvernementales, auxquelles s'ajoutent de multiples instances internationales devenues inévitables sans que l'on discerne toujours leur pouvoir, leur réel impact et « *a fortiori* » leur plus-value.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abderhalden, I. et Jüngling, K. (2019). *Auto-efficacité : Une brochure destinée aux responsables de projets et de programmes des actions cantonales en vue d'encourager l'auto-efficacité et les compétences de vie*. Promotion Santé Suisse.
<https://www.researchgate.net/publication/357775883>
- Achin, C. et Naudier, D. (2010). Trajectoires de femmes « ordinaires » dans les années 1970. La fabrique de la puissance d'agir féministe. *Sociologie*, 1(1), 77-93.
<https://doi.org/10.3917/socio.011.0077>
- Ajzen, I. (2002). Perceived behavioral control, self-efficacy, locus of control, and the theory of planned behavior. *Journal of Applied Social Psychology*, 32(4), 665-683.
<https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2002.tb00236.x>
- Ajzen, I. et Fishbein, M. (2000). Attitudes and the attitude-behavior relation: Reasoned and automatic processes. *European Review of Social Psychology*, 11(1), 1-33.
<https://doi.org/10.1080/14792779943000116>
- Albarelo, L. (2003). *Devenir praticien-chercheur. Comment réconcilier la recherche et la pratique sociale*. De Boeck Supérieur.
- Allemand, S. (2002). Gouvernance : le pouvoir partagé. Dans J.-C. Ruano- Borbala et B. Choc, *Le Pouvoir, des rapports individuels aux relations internationales : origines et fondements, les théories contemporaines, la métamorphose du pouvoir* (p. 109-116). Éd. Sciences humaines.
- Amsellem-Mainguy, Y. et Vuattoux, A. (2018). *Enquêter sur la jeunesse : Outils, pratiques d'enquête, analyses*. Armand Colin.
- Aubert, B. et al. (2004). Measurements of CP-violating asymmetries. *Physical Review Letters*, 93(13), 131805. <https://doi.org/10.1103/PhysRevLett.93.131805>
- Awono Levodo, T. F. et Mgbwa, V. (2023). *Du désétayage social aux implications psychologiques de l'adoption*. Éditions universitaires européennes.
- Bandura, A. (1997). *Self-efficacy: The exercise of control*. W. H. Freeman.
- Bandura, A. (2002). Social cognitive theory in cultural context. *Applied Psychology: An International Review*, 51(2), 269-290. <https://doi.org/10.1111/1464-0597.00092>
- Bandura, A. (2003). *Auto-efficacité : le sentiment d'efficacité personnelle* [Traduit de l'anglais, par Jacques Lecomte]. De boeck.

- Barbillon, E. et Le Roy, J. (2012). *Petit manuel méthodologique de l'entretien de recherche. De la problématique à l'analyse*. Enrick B. Éditions.
- Bateson, G. (1977). *Vers une écologie de l'esprit* (Tomes 1 & 2). Éditions du Seuil.
- Beaud, S. (2009). *La jeunesse populaire à l'épreuve du classement scolaire*. *Agora débats/jeunesses*, (3), 99-116. <https://doi.org/10.3917/agora.053.0099>
- Beaurain, C. (2004). Indicateurs nationaux du développement durable : lesquels retenir ? *La Documentation Française, Coll. Réponses Environnement*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1403>
- Bernard, M. (2001). *L'altérité originaire ou les mirages fondateurs de l'identité*. *Protée*, 29(2), 7-24. <https://doi.org/10.7202/030622ar>
- Bertrand, N. et Moquay, P. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Proximité et territoires*, 280, 77-95.
- Bouvier, A. (2012). *La gouvernance des systèmes éducatifs*. Presses Universitaires de France.
- Bresson, M. (2012). La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux. *Informations sociales*, 169(1), 68-75. <https://doi.org/10.3917/inso.169.0068>
- Brinkmann, S. (2014). *Unstructured and semi-structured interviewing*. Dans P. Leavy (Éd.), *The Oxford Handbook of Qualitative Research* (p. 277-299). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199811755.013.030>
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes : Travail, protections, statut de l'individu*. Éditions du Seuil.
- Chavdarova, T. (2001). Towards an analysis of institutional cultures : Bulgaria, Germany and Taiwan. *Current Sociology*, 49(5), 23-48. <https://doi.org/10.1177/0011392101495004>
- Chevallier, J. (2003). La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? *Revue française d'administration publique*, (105-106), 203-217. <https://doi.org/10.3917/rfap.105.0203>
- Corbière, M. et Larivière, N. (2014). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*. Presses de l'Université du Québec.

- Edwards, J. R. et Bagozzi, R. P. (2000). On the nature and direction of relationships between constructs and measures. *Psychological Methods*, 5(2), 155-174.
<https://doi.org/10.1037/1082-989X.5.2.155>
- Éla, J-M. (2001). *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*. L'Harmattan.
- Epoube, L. (2012). *Autonomisation de la femme rurale*. [Communication à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie].
- Epoube, L. E. (2012, juillet). *Autonomisation de la femme rurale*. [Communication présentée à la Réunion du comité directeur du Réseau des femmes parlementaires, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Bruxelles, Belgique].
- Fofana, V. (2022). Inclusion financière et autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire : état des lieux à partir d'une étude de cas des femmes des villes de Bouaké, Yamoussoukro et Issia. *European Scientific Journal*, 6 (1), 163-180.
- Fogui, J-P. (1987). *Une tentative d'organisation du monde rural au Cameroun : la « communauté villageoise »*. Édition SOPECAM.
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3e éd.). Chenelière Éducation.
- Fortin, M-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e éd.). Chenelière Éducation.
- Frutos, J. (2009). *De la précarité à l'auto-exclusion*. Éditions Rue d'ULM.
- Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Presses de l'Université du Québec.
- Gilly, J.-P. et Wallet, F. (2004). *Gouvernance et proximité*. Dans B. Pecqueur et J.-B. Zimmermann (dirs.), *Économie de proximités* (p. 187–207). Hermès-Lavoisier.
- Gilly, J-P. (2003). *La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale*. GRES.
- Herman, E. (2011). Idéal féministe et injonction à l'autonomie économique. Le travail social des associations luttant contre les violences conjugales. *Pensée plurielle*, 1, 81-92.
<https://doi.org/10.3917/pp.026.0081>

- Kaës, R. (2014). *Alliances inconscientes*. Dunod.
- Koné, C. B. (2011). *Médiation et gestion des conflits : Essais sur les fins et les moyens pacifiques de sortie de crise*. Peter Lang.
- Lamoureux, H. (2003). *Éthique, travail social et action communautaire*. Presses de l'Université du Québec.
- Le Galès, P. (2006). Les deux moteurs de la décentralisation. Concurrences politiques et restructuration de l'Etat jacobin (p. 1980-2005). Dans, Culpepper (dir.), *La France en mutation*. Presses de Sciences Po.
- Mainguy, G. (2016). *L'économie du quotidien : Une étude de la précarité à travers l'exemple des pratiques agricoles domestiques dans le monde rural russe*. [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux].
- Meyer, T. et Verhaci, J.-F. (2004). *Auto-efficacité : quelle contribution aux modèles de prédiction de l'exposition aux risques et de la préservation de la santé ? Savoirs*, Hors-série(5), 117-134. <https://doi.org/10.3917/savo.hs01.0117>
- Mgbwa, V. (2009). *Perte d'objet et état dépressif de la femme en situation d'Akus en pays Beti*. [Thèse de Doctorat, Université de Yaoundé 1].
- Nenovska, N. (2023). Configuration institutionnelle nationale et gouvernance locale des biens communs complexes. *Revue de la régulation* [En ligne], <https://doi.org/10.4000/regulation.23183>
- Nikiema, P. R. et Kponou, M. K. C. (2021). *L'autonomisation des femmes dans l'agriculture et les résultats nutritionnels des enfants dans les zones rurales du Burkina Faso*. [Document de politique générale N°770].
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2013). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand colin.
- Pédiniéli, J.-L. et Fernandez, L. (2020). *L'observation clinique et l'étude de cas* (4^e éd). Armand colin.
- Pelletier, G. (2001). Décentralisation, régulation et gouvernance des systèmes éducatifs : un cadre de référence. Dans G. Pelletier (dir.), *Autonomie et décentralisation en éducation : entre projet et évaluation* (p. 159). Éd. de l'afides.

- Perrenoud, P. (1999). *Dix nouvelles compétences pour enseigner : Invitation au voyage*. ESF.
- Rallet, A. et Torre, A. (2004). Proximité et localisation. *Économie rurale*, 1 (280), 25-41.
<https://doi.org/10.3406/ecouru.2004.5470>
- Rondier, M. (2003). A. Bandura. Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle [Compte rendu]. *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 33(3), 475-476.
<https://doi.org/10.4000/osp.741>
- Schraml, W. J. (1973). *Précis de psychologie clinique*. Presses Universitaires de France.
- Sery, A. (2012). *Le microcrédit : L'empowerment des femmes ivoiriennes* [Thèse de doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III]. HAL. <https://theses.hal.science/tel-00735562>
- Spurk, J. (2016). La gouvernance ou le règne de la raison instrumentale. *L'Homme & la Société*, 1 (199), 21-46.
- Talbot, D. (2006). La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays. *Journals Open Edition*, 7, [En ligne].
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable>
- Timsit, G. (2004). La régulation : La notion et le phénomène. *Revue française d'administration publique*, 109, 5-11. <https://doi.org/10.3917/rfap.109.0005>
- Verlhiac, J.-F. (2004). Auto-efficacité : quelle contribution aux modèles de prédiction de l'exposition aux risques et de la préservation de la santé ? *Savoirs*, 5, 117-134.
<https://doi.org/10.3917/savo.hs01.0117>
- Weil-Barais, A. (1997). *Les méthodes en psychologie : Observation, expérimentation, enquête, travaux d'étude et de recherche*. Bréal.
- Zbir, N. (2021). La gouvernance locale et les mécanismes de coordination des acteurs locaux territoriaux à l'ère du COVID-19. *Revue Internationale du Chercheur*, 2 (2), 442 - 466.
- Zoma, V., Nabaloum, T. A. et Sangli, G. (2022). *Femme et foncier en milieu rural en Afrique subsaharienne*. Grin Verlag. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.30838.83521>

ANNEXE

1. Autorisation de recherche

2. CONTENUS DES ENTRETIENS

CONTENU DES ENTRETIENS DE « DAME T »

Chercheur : Bonjour Madame, merci d'avoir accepté de partager votre expérience. Pour commencer, pouvez-vous vous présenter et nous raconter comment vous vivez au quotidien ?

Participant : Je suis Madame Veuve « Dame T ». J'ai longtemps vécu au village, où je menais une vie simple mais digne. Je cultivais la terre, je faisais les champs, et je vivais de mes récoltes. Je vendais du pétrole lampant, de la bière locale, et cela me permettait de subvenir à mes besoins. C'était une vie rude, mais j'étais autonome. Mais tout a changé après le décès de mon mari. Ma belle-famille, avec qui je vivais, a commencé à me traiter différemment. Je ne comprenais pas ce qui se passait. Un jour, sans explication, ma belle-sœur s'est levée et m'a chassée de la maison. Avant cela, elle me laissait souvent sans nourriture, me faisait subir des humiliations silencieuses, des choses que je ne peux même pas raconter sans douleur. C'était comme si ma présence devenait une gêne, une charge qu'on voulait effacer.

Face à cette violence morale et à cette exclusion, mes enfants ont décidé de me faire venir à Yaoundé. Ils ont vu que je souffrais, que je n'avais plus de toit, plus de sécurité. Depuis mon arrivée ici, nous nous débrouillons comme nous pouvons. Je vis avec mes enfants, au jour le jour, dans une précarité constante. Il n'y a pas de stabilité, pas de revenu fixe. Quand ma fille aînée était encore en vie, elle portait toute la famille à bout de bras. Elle était mon pilier. Sa mort a été un coup dur, une perte irréparable.

Chercheur : Avez-vous pu reprendre une activité ici à Yaoundé, quelque chose qui vous permettrait de retrouver un peu d'autonomie financière ?

Participant : Non, rien du tout. Au village, j'avais mes petites affaires, je vendais, je bougeais. Ici, je suis comme figée. Je n'ai pas les moyens, ni les ressources, ni même l'énergie pour recommencer. Je suis dépendante de mes enfants, et eux-mêmes se battent pour survivre. C'est une situation très difficile. Je ne veux pas être un poids, mais je n'ai pas le choix.

Chercheur : comment tu t'organises pour subvenir aux besoins de l'ensemble de la maison ?

Participant : Ah mon enfant ... c'est pas facile du tout. Pour subvenir aux besoins de la maison, je fais comme je peux, avec les moyens du bord. Je n'ai pas de revenu fixe, alors je compte beaucoup sur les petits gestes, les petits coups de main, et surtout sur mes enfants. Le matin, je me lève tôt, même si mon corps me fait mal. Je commence par voir ce qu'il reste à manger. S'il y a un peu de manioc ou du riz, je prépare ça pour les enfants. Sinon, je vais voir une voisine, parfois on partage ce qu'on a. On se soutient entre femmes, surtout celles qui sont dans la même situation que moi.

Mes enfants, ceux qui sont encore à la maison, essaient de se débrouiller. L'un fait des petits travaux de moto-taxi, l'autre vend des beignets. Quand ils rentrent avec quelque chose, on partage. Mais il y a des jours où il n'y a rien... alors on boit de l'eau chaude et on attend le lendemain. Pour les dépenses comme l'eau, le courant, c'est compliqué. Parfois on reste dans le noir plusieurs jours. Je vais chez une voisine pour charger mon téléphone ou demander un peu de lumière. Et quand il faut payer, on essaie de mettre ensemble ce qu'on a. Même 500 francs, c'est déjà une victoire.

Je ne fais plus de commerce comme avant au village. Là-bas, je vendais du pétrole, de la bière locale. Ici, je n'ai pas les moyens, ni l'espace, ni la force. Je suis fatiguée. Mais je garde espoir. Je dis toujours à mes enfants : « Dieu ne dort pas ».

Chercheur : Que peux-tu me dire concernant la gestion des problèmes de santé ou des urgences ?

Participant : Ah... la santé, c'est un autre combat. À mon âge, les douleurs sont là tous les jours. Les jambes, le dos, parfois même la tête me fait mal sans raison. Mais tu sais, on apprend à vivre avec. On ne court plus à l'hôpital comme avant, parce que les moyens ne suivent pas. Quand je tombe malade, je commence par les remèdes traditionnels. Un peu de feuilles, des décoctions que ma grand-mère m'avait apprises. Parfois ça soulage, parfois non. Et quand c'est trop fort, je vais au centre de santé du quartier. Mais là encore, il faut payer. Même pour voir l'infirmier, on te demande quelque chose. Et les médicaments, c'est encore autre chose. Il m'est déjà arrivé de sortir avec une ordonnance et de ne rien acheter, parce que je n'avais pas les moyens.

Mes enfants essaient de m'aider quand ils peuvent. Ils cotisent pour m'acheter les médicaments les plus urgents. Mais eux aussi ont leurs propres problèmes. Alors je fais attention à moi, j'évite

les efforts, je prie beaucoup. Je dis à Dieu : « Donne-moi encore un peu de force pour tenir ». Il y a des jours où je me dis que si j'avais une assurance santé, ou même une petite aide de l'État, je pourrais mieux me soigner. Mais ici, les vieilles femmes comme moi, on est oubliées. On vit avec nos douleurs, en silence.

Chercheur : d'accord, quels sont tes rapports avec les institutions ou les aides sociales ?

Participant : Tu sais, les institutions... on en entend parler, mais on ne les voit pas vraiment agir dans nos vies. Moi, personnellement, je n'ai jamais reçu une aide directe de l'État ou de la mairie, sauf peut-être une fois où on nous a dit de venir pour une formation. Mais même là, il fallait payer 2 000 francs pour apprendre à faire du savon, et ensuite on te donnait 20 000 francs. J'ai trouvé ça étrange. Pourquoi payer pour recevoir une aide ? Je ne suis pas allée. J'ai préféré rester chez moi.

Il y a des moments où je me dis que si les autorités venaient vraiment vers nous, les vieilles femmes, les veuves, pour nous écouter, pour nous comprendre, peut-être qu'on aurait des solutions. Mais souvent, on est invisibles. On vit dans les quartiers populaires, on n'a pas de voix, et on ne sait même pas à qui s'adresser. Il faut avoir des relations, connaître quelqu'un à la mairie ou dans une association pour espérer recevoir quelque chose.

Et puis, il y a la honte aussi. Aller demander de l'aide, c'est comme dire qu'on n'a rien, qu'on est incapable. Moi, j'ai toujours été une femme forte, une femme qui travaille. Mais aujourd'hui, je suis fatiguée. J'aimerais qu'on pense à nous, qu'on nous donne des petits moyens pour recommencer, même à petite échelle. Une table, un parasol, un peu de marchandises... ça peut changer une vie.

Mais pour l'instant, on se débrouille. On vit avec l'espoir, avec la foi. Et on attend que les choses changent.

Participant : dans ce climat, quels sont tes relations avec les autres femmes du quartier ou de la communauté ?

Tu sais, quand on vit dans la précarité, les liens entre femmes deviennent très importants. Ici, dans mon quartier, on se soutient comme on peut. Il y a des femmes comme moi, veuves, âgées, fatiguées, qui n'ont plus grand-chose. On se comprend sans même parler. Parfois, c'est juste un regard, un geste, un plat partagé qui fait toute la différence.

Quand je n'ai rien à manger, je peux aller chez une voisine et lui dire : « Ma sœur, aujourd'hui je n'ai rien ». Et elle me donne un peu de bouillon, un morceau de manioc. Et moi aussi, quand j'ai quelque chose, je partage. C'est comme ça qu'on survit. Ce n'est pas une aide officielle, mais c'est une solidarité du cœur.

On discute souvent entre nous. On parle de nos enfants, de nos douleurs, de nos souvenirs du village. Ça fait du bien. On se console mutuellement. Il y a des jours où je suis découragée, et une voisine vient s'asseoir avec moi, on parle, on rit un peu, et ça me redonne de la force.

Mais il faut dire aussi que tout le monde ne pense pas pareil. Il y a des femmes qui, quand elles reçoivent une aide, ne veulent pas partager. Elles se ferment. Elles ont peur qu'on leur prenne ce qu'elles ont. Moi je dis toujours : "Ce que Dieu te donne, il peut aussi le donner à l'autre." Alors je ne garde pas rancune.

Ce qui nous manque, c'est un vrai espace pour nous retrouver, pour parler, pour apprendre. Si on avait un petit centre, même dans le quartier, où les femmes âgées pouvaient se réunir, apprendre à faire du savon, du jus, ou même juste discuter, ça changerait beaucoup de choses. On ne veut pas rester inutiles. On veut encore servir, transmettre, exister.

Chercheur : Maman merci beaucoup pour ta collaboration.

CONTENU DES ENTRETIENS DE « DAME Z »

Chercheur : Bonjour Madame, pouvez-vous nous expliquer comment vous parvenez à subvenir à vos besoins au quotidien ?

Participant : Je m'en sors tant bien que mal grâce aux loyers que je perçois de quelques petites maisons que je possède. Mais cela reste insuffisant. Être veuve, c'est porter seule toutes les charges : l'eau, l'électricité, la nourriture, les enfants... tout repose sur moi. Aller au marché avec 5000 francs pour nourrir une famille pendant deux jours, c'est un vrai défi. Et en plus, les enfants posent problème : ils traînent dehors, font des bêtises, et c'est toujours à la mère qu'on demande de régler les conséquences.

Chercheur : Avez-vous des proches qui vous soutiennent, comme des membres de la belle-famille ?

Participant : Ah... les proches. C'est une question qui me touche profondément.

Tu sais, quand mon mari était encore en vie, sa famille venait souvent à la maison. On partageait les repas, les fêtes, les soucis. Il y avait une forme de respect, même si ce n'était pas toujours parfait. Mais dès qu'il est parti, tout a changé. C'est comme si j'étais devenue étrangère dans leur regard. Ma belle-sœur, qui vivait avec nous, a commencé à me traiter comme une intruse. Elle me laissait affamée, me parlait avec mépris, et un jour, sans explication, elle m'a chassée de la maison. Je n'ai jamais compris pourquoi. Je n'avais pas eu de conflit avec elle. Elle a juste décidé que je ne devais plus être là. Et les autres membres de la belle-famille ? Ils ont suivi. Aucun ne s'est levé pour me défendre. Aucun ne m'a tendu la main.

Depuis ce jour, je n'ai plus eu de nouvelles. Même quand je suis tombée malade, même quand j'ai eu besoin d'un mot, d'une visite, d'un geste... rien. C'est comme si j'étais morte avec mon mari. Ils étaient là pour l'enterrement, oui, mais après... silence total [...] Alors non, je n'ai pas de proches de la belle-famille qui me soutiennent. Je suis seule avec mes enfants. Ce sont eux qui m'ont recueillie, qui m'ont fait venir à Yaoundé, qui essaient de me donner un peu de dignité. Mais eux aussi ont leurs luttes. On se serre les coudes, on fait ce qu'on peut. Tu sais, dans notre culture, on dit souvent que la belle-famille devient ta famille. Mais moi, j'ai appris

que parfois, elle disparaît dès que le lien principal s'efface. C'est une douleur silencieuse, une blessure qui ne se voit pas, mais qui pèse chaque jour.

Chercheur : Vous avez mentionné une pension retraite. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Participant : Oui, j'ai une pension de retraite... mais elle est vraiment maigre. Je touche 105 000 francs CFA par mois. Quand on regarde ça de loin, on peut croire que c'est suffisant, mais en réalité, ça ne couvre même pas les besoins de base. Je suis diabétique, et rien que pour mes médicaments, je dépense environ 40 000 francs chaque mois. Et ce n'est pas un luxe, c'est vital. Ensuite, il faut penser à la nourriture, à l'eau, au courant, aux petits frais imprévus... tout ça doit sortir de cette même somme. Et parfois, il faut aussi aider les enfants, surtout quand ils n'ont rien. Alors tu vois, cette pension, elle s'évapore très vite.

Je ne peux pas dire que je vis avec cette retraite. Je survis. Il m'arrive de devoir choisir entre acheter mes médicaments ou payer l'électricité. Et quand je suis malade, je prie pour que ce ne soit pas trop grave, parce que je ne peux pas me permettre une hospitalisation. Je me dis souvent que si cette pension était un peu plus élevée, ou si on avait des aides complémentaires pour les personnes âgées, on pourrait vivre avec un peu plus de dignité. Mais pour l'instant, je fais comme je peux. Je serre les dents, je fais des calculs, je coupe là où je peux, et je demande à Dieu de me donner la force pour continuer.

Chercheur : dans tout ça, que ressens-tu comme femme âgée ?

Participant : Être une femme âgée dans cette société, c'est comme devenir invisible petit à petit. On ne te regarde plus comme avant, on ne t'écoute plus vraiment, et parfois, on te parle comme si tu n'avais plus rien à dire. Pourtant, j'ai vécu, j'ai élevé des enfants, j'ai travaillé dur, j'ai traversé des épreuves... mais tout cela semble s'effacer avec le temps. Il y a une solitude qui s'installe. Pas seulement parce que les gens s'éloignent, mais parce que tu sens que tu n'as plus ta place. Les jeunes ont leurs vies, leurs soucis, et toi tu es là, à attendre qu'on pense à toi. Même dans les familles, on te consulte rarement. On te dit : "Repose-toi", mais parfois, ce qu'on veut, c'est juste être utile, être considérée.

Et puis il y a le regard social. Quand tu marches lentement, quand tu demandes de l'aide, on te regarde comme une charge. On oublie que tu as donné, que tu as construit, que tu as aimé. Moi, je ressens une forme de dignité blessée. Je veux encore exister, pas seulement survivre. Ce qui me manque le plus, c'est un espace où je peux parler, partager, transmettre. J'ai des choses à

dire, des conseils à donner, des histoires à raconter. Mais il faut qu'on nous donne cette chance. Vieillir ne devrait pas être synonyme d'effacement. Ce devrait être un moment de reconnaissance, de respect, de paix. Alors oui, je suis fatiguée, mais je suis encore là. Et tant que je suis là, je veux qu'on me voie, qu'on m'écoute, qu'on me considère comme une femme entière, pas juste comme une vieille.

Chercheur : parle-moi un peu de tes espoirs ou de ce que tu aimerais voir changer ?

Participant : Tu sais, malgré tout ce que je vis, je garde encore un peu d'espoir. Ce n'est pas un espoir bruyant, mais un petit feu qui ne s'éteint pas. J'espère qu'un jour, les femmes âgées comme moi seront vues autrement. Qu'on ne nous considérera plus comme des poids, mais comme des mémoires vivantes, des piliers de la société. J'aimerais qu'il y ait des lieux pour nous, des espaces où on peut se retrouver, parler, apprendre, transmettre. Même si je suis vieille, je peux encore faire des choses. Je peux apprendre à fabriquer du savon, à faire des jus, à tricoter... mais il faut qu'on nous donne cette chance, sans nous humilier, sans nous demander de payer ce qu'on n'a pas.

J'aimerais aussi que les pensions soient revues. Ce qu'on nous donne ne suffit pas. On ne demande pas des millions, juste de quoi vivre sans avoir à choisir entre manger et se soigner. Et si l'État pouvait penser à nous, vraiment penser à nous, pas seulement pour les discours, mais dans les actes... ce serait déjà beaucoup. Et puis, j'espère que mes enfants auront une vie meilleure. Qu'ils ne vivront pas dans le même manque que moi. Je veux qu'ils puissent aller loin, qu'ils soient fiers de leur mère, même si elle n'a pas eu grand-chose. Enfin, j'espère qu'un jour, quelqu'un lira mon histoire et se dira : "Cette femme mérite qu'on l'écoute." Parce que c'est ça, au fond. Être écoutée. Être reconnue. Être aimée.

Chercheur : Parle-moi aussi de ce que tu ressens en tant que femme veuve

Participant : Ah... être veuve, c'est une douleur qui ne s'efface jamais vraiment. Ce n'est pas seulement la perte de l'homme avec qui on a partagé sa vie, c'est aussi la perte d'un statut, d'une protection, d'une voix dans la société. Quand mon mari est mort, j'ai senti que tout s'écroulait autour de moi. Ce n'était pas seulement le deuil, c'était le vide. Un vide dans la maison, un vide dans le cœur, mais aussi un vide dans les relations. Les gens changent. Certains s'éloignent, d'autres te regardent autrement. Tu deviens "la veuve", comme si c'était une identité qui te colle à la peau, qui te définit plus que ton prénom.

Il y a une solitude particulière dans le veuvage. Même entourée, tu te sens seule. Tu n'as plus ce regard qui te comprenait sans parler, plus cette épaule sur laquelle tu pouvais te reposer. Et dans notre société, une femme sans mari est souvent perçue comme vulnérable, parfois même comme suspecte. On te juge, on te surveille, on t'oublie.

Et puis il y a les responsabilités. Tout repose sur toi. Les enfants, les dépenses, les décisions. Tu dois être forte, même quand tu es brisée à l'intérieur. Tu dois sourire, même quand tu as envie de pleurer. Parce que si tu flanches, tout flanche. Mais malgré tout, je reste debout. Je suis une femme, une mère, une veuve, oui, mais aussi une survivante. Je porte mon deuil avec dignité, je porte ma solitude avec courage, et je continue d'espérer que les choses changeront. Que les veuves ne seront plus des oubliées, mais des femmes respectées, soutenues, honorées.

Chercheur : comment tu fais pour garder le moral quand tu as l'impression que le monde te tombe dessus ?

Participant : Tu sais, dans la vie, quand on n'a plus grand-chose, il faut s'accrocher à ce qui ne coûte rien : la foi, l'amour, les souvenirs, et les petits bonheurs du quotidien. Moi, ce qui me tient debout, c'est d'abord ma foi en Dieu. Chaque matin, je prie. Je parle à Dieu comme à un ami. Je lui dis mes douleurs, mes espoirs, mes peurs. Et même si je n'ai pas de réponse immédiate, je sens qu'il m'écoute. Ça me donne de la force. Ensuite, il y a mes enfants. Même s'ils n'ont pas beaucoup, leur présence me réchauffe le cœur. Quand je les vois se battre pour s'en sortir, je me dis que je dois tenir, pour eux. Un sourire, un mot gentil, une blague partagée... ça suffit parfois à me faire oublier la fatigue.

Je garde aussi le moral en me souvenant du passé. Je repense à mes années au village, à mes champs, à mes petites affaires, à mon mari. Ce sont des souvenirs doux, qui me rappellent que j'ai vécu, que j'ai aimé, que j'ai été utile. Et ça, personne ne peut me l'enlever. Et puis, il y a les autres femmes du quartier. On se parle, on se soutient, on rit même quand on n'a rien. Ce lien entre nous, cette solidarité silencieuse, c'est précieux. C'est comme une famille choisie. Enfin, je me dis que tant que je suis en vie, je peux encore espérer. Espérer que les choses changent, que les gens nous regardent autrement, que les veuves et les femmes âgées soient respectées, écoutées, valorisées. Voilà... c'est tout ça qui me permet de garder le moral. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est ce qui me fait tenir.

Chercheur : d'accord maman, merci beaucoup d'avoir répondu à mes questions.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
RÉSUMÉ.....	v
ABSTRACT	vi
0. INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE	3
0.1.1. Contexte de l'étude	3
0.1.1.1. <i>Ruralité comme zone de précarité</i>	4
0.1.1.3. <i>Ruralité comme espace de transmission des valeurs</i>	5
0.1.1.4. <i>Ruralité : entre contrainte et ouverture</i>	6
0.1.1.5. <i>Statut de veuve comme visage de la fragilisation en zone rurale</i>	6
0.1.2. Justification de l'étude.....	7
0.2. FORMULATION ET POSITION DU PROBLEME DE L'ETUDE.....	8
0.3. QUESTIONS DE RECHERCHE	9
0.3.1. Question principale.....	9
0.3.2. Questions spécifiques.....	10
0.4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	10
0.4.1. Objectif général	10
0.4.2. Objectifs spécifiques	10
0.5. INTÉRÊT ET PERTINENCE DE L'ÉTUDE	11
0.5.1. Intérêt de l'étude	11
0.5.2. Pertinence de l'étude	12
0.6. DÉLIMITATION CONCEPTUELLE ET EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE.....	13
0.6.1. Délimitation conceptuelle	13
0.6.1.1- <i>Gouvernance locale</i>	14
0.6.1.2- <i>L'autonomie</i>	15
0.6.1.3- <i>La précarité</i>	16
0.6.1.4- <i>La régulation</i>	17
0.6.1.5- <i>Sentiment d'auto-efficacité</i>	18
0.6.2- Délimitation empirique.....	18
Chapitre 1 : GOUVERNANCE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
1.1- POLIQUES PUBLIQUES ET MODES DE GOUVERNANCE	21

1.1.1-	Gouvernance instrumentale	21
1.1.2-	Gouvernance procédurale	23
1.1.3-	Gouvernance territoriale comme politique publique	24
1.2-	CONSIDÉRATIONS AUTOUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE	25
1.2.1-	Perspective institutionnelle.....	25
1.2.2-	Perspective organisationnelle	26
1.2.3-	Ambiguïté de la proximité géographique : entre identité sociale et source de conflits ..	27
1.3-	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SES PRINCIPES.....	29
1.3.1.	Principes généraux du développement durable	29
1.3.2.	Principe d'interdépendance spatiale	30
1.3.3.	Principe d'éthique et démocratie participative.....	31
1.4-	DU MODÈLE DE « RÉGULATIONS » EN GOUVERNANCE LOCALE	32
1.4.1.	Régulation des systèmes et changement social	32
1.4.2.	Familles et types de régulation d'un système social.....	33
1.4.3.	De l'État-régulateur à la légitimité étatique	34
1.5-	SYNTHÈSE THÉORIQUE.....	36
	Chapitre 2 : PRÉCARITÉ SOCIALE ET INDICATEURS D'AUTONOMISATION CHEZ LA VEUVE EN ZONE RURALE	38
2.1-	FIGURE DU PRÉCARIAT.....	39
2.1.1-	Défaut de la propriété sociale et foncière	40
2.1.2-	De la paupérisation à la prolétarianisation	42
2.1.3-	Détresse psychosociale de la femme veuve en zone rurale	43
2.2-	IDÉE AUTOUR D'UNE COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE : UNE VISION ORIGINALE DU MONDE RURALE.....	45
2.2.1-	Aménagement physique de l'espace rural.....	45
2.2.2-	Structuration de la communauté villageoise	46
2.2.3-	Originalité de la communauté villageoise	47
2.3-	AUTONOMISATION SOCIO ÉCONOMIQUE EN ZONE RURALE.....	48
2.3.1.	Au niveau social	49
2.3.2.	De l'autonomie économique	50
2.4-	SENTIMENT D'AUTO-EFFICACITÉ ET AUTONOMISATION D'UNE PERSONNE VULNÉRABLE.....	51
2.4.1.	Considérations notionnelles du concept d'auto-efficacité.....	51
2.4.2.	Sentiment d'auto efficacité et implémentation de l'intention et du but	53
2.4.3.	Sentiment d'auto efficacité et agir comportemental	54
2.5-	MODÈLE DU SENTIMENT D'EFFICACITE PERSONNELLE	54
2.5.1.	Sources du sentiment d'efficacité	55

2.5-2. Rôle de l'environnement dans le processus d'auto efficacité.....	56
Tableau 1 : récapitulatifs des différents niveaux de SEP	56
2.5-3. Synthèse théorique.....	57
Chapitre 3 : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE.....	58
3.1- RAPPEL DE LA QUESTION DE RECHERCHE.....	59
3.2- HYPOTHÈSES DE L'ÉTUDE	62
3.2.1- Hypothèse générale.....	62
3.2.2- Variables de l'hypothèse générale.....	62
3.2.2.1- Variable Indépendante (V.I) : Gouvernance locale	62
3.2.2.2- Variable Dépendante (V.D) : Autonomisation.....	63
3.2.3-Tableau synoptique	63
Tableau : tableau récapitulatif des variables, modalités, indicateurs et indices	63
3.2.4- Hypothèses de recherche	65
3.3- TYPE DE RECHERCHE	65
3.4- POPULATION DE L'ÉTUDE.....	66
3.4.1- Technique de recrutement des participants à l'étude	66
3.4.2-Critères de sélection des participants	67
3.5- INSTRUMENT DE COLLECTE DE DONNÉES	68
3.5.1- Présentation du guide d'entretien	68
3.5.2- Cadre de l'étude	69
3.5.3- Déroulement des entretiens	70
3.6- CONSTITUTION DE L'HISTOIRE DES CAS.....	71
3.7- TECHNIQUE D'ANALYSE : ANALYSE THÉMATIQUE HORIZONTALE.....	72
Tableau 2 : Grille d'analyse des contenus d'entretiens	73
Chapitre 4 : PRÉSENTATION DES CAS ET ANALYSE DES RÉSULTATS	74
4.1- PRÉSENTATION DES CAS À L'ÉTUDE.....	75
4.1.1- Cas Dame T ou la désœuvrée.....	75
4.1.2- Cas Dame Z ou la figure de va-en-guerre	77
4.2- ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.....	79
4.2.1- Régulation de proximité ou par supervisons	79
4.2.2- Régulation par spécification des normes et des standards.....	82
4.2.3- Régulation par qualification	84
4.3- SYNTHÈSE DES ANALYSES	87
Chapitre 5 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET PERSPECTIVES DE L'ÉTUDE	89
5.1- RAPPEL DES DONNÉES EMPIRIQUES ET THÉORIQUES.....	90
5.1.1- Rappel des données empiriques	90

5.1.2- Rappel des données théoriques	91
5.2- INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	92
5.2.1- De la régulation de proximité à l'autonomisation	92
5.2.2- De la régulation par spécification des normes et des standards à l'autonomisation	94
5.2.3- De la régulation par qualification à l'autonomisation	97
5.3- PERSPECTIVES DE L'ÉTUDE	100
5.3.1- Perspective théorique	100
5.3.2- Perspective pratiques	101
CONCLUSION GÉNÉRALE	103
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	107
ANNEXE	113
TABLE DES MATIERES	123